

CADA

Antenne de Perpignan

90 Avenue Louis Torcatis

66000 Perpignan

Tel : 04.48.10.00.20

Mail : cada.huda@acal.asso.fr

Bilan d'Activité

2024

Antenne de Fuilla

39 ancien chemin de Villefranche

66820 Fuilla

Tel : 04.68.05.09.25

Mail : cada.fuilla@acal.asso.fr



Agir contre les exclusions

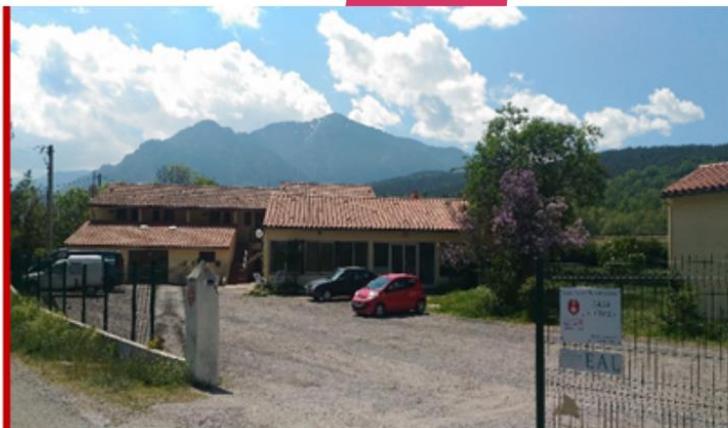


Table des matières

INTRODUCTION	1
TABLEAUX DE SYNTHÈSE SUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES	3
I. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE	5
1.1 Organisme gestionnaire	5
1.2 Rappel historique.....	7
1.3 Mission du CADA	8
II. LE PERSONNEL	9
2.1 Composition de l'équipe et taux d'encadrement.....	9
2.2 Organisation des services	11
2.3 Gestion des emplois et compétences	13
III. LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT	18
BILAN QUANTITATIF	19
IV. LES ADMISSIONS	21
4.1 Procédure et situation vis-à-vis de la demande d'asile	22
4.2 Compositions familiales, âges et hébergement avant la prise en charge	24
V LES FAMILLES PRISES EN CHARGE DURANT L'ANNÉE	29
5.1 Compositions familiales et âges	29
5.2 Situation administrative	31
5.3 Nationalités :	32
5.4 Accompagnement dans les démarches liées à l'asile	34
VI INDICATEURS DE FLUIDITÉ DE L'ANNÉE 2024	38
6.1 Taux d'occupation et d'indisponibilité	39
6.2 Les présences indues	39
VII LES FAMILLES SORTIES EN 2024	43
7.1 Situations administratives et solutions à la sortie.....	43
7.2 Durée de présence des sorties définitives	47
VIII. L'ACCUEIL ET L'HÉBERGEMENT	51
IX L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, ADMINISTRATIF ET SANITAIRE	53
X. PRÉPARATION A LA SORTIE DU DISPOSITIF	55
XI. RÉSEAU ET PARTENARIAT ASSOCIATIF ET INSTITUTIONNEL	57
Antenne Perpignan	61
Antenne de FUILLA	89
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	105
ANNEXES	107

INTRODUCTION

L'année 2024 a bénéficié des évolutions et améliorations qui ont été travaillées depuis 2021. Les réorganisations de travail dans une démarche de participation de l'équipe à la déclinaison de ses missions, les améliorations en terme d'environnement de travail, la régulation, et l'encadrement plus étoffé en terme de chef de service ont permis à notre service d'être plus robuste et résilient lors de l'année écoulée.

Et cela s'est avéré précieux dans une année 2024 marquée par une activité intense (99% de taux d'occupation pour un taux de rotation à 78%) rythmée par des délais d'admission réduits suite aux nouvelles exigences de l'OFIL.

Cette agilité acquise lors des trois dernières années de consolidation de notre fonctionnement a permis, en plus de l'adaptation aux nouvelles réalités du DNA, de relancer tout au long de l'année des ateliers avec les personnes accompagnées, ce qui n'était plus arrivé depuis la fin de la pandémie en 2021.

En terme d'encadrement l'année a été marquée par le changement de chef de service du Conflent.

En terme de suivi de l'activité de nouveaux tableaux demandé par la DDETS sont venus marquer l'année et une plus grande attention a été portée au taux d'indisponibilité à travers un nouveau module dans le logiciel DNA NG.

De plus, la fin de l'année 2024 a vu une réduction du budget dédié au dispositif HUDA. Si cela n'a pas impacté le CADA en financement, il n'en est pas de même concernant les équipes qui sont mutualisées et pour lesquelles un changement sur l'un ou l'autre des services entraîne des conséquences sur les deux.

Enfin, si une nette amélioration en terme de présence des indus déboutés est à noter en 2024, il n'en est rien concernant les indus BPI. Notre structure connaît de grandes difficultés à trouver des solutions de sortie pour ce public dans les délais impartis. Le taux d'indu BPI augmente chaque année. Et malgré un fort investissement de l'équipe CADA HUDA dans la recherche de solution de sortie autre que le SIAO, il reste difficile aux BPI d'accéder à du logement autre que l'IML ou la sous location sans avoir de titre de séjour définitif, qui lui-même, dépend de l'établissement de l'état civil par l'OFPPRA ce qui engendre des délais d'un an pour la remise d'un titre.

Les équipes ont pu valoriser une nouvelle dynamique répondant aux enjeux de cette année 2024 ; un autre rythme de travail a pu insuffler de nouvelles rencontre partenariales, mais également la mise en place de nombreux ateliers permettant de venir répondre à l'amélioration de la prise en charge des personnes accompagnées.

Ce rapport d'activité tente de le montrer de façon exhaustive.

Jonathan METAIS

Chef de service du CADA-HUDA Antenne de Perpignan et Agglomération

TABLEAUX DE SYNTHÈSE SUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

Indicateurs		2024	2023	2022
Nombre de places		192	177	172
Taux d'encadrement		14,68	15,21	15.2
Admissions	Nombre de ménages	89	93	85
	Nombre de personnes	147	155	117
	Principales Compositions familiales	Personnes isolées 79%, couples avec enfants, 13%, femmes avec enfants 8%	Personnes isolées 77%, couples avec enfants, 16%, femmes avec enfants 7%	Personnes isolées 78%, couples avec enfants, 14%
	Procédures principales	Ordinaire 88%, accélérée 12%	Ordinaire 77%, accélérée 16%	Ordinaire 85%, accélérée 15%
	Proportion admissions régionale/nationale	Régionale 100%	Régionale 100%	Régionale 97%, Nationale 3%
	Principales nationalités	Afghanistan 11%, Bengladesh 10%, RDC 9%, Soudan 8%,	Afghanistan 22%, Bengladesh 17%, Soudan 11%, Arménie 6%	Afghanistan 32%, Bengladesh 12%, Géorgie 8%, RD Congo 7%
Accueillis	Nombre de ménages	204	190	170
	Nombre de personnes	342	321	275
	Principales Compositions familiales	Personnes isolées 79%, Couples avec enfants 14%, femmes seules avec enfants 7%	Personnes isolées 79%, Couples avec enfants 14%, femmes seules avec enfants 7%	Personnes isolées 81%, Couples avec enfants 12%, femmes seules avec enfants 7%
	Procédures principales	Ordinaires 70%, Accélérées 12%, BPI 16%, Déboutés 1.5%, Réexamen 0.5%	Ordinaires 66%, Accélérées 12%, BPI 14%, Déboutés 7%, Réexamen 1%	Ordinaires 65%, Accélérées 17%, BPI 13%, Déboutés 4%
	Principales nationalités	Afghanistan 20.5%, Bangladesh 13.5%, Soudan 9%, RDC et Guinée 6%	Afghanistan 27.5%, Bangladesh 12.5%, Soudan 7.5%, Colombie 4.25%	Afghanistan 31%, Bangladesh 8%, Géorgie et Pakistan 4%
procédures	Convoc OFPRA (nb adultes)	92 + 8 annulations	84 + 2 annulations	84 + 2 annulations
	Convoc CNDA (nb adultes)	55 + 8 annulations	28 + 7 annulations	27 + 7 annulations
	Nombre de statuts (nb pers)	46	47	29
	Nombre de rejets (nb pers)	102	73	69
activité	Taux d'occupation	99%	96%	94%
	Taux Présence indue débouté (taux cible = 4%)	3,9%	7%	8,8%
	Taux Présence indue BPI (taux cible = 3%)	15,27%	14%	7,6%
	Taux d'obtention de protection à la sortie	47%	53%	31%
	DMS	453	490	475
	Durée de sortie réfugiés	303	266	314
	Durée de sortie déboutés	79	352	65

I. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

1.1 Organisme gestionnaire

Identité : Association Catalane d'Actions et de Liaisons

Adresse : 6 boulevard Kennedy, Immeuble le Tennessee, 66000 PERPIGNAN

SIRET 776 187 742 000 64

Tél. : 04.68.68.20.50

E mail : acal@acal.asso.fr

Présidente du Conseil d'Administration : Anne LAUBIES suite à la composition du conseil d'administration de l'AG du 9 octobre 2020.

Etablissements et services gérés par le Siège :

- CHRS « L'Arc en Ciel » - FINESS 66 078 268 1
- Centre Maternel « le Rivage » - FINESS 66 078 957 9
Et Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)
- Le service « Le Seuil » - FINESS (SAO et hébergement HUDC et HUDA) 66 000 648 7
- La Résidence Accueil « Les Carmes » - FINESS 66 000 656 0
- Lits Halte Soins Santé - FINESS 66 000 638 8
- CADA – FINESS 66 079 039 5
- CHRS « SESAME » - FINESS 66 000 5398
- Centre provisoire d'hébergement CPH - FINESS 66 078 4638
- Service Intermédiation Locative
- Service Accompagnement Logement
- Dispositifs AD'HOC d'hébergement de familles ukrainienne
- Programme AGIR (Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés)

Arrêtés préfectoraux du CADA :		
n° DDCCS/PIHL/2015229 – 0001 cession d'autorisation et transfert de gestion		17/08/15
n° DDCCS/PIHL/2015293 – 0001 autorisation 15 places		20/10/15
n° DDCCS/PIHL/2016238 – 0001 autorisation 30 places	Préfet des Pyrénées Orientales	16/08/16
n° DDCCS/PIHL/2017276 – 0001 autorisation 33 places		01/10/17
n° DDCCS/PIHL/2018326 – 0001 autorisation 44 places		19/11/18
n° DDETS/HAPPD/20232062 – 0001 autorisation 15 places		19/09/23

Depuis juillet 2019, les pôles de l'ACAL sont organisés ainsi :

- Le pôle asile,
- Le pôle familles isolées,
- Le pôle insertion par le logement.

Le CADA fait partie du pôle asile comprenant les services, et établissements suivants au 31 décembre 2024 :

PÔLE ASILE



A C C U E I L H E B E R G E M E N T	HUDA (Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile) Hébergement sur orientation de l'OFII 197 places 2 avenue du Docteur Jolibert 66820 VERNET LES BAINS huda.confient@acal.asso.fr Mme Corinne MAURI, Cheffe de service	CADA (Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile) Familles et personnes isolées sur orientation de l'OFII 192 places 39 bis ancien Chemin de Villefranche 66820 FUILLA ☎ : 04 68 05 09 25 cada.fuilla@acal.asso.fr Mme Corinne MAURI, Cheffe de service	SEUIL HUDC DA (Hébergement d'Urgence de Droit Commun pour Demandeurs d'Asile) Tout public primo-arrivants ou en de mande d'asile (sauf homme seul) SAS Hotelier pour public ukrainien à destination des personnes demander la protection temporaire 1 rue François Servent 66100 Perpignan ☎ : 04 48 10 00 01 seuil.da@acal.asso.fr Mme Dominique PAYA, Cheffe de service
	90 avenue Louis Torcatis 66000 Perpignan ☎ : 04 48 10 00 20 cada.huda@acal.asso.fr M. Jonathan METAIS, Chef de Service	90 avenue Louis Torcatis 66000 Perpignan ☎ : 04 48 10 00 20 cada.huda@acal.asso.fr M. Jonathan METAIS, Chef de Service	1 rue François Servent 66100 Perpignan ☎ : 04 48 10 00 01 seuil.da@acal.asso.fr Mme Dominique PAYA, Cheffe de service
			

	Dispositifs AD HOC Mas Blanc Alénia 218 places accueil.uk@acal.asso.fr Mr Laurent GIACALONE, Chef de service	Public Ukrainien sous protection temporaire
-------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------

I N S E R T I O N		
	Centre Provisoire d'Hébergement - CPH Bénéficiaires d'une protection internationale Familles et personnes isolées - 65 places Appartements en diffus sur Perpignan 4 rue Honoré Daumier, 66000 Perpignan ☎ : 04 48 22 05 70 cph@acal.asso.fr Mme Corinne MAURI, Cheffe de service	AGIR BPI sur validation de l'OFII 1 rue Ernest Hemingway 66100 Perpignan ☎ : 04 48 22 15 12 agir@acal.asso.fr Mme Fanny PALAO, Cheffe de service

1.2 Rappel historique

Initialement le site du CADA de Fuilla était un centre de vacances, porté par une association militante offrant des solutions de vacances accessibles aux familles modestes de Perpignan. A l'origine, cette offre concernait plusieurs sites sur la commune de Fuilla (une partie a été rachetée par la Mairie).

A partir de 1992, l'association gestionnaire « Espace Accueil Loisirs » fait le constat d'une sous-utilisation d'une partie des logements de vacances. Ces gîtes ne sont en effet occupés que durant six semaines de la période estivale. Souhaitant développer son action sociale et maintenir des emplois dans la vallée, l'association a alors travaillé sur le projet d'ouverture d'un CADA en lien avec les partenaires nationaux, départementaux et municipaux. Une demande d'agrément avait alors été déposée avec le soutien de l'association « *France Terre d'Asile* ».

En 1993, l'Association obtient un agrément CADA et accueille les premières familles en demande d'asile le 2 novembre. Ce sera le CADA « La Rotja ».

Elle cesse toute activité de « tourisme social » autour des années 2000, afin de se consacrer à l'accueil de familles étrangères et de ce fait crée une nouvelle association « Fuilla Pays d'Accueil » en 2007.

En 2015, suite à une diminution du nombre d'administrateurs et étant donné la baisse envisagée de la dotation des CADA, l'Association Fuilla Pays d'Accueil a fait l'objet d'une fusion absorption par « ***l'Association Catalane d'Actions et de Liaisons*** » (ACAL).

L'ACAL, association implantée depuis plus de 50 ans sur Perpignan est gestionnaire de plusieurs établissements et services dans le champ de l'exclusion sociale.

Elle accueille des publics en demande d'asile sur son service d'urgence « Le Seuil » depuis 2009 ; en 2012, faisant suite à la mise en place des Hébergement d'Urgence pour Demandeur d'Asile (HUDA)¹, l'ACAL a obtenu une convention pour 55 places. Elle n'est donc pas nouvelle sur l'intervention auprès de ces publics.

Le CADA « La Rotja » avait initialement une capacité autorisée et financée de 50 places sur un bâtiment situé à Fuilla. Sa capacité a été augmentée par le biais du CADA « Le Seuil » de 15 places au 1^{er} octobre 2015 (transformation de places HUDA en CADA), de 30 places au 16 aout 2016, de 33 places en octobre 2017, 44 places en novembre 2018 et une extension non significative de 20 places en 2023 réalisée au fil de la captation des appartements entre juillet et novembre 2023.

Lors du Conseil d'Administration du 19 octobre 2017, il a été décidé d'uniformiser le nom du CADA en nommant le service CADA – ACAL avec une distinction des deux antennes.

¹ 55 places en 2013, 56 places en 2014 et 54 en 2015

Répartition des 192 places sur Fuilla, Perpignan et Cabestany :

- Fuilla : 50 places autorisées pour des familles (couples avec enfants) ou personnes isolées avec enfant.
 - 15 logements dont 12 de type F1, 2 de type 3 et 1 studio,
 - 2 salles d'activités 3 bureaux communs et une buanderie.
- Perpignan et Cabestany : 142 places sur 46 appartements, des bureaux partagés avec l'HUDA.

1.3 Mission du CADA

Le cahier des charges des CADA avait été modifié par la loi du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile et par l'arrêté du 29 octobre 2015.

Ses missions principales étaient :

- L'accueil et hébergement des demandeurs d'asile pendant la durée de la procédure d'asile
- L'accompagnement administratif, social et sanitaire ;
- L'aide à la scolarisation des enfants et la mise en relation avec les services et activités offertes sur le territoire ;
- La gestion des sorties du CADA.

Suite à la loi du 10 septembre 2018 « pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie », un nouveau cahier des charges a été publié par le biais d'un nouvel arrêté le 15 février 2019. Cet arrêté a ensuite été abrogé par un arrêté du 19 juin 2019. La différence entre ces deux arrêtés concerne principalement les taux d'encadrement. Celui de février prévoyait un taux d'encadrement d'un Equivalent Temps Plein (ETP) pour 15 avec possibilité d'aller jusqu'à un ETP pour 10 sur accord du Préfet de Département. Celui de juin ne reprend pas cette possibilité et prévoit même de passer à un ETP pour 20.

Quant aux missions du CADA ces deux arrêtés sont similaires et prévoient :

- L'accueil, l'hébergement et la domiciliation des demandeurs d'asile ;
- L'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques ;
- L'accompagnement sanitaire et social ;
- Le développement de partenariat avec les collectivités locales et le tissu associatif ;
- L'accompagnement à la sortie du CADA, notamment vers le logement.

II. LE PERSONNEL

2.1 Composition de l'équipe et taux d'encadrement

Le taux d'encadrement a évolué en 2023 du fait d'une extension non significative.

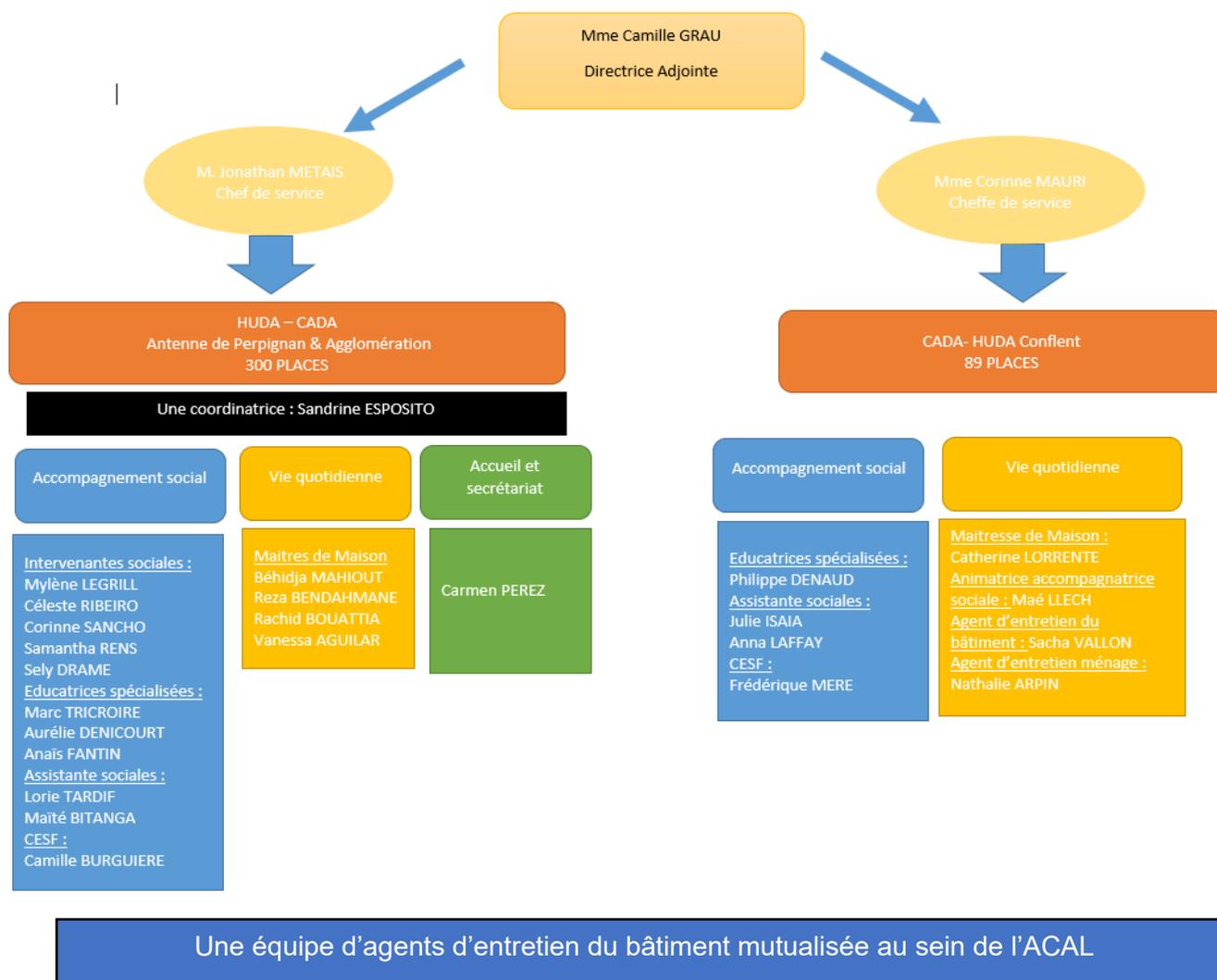
Le tableau ci-dessous reprend les éléments en terme de RH en 2024 et sollicités en 2025 dans les BP :

Tableau des effectifs :

	ETP 2024	sollicité 2025
Direction/Encadrement	0,75	0,75
Directrice Adjointe	0,05	0,05
Chef de service	0,70	0,70
Administration/Gestion	0,60	0,60
Secrétaire	0,60	0,60
Services généraux	1,57	1,57
Agent d'entretien	1,57	1,57
Socio-éducatif	10,16	10,16
Intervenants sociaux	8,70	8,70
Maitre de maison	1,35	1,35
Remplaçant	0,11	0,11
TOTAL E.T.P	13,08	13,08

Éléments relatifs au taux d'encadrement : 1 ETP pour 14,67 ; 77,6% d'accompagnement social

Ainsi pour le pole CADA-HUDA, à fin d'année 2024, l'organigramme était le suivant :



2.2 Organisation des services

➤ Sur le site de Perpignan

Chaque intervenant social est « référent » d'une famille ; peu importe la formation de l'IS l'accompagnement social se fait de l'admission jusqu'à la sortie.

Le CADA de Perpignan est mutualisé avec l'HUDA. Ainsi nombre de personnes accompagnées par ces services mutualisés (142 CADA, 158 HUDA) est très important il a fallu organiser l'accueil, il a été décidé d'un accueil sans rendez-vous coïncidant avec la distribution du courrier l'après-midi. Le matin le service n'est ouvert que sur rendez-vous.

L'accompagnement proposé aux personnes accompagnées est global. Ceci implique que chaque personne accueillie bénéficie d'un intervenant social unique qui l'accompagne dans l'ensemble de ses démarches. Néanmoins l'équipe étant pluridisciplinaire nous avons souhaité pouvoir valoriser les compétences spécifiques de chacun. Nous avons ainsi identifié des missions transversales (insertion des BPI, insertion des DA, veille juridique, animation, accompagnement à la santé, parentalité).

La secrétaire du service assure les missions de domiciliation, de collecte des factures pour validation du chef de service, de facturation de la participation financière des usagers, de la saisie des données dans le logiciel métier et l'établissement des tableaux pour la rédaction des bilans d'activité.

Les maitres de maisons occupent une place essentielle dans les missions du CADA, en charge des appartements, ils sont les garants de la mission première du CADA à savoir l'accueil et l'hébergement. Leurs missions principales consistent à s'assurer que les hébergements puissent permettre les entrées/sorties, pour cela ils sont en charge du réassort, des états de lieux et de l'accueil du public dans les appartements. Ils ont aussi la mission de l'éducatif dans l'hébergement et pour cela pratiquent des visites à domicile régulières. Leur lien privilégié avec le public du fait de leur proximité avec eux sur les lieux de vie leur permet aussi d'être un renfort précieux pour les accompagnements médicaux.

Le parc d'hébergement du CADA à Perpignan est à 100% en diffus. Il se situe sur la commune de Perpignan. Comme expliqué précédemment, le CADA et l'HUDA de perpignan sont mutualisés. La gestion d'un tel parc d'hébergement (93 appartements pour le service CADA/HUDA de Perpignan) a nécessité de mettre en place une organisation qui s'appuie sur la compétence et la mobilité des 3 maîtres de maison dont bénéficie le service.

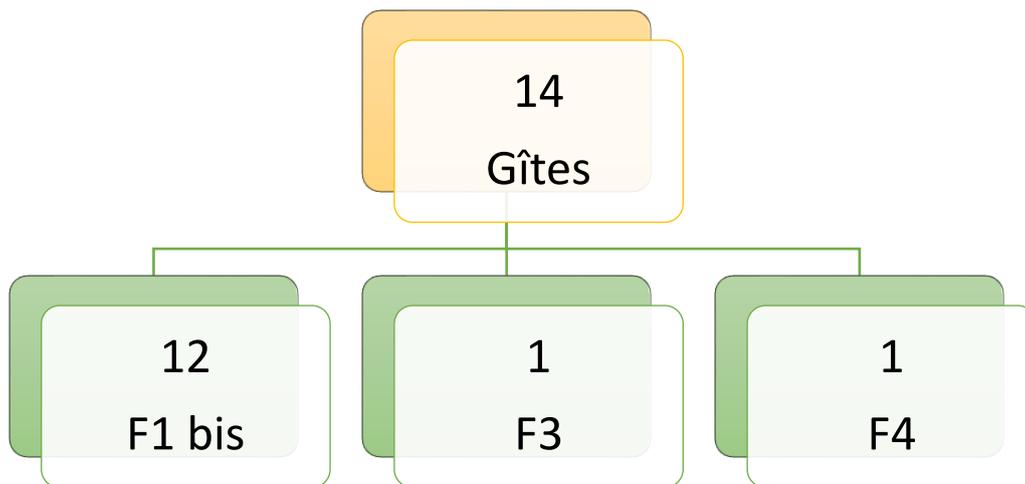
L'hébergement des demandeurs d'asile en famille d'au moins 3 personnes se fait sur le principe d'un ménage par logement. Quant aux personnes isolées ou aux petites compositions familiales de 2 personnes elles sont hébergées en cohabitation. L'ACAL a fait le choix de respecter l'intimité des personnes en hébergeant les personnes isolées sur le principe d'une personne par chambre.

L'extension de 2023 a permis l'apparition d'une nouvelle fonction au CADA HUDA de Perpignan. EN effet, cela fait quelques années que nous remarquons que nous accueillions des personnes aux besoins de santé importants et à la coordination des soins très complexe. A la faveur de l'extension, nous avons pu créer un poste d'AES à hauteur de 0,8 ETP qui a pour mission la coordination des personnes nécessitant de soins complexes, la prophylaxie, la veille sanitaire et l'expertise sur l'application des protocoles internes qui ont trait à la santé (galle, punaises de lit, COVID etc). L'année 2024 a permis de mesurer l'apport d'un soutien aux intervenants sociaux d'une personne dédiée aux accompagnements de santé.

➤ [Sur le site de Fuilla](#)

Depuis plusieurs années, l'ACAL a souhaité favoriser un accompagnement social ouvert sur le département et non inclusif à une même agglomération, tout en gardant une organisation similaire à celle de l'équipe du CADA-HUDA de Perpignan. Ce sont pour ces raisons, que le service de l'HUDA a été implanté dans une commune rurale et à proximité du CADA fuilla existant depuis plus de 30 ans.

L'équipe du CADA de Fuilla accompagne exclusivement des familles. Elles sont hébergées sur la commune, sous le format d'un centre dans lequel on trouve 14 gîtes. La capacité d'accueil est de 50 places puisque les familles sont composées d'un adulte référent, accompagné ou pas du conjoint, et des enfants.



Afin d'éviter l'isolement de cette équipe, une mutualisation avec celle de l'HUDA de Vernet-Les-Bains a été organisée. Depuis plus de 3 ans, les réunions, les groupes de réflexion, les Analyses de Pratiques Professionnelles, les activités extérieures sont communes aux deux équipes et organisées dans les locaux du CADA de Fuilla.

Cette mutualisation entre ces deux équipes est une réussite puisqu'elle permet aux professionnels de partager leurs différentes expériences et compétences et favoriser le regard transversal. De plus, depuis quelques temps, l'accueil d'une animatrice a permis à l'équipe du CADA d'améliorer le service continu sur la semaine.

L'organisation de l'accompagnement au CADA de FUILLA répond à la même organisation que celle du CADA-HUDA de Perpignan. Chaque référent est en charge d'un accompagnement global.

La spécificité du site de Fuilla est l'accueil exclusif de familles (donc avec d'importants besoins de transport adaptés) dans un environnement très peu desservi. Cet éloignement crée des besoins d'accompagnement physique à répétition que l'équipe à peine à satisfaire. Cela s'équilibre par le nombre de « dossiers » puisque les 50 à 55 personnes accueillies à FUILLA représentent maximum 14 compositions familiales.

Les mouvements au sein de l'équipe :

L'AEB en poste a été remplacé cet été temporairement par une personne embauchée par une agence d'intérim pendant environ 3 mois et demi. Puis, une embauche d'un autre AEB a été faite en décembre.

Aussi, nous avons changé de cheffe de service en octobre 2024.

Tous ces changements ont eu un impact sur la stabilité de l'équipe et engendrent une période de réadaptation. Nous avons alors convenu d'un planning sur 6 mois d'interventions, d'ateliers, de réunions avec les usagers ceci afin d'impulser une nouvelle dynamique. Malheureusement, du fait d'un arrêt maladie, tout ceci est en suspens.

Cette année les membres de l'équipe ont pu suivre des ateliers : :

- « Accès au Logement des BPI » avec GIP Habitat intervention sociale, (DRETS), Hello Asso.
- « Atelier travail/logement » en inter-service.

2.3 Gestion des emplois et compétences

➤ Départs en formation

Afin d'adapter notre pratique à l'évolution législative, de la typologie des publics accueillis et à nos obligations en matière de sécurité, nous favorisons l'accès à la formation ; ainsi les équipes ont pu bénéficier des formations suivantes² :

Site	ID	Formation initiale	Formation suivie sur les trois dernières années
PPN	SE	DEASS par VAE	Technique de recherche sur les pays d'origine (2022) Communication non violente / méthode ESPERE niveau 1 (2022) SI SIAO (2023) Excel niveau 2 (2024) Animer de réunions participatives et productives (2024) Formation CLAT sur les ITL et la tuberculose (2024)
PPN	AF	DEES	Médiation ethno clinique (2022) Technique de recherche sur les pays d'origine (2022) Communication non violente / méthode ESPERE niveau 1 (2022) Accompagnement à l'emploi en structure AHI (2022) Faire face à la souffrance de l'utilisateur et prévenir l'épuisement professionnel (2023) SI SIAO (2023) Focus migration IRTS (2023) La participation des personnes accompagnées à leur propre parcours (2023) ADDITIONS Travailler et avancer avec le déni / Addictologie « fondamentaux » (2024) Formation CLAT sur les ITL et la tuberculose (2024)
PPN	LT	DEASS	Technique de recherche sur les pays d'origine (2022) Grande précarité et addiction (2022) Faire face à la souffrance de l'utilisateur et prévenir l'épuisement professionnel (2023) Hygiène des locaux et du linge (2024) Formation CLAT sur les ITL et la tuberculose (2024)

² Sur les trois dernières années

PPN	AD	DEES	Médiation ethnoclinique (2022) Technique de recherche sur les pays d'origine (2022) Précarité et santé mentale (2023) Formation PRDS démarche participative (2023) SI SIAO (2023) Longue absence en 2024
PPN	MLG	JURISTE	Technique de recherche sur les pays d'origine (2022) Violence conjugale connaissance et intervention niveau 3 (2022) SI SIAO (2023) Focus migration IRTS (2023) Formateur pour adulte (longue durée 9 mois sur 2023/2024) Salariée mise à disposition d'un autre établissement de l'ACAL en 2024
PPN	MB	DEES	Technique de recherche sur les pays d'origine (2022) Sensibilisation à la radicalisation (2022) Focus migration IRTS (2023) Accompagnement sortie parcours prostitution APEX Webinaires sur Iran / Mariage forcé / Guinée / Afghanistan (2023) Conflits et tensions en institution : la CNV comme outils de prévention (2024) Webinaire sur le bengladesh (2024) Tuteur de stage/apprentissage (2024) Formation CLAT sur les ITL et la tuberculose (2024)
PPN	CR	MASTER	Médiation ethnoclinique (2022) Technique de recherche sur les pays d'origine (2022) Violence conjugale connaissance et intervention (2022) Identifier les leviers de la QVCT (2022) Accompagnement à l'emploi en structure AHI (2022) Focus migration IRTS (2023) CEP (2023) La violence conjugale (2023) Précarité et santé mentale (2023) Tuteur de stage/apprentissage (2024) ADDICTIONS Travailler et avancer avec le déni / Addictologie « fondamentaux » (2024) Formation CLAT sur les ITL et la tuberculose (2024)
PPN	CS	DEME	Technique de recherche sur les pays d'origine (2022) Grande précarité et addiction (2022) Travail social et insertion socio professionnelle (2022) SI SIAO (2023)
PPN	MT	DEES	Technique de recherche sur les pays d'origine (2022) PRDS Journée participation (2023) Formation CLAT sur les ITL et la tuberculose (2024)
PPN	RB		Violence conjugale connaissance et intervention (2022) Lutter contre les punaises de lit (2023) Prévention et Gestion des situations de violence (2024) Journées du travail social : pouvoirs d'agir (2024) Formation CLAT sur les ITL et la tuberculose (2024)
PPN	RBen		Habilitation électrique (2022) Faire face à la souffrance de l'utilisateur et prévenir l'épuisement professionnel (2023) Tuteur de stage/apprentissage (2024) Formation CLAT sur les ITL et la tuberculose (2024)

PPN	BM	AES	Médiation ethnoclinique (2022) Violence conjugale connaissance et intervention (2022) CEP (2023) La violence conjugale (2023) Lutter contre les punaises de lit (2023) Précarité et usage de produits psychoactifs (2023) Conflits et tensions en institutions : la CNV comme outils de prévention (2024) Formation CLAT sur les ITL et la tuberculose (2024)
PPN	CBON		Prévention et gestion de situations de violence (2023) Excel niveau 2 (2024) Planning First (2024) Formation CLAT sur les ITL et la tuberculose (2024)
PPN	CB	DECESF	Technique de recherche sur les pays d'origine (2022) EXCEL niveau 1 (2023) La gestion du temps et des priorités (2023) Salariée absente en 2024
PPN	AGE	DEES	Violence au sein du couple CIDFF (2023) Formation CLAT sur les ITL et la tuberculose (2024)
PPN	SD	MASTER + DEME	Violence au sein du couple CIDFF (2023) Formation CLAT sur les ITL et la tuberculose (2024)
PPN	JM	MASTER	Co construire un référentiel managérial porteur de sens (2022) PRDS journée participation (2023) CNPA (2022) Journée nationale des CDS (2023) Atelier APEC : mieux intégrer ses nouvelles recrues (2023) Atelier APEC : questionner efficacement en entretien de recrutement (2023) Pouvoir d'agir face aux violences institutionnelles et sociétales (2023) URIOPS : conseil de la vie sociale (2023) 11° journée nationale des chefs de service (2024) Journées du travail social : pouvoirs d'agir (2024) Ateliers ressources humaines DLM (2024) Se préparer aux nouvelles modalités de l'évaluation des ESMS (2024)
CONFLENT	JI	DEASS	Technique de recherche sur les pays d'origine (2022) Violence conjugale connaissance et intervention niveau 2 (2022) Focus migration IRTS (2023) Le droit d'asile au GISTI (2023) Faire face à la souffrance de l'utilisateur et prévenir l'épuisement professionnel (2023) Conflit et tension en institution la CNV comme outil (2023) Focus migration IRTS (2023) La MEDIATION ETHNOCLINIQUE (2024) Prévention et Gestion des situations de violence (2024) La violence conjugale : Accueil, Accompagnement et orientation et H/F aux prises avec les violences conjugales NIV 2 (2024)
CONFLENT	FM	CESF	Accompagner les familles en situation d'exil (2022) Technique de recherche sur les pays d'origine (2022) Souffrance psychique (2022) Communication non violente / méthode ESPERE niveau 1 (2022) La MEDIATION ETHNOCLINIQUE (2024)
CONFLENT	CL	BJEPS	Le parcours de sensibilisation au programme « respiration » (2022) Excel niveau 1 (2023) La gestion du temps et des priorités (2023)
CONFLENT	AL	DEASS	Technique de recherche sur les pays d'origine (2022) Démarche participative au PRDS (2023) Focus migration IRTS (2023) Droit d'asile GISTI (2023) Conférence géopolitiques FTDA Bangladesh / Nigéria (2024)

CONFLENT	PHD	DEES	Technique de recherche sur les pays d'origine (2022) Identifier les leviers de la QVCT (2022) Travail social et insertion socio professionnelle (2022) Focus migration IRTS (2023) Conflit et tension en institution la CNV comme outil (2023) Formation syndicale (2024) La relaxation, une ressource pour soi et l'accompagnement (2024) La MEDIATION ETHNOCLINIQUE (2024)
CONFLENT	CM	CAFERUIS	Atelier APEC : web Atelier : mener un entretien de recrutement et divers ateliers RH (2022 et 2023) GRIEPS : SOUFFRANCE PSYCHIQUE, 2 jours (2022) Réhab congrés : pouvoir d'agir, 2, jours (2022) La gestion du temps et des priorités (2023) Les journées nationales des CDS (2023) PRDS : quel pouvoir d'agir face aux situations de violence institutionnelle et sociétal (2023) CEP : Réunion d'informations FORMATIONS (2023) Cegi Alpha planning first (2024) Animer des réunions participatives et productives (2024)
CONFLENT ET PPN	CG	MASTER	CEGI ALFA Niv.2 (1 jour) Cadrer et piloter la construction d'une charte managériale Co-construire un référentiel de pratiques managériales porteuses de sens et de cohérence (2022) Ecouter, communiquer et motiver selon les personnalités (4 jours) Rencontres de directions 2021 et 2022 PRDS journée participation (2023) Journées direction 2023 Focus migration IRTS (2023) Valoriser et évaluer l'outil social de votre organisation (2023) Ateliers ressources humaines DLM (2024) Animer des réunions participatives et productives (2024) Devenir facilitateur (2024)

L'ensemble des salariés a également été formé au Secourisme Sauveteur au Travail (SST) et à la formation extincteur sécurité incendie, depuis 2019 la direction a décidé que tous les salariés seraient formés.

➤ Accueil de stagiaires

L'année 2024 a permis d'accueillir des stagiaires. Le CADA HUDA étant mutualisé, l'ensemble des stagiaires accueillis cette année est mentionné ici sans tenir compte spécifiquement d'un établissement de rattachement :

Identité	Formation/année	Date de stage	Objectif	Référent	site
DB	TERMINALE SERVICE A LA PERSONNE	28/10/24 – 22/11/24	Stage de professionnalisation	BM	PPN
IEA	Stage d'observation en entreprise de seconde	17/06/24 – 28/06/24	Stage d'observation d'un service social	RBOU / BREN / BM / CBON	PPN
TC	DEAS 2 EME ANNEE	29/01/2024 - 24/05/2024	Stage découverte métier	MB ET LT	PPN

Sur le CADA de Fuilla :

De Janvier à Mars, nous avons accueilli une stagiaire en première année de formation Moniteur Educateur. Elle a pu mettre en place des activités comme la confection de galette des rois, randonnées à Vinça et autour du CADA et une initiation de Djembé en partenariat avec le foyer de vie de Marquixanes.



Une seconde stagiaire (Première année Assistante Sociale) du CADA de Perpignan est venue découvrir nos missions sur une journée au mois d'Avril.

III. LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement a été écrit en 2018 et déposé en 2019 ; il concerne le CADA et également l'HUDA, malgré que ce service ne soit pas concerné par l'obligation. Les équipes étant mutualisées une démarche conjointe nous ai apparu pertinente.

Le contexte en mouvance permanente sur l'accueil des publics en demande d'asile, n'a pas permis la mise en place d'un suivi régulier du plan d'action élaboré dans le cadre du projet de service.

En 2023, le COPIL a été réuni afin de faire un bilan des actions menées et les éventuels décalage avec le plan d'action prévu ; cela nous a permis de constater l'engagement des équipes et le travail accompli car malgré l'absence de suivi du plan, l'ensemble des actions ont été réalisées.

La direction adjointe en charge du pôle asile a souhaité attendre l'arrivée de la nouvelle cheffe de service sur le Conflent afin de redynamiser la démarche.

Des actions sont prévues sur l'année 2025 sur la mise à jour du projet d'établissement. Cela permettra de préparer l'évaluation du CADA qui a été avancée au deuxième trimestre 2026 (initialement en 2027).

BILAN QUANTITATIF

IV. LES ADMISSIONS

En 2024, 89 familles ont été admises en CADA, dont 2 familles (6 personnes) transférées de l'HUDA de Perpignan en décembre.

Cela représente 147 personnes au total. Soit 4 familles de moins qu'en 2023 pour 8 personnes de moins qu'en 2023.

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Oct.	Nov.	Déc	Total
Nb familles	5	11	9	7	5	9	11	9	3	7	7	6	89
Perpignan	5	9	8	6	4	7	11	8	3	3	6	6	76
Fuilla	0	2	1	1	1	2	0	1	0	4	1	0	13

	2024	2023	2022
Nb de ménages	89	93	73
Nb de personnes	147 Dont 1 naissance	155 Dont 3 naissances	117 personnes dont 2 naissances
Taux de rotation (entrées/capacité)	77%	88%	68%

Le taux de rotation est encore très élevé cette année. Et ceci malgré toujours de grandes difficultés à trouver des solutions de sorties pour les BPI. Les réalités de l'année dernière (beaucoup d'abandons en cours de procédure et extension de 20 places) expliquent le « pic de 2023 ». La nouvelle réalité en 2024 qui est venue, elle aussi, influencer sur le taux de rotation est la nouvelle procédure du logiciel partagé avec l'OFII qui gère la mise à disposition de places. En effet, en 2024 le DNA NG a vu une mise à jour qui remet automatiquement une place disponible dès que l'opérateur asile y enregistre une sortie. Ceci associé à une nouvelle directive qui demande que les accueils se fassent dans les 5 jours ouvrés suivant l'orientation prononcée par l'OFII. Le but de ces ajustements du DNA est de favoriser la fluidité du dispositif, maximiser les taux d'occupation et avoir de la visibilité sur les places indisponibles.

➤ Orientations (en nombre de personnes)

	2024	2023	2022
Régionale	146	155	109
Nationale	0	0	6
Naissance(s)	1	3	2
Total	147	155	117

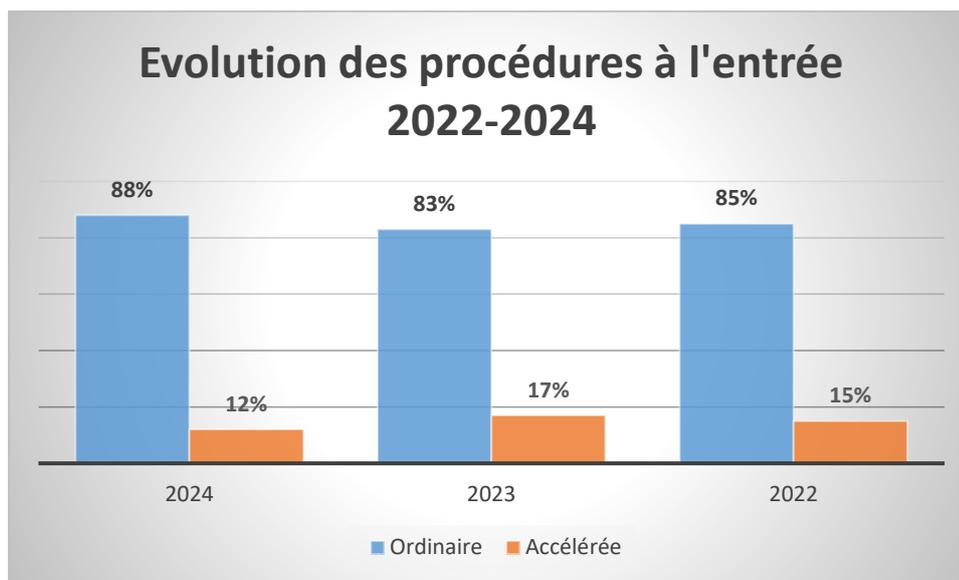
Depuis la mise en place du nouveau SNADAR 2021/2023 les orientations se font désormais quasi exclusivement en provenance des CAES qui eux-mêmes reçoivent les personnes orientées régionalement depuis l'Île de France (voir ci-dessous hébergement avant la prise en charge : 72 % des entrées en 2024 81% en 2023 et 84% en 2022) :

4.1 Procédure et situation vis-à-vis de la demande d'asile

➤ Procédure

Pour 2024, sur 89 familles admises en CADA, la majorité sont en procédure ordinaire :

Procédures	2024	2023	2022
Ordinaire	88%	83%	85%
Accélérée	12%	17%	15%
%	100%	100%	100%



On constate une stabilisation voire une légère baisse de la proportion de personnes placées en procédure accélérée cette année.

La procédure accélérée pour les personnes provenant d'un pays d'origine sûr a un impact sur le travail de l'équipe car ces personnes n'accèdent plus à une attestation préfectorale de demande d'asile à partir du rejet OFPRA ce qui complexifie les démarches.

➤ Ressources et couverture sociale à l'entrée :

Depuis la mise en place du SNADAR 2021/2023, les personnes sont orientées de plus en plus tôt dans la demande d'asile et se retrouvent le plus souvent sans ressources et sans couverture sociale lors de l'admission.

L'année 2024 est assez stable par rapport à 2023 que ce soit en terme de ressources ou de couvertures sociales à l'entrée. Néanmoins, on constate que la proportion des personnes avec ressources et couvertures sociale progresse tout de même légèrement (+ 6 point pour les ressources et + 4 point pour la couverture sociale)

Si une orientation précoce des DA vers des hébergements pérennes du DNA est une excellente chose, il est à noter que cet état de fait entraîne des dépenses supplémentaires pour le CADA en terme de distribution de tickets services et de colis alimentaire. Ceci entraîne aussi un surcroit de travail à l'entrée des résidents car en plus du suivi administratif et juridique à mettre en place, des éventuelles urgences de santé à gérer, il faut aussi assurer les orientations vers le caritatif, trouver des solutions pour que les personnes accueillies aient accès à la vêtue et surtout des produits de premières nécessité.

Ressources	2024	2023	2022
ADA	25%	19%	14%
Aucune	75%	74%	86%
Total	100%	100%	100%

Pour les motifs évoqués ci-dessus, la courbe des admissions sans ressources est similaire à celle des admissions sans couverture sociale puisque la carence moyenne d'ADA est de 45 jours post GUDA et la carence de couverture sociale est de trois mois post GUDA sauf pour les mineurs et les femmes enceintes. Cette année encore, la grande majorité des personnes accueillies sont dépourvues de couverture sociale à l'entrée avec la complexification de l'accès aux soins que cela implique. Comme évoqué ultérieurement nous constatons néanmoins une légère inversion de la tendance.

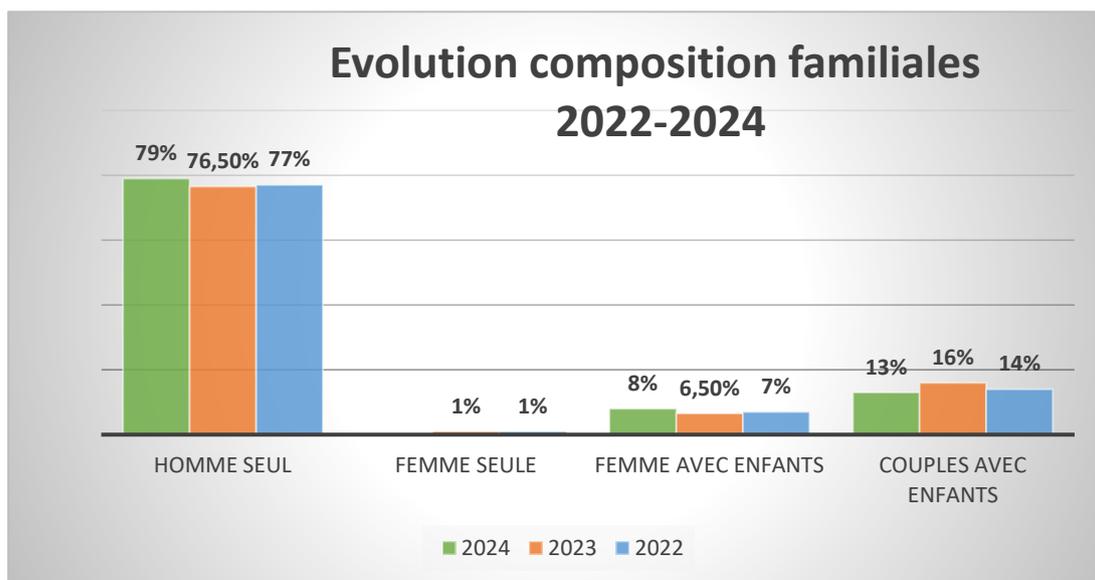
Couverture Sociale	2024	2023	2022
CMUC	13%	9%	4%
Aucune	87%	84%	96%
total	100%	100%	100%

Ceci a un impact sur le travail de l'équipe du CADA complexifiant l'accès aux soins du public donc le travail d'accompagnement. L'impact est aussi réel pour le public qui a une vraie difficulté à accéder aux soins après leur parcours d'exil. Enfin pour les partenaires de l'accès aux soins inconditionnels tels la PASS cette réforme a généré une surcharge des demandes de RDV de la part de notre service.

4.2 Compositions familiales, âges et hébergement avant la prise en charge

Cette année encore les personnes isolées représentent près de 80% des admissions :

Composition familiale	NB	%	Collectif	Diffus
Homme seul	70	79%	0	70
Femme avec enfants	8	8%	6	2
Couples avec enfants	11	13%	7	4
TOTAL	89	100%	13	76



On note une baisse de 3 points sur 2024 de la proportion d'unité familiale avec enfants par rapport à 2023. Ceci s'explique par la forte rotation à Fuilla en 2023 : en 2024, 13 entrées ont été faites à FUILLA alors qu'en 2023 il y en a eu 17.

Fuilla accueillant exclusivement des familles avec enfants, le taux varie beaucoup en fonction de l'activité de ce site.

Tranches d'âge	Enfants	Adultes
- de 3 ans	7	
De 3 à 17 ans	37	
De 18 à 25 ans		22
De 26 à 35 ans		47
De 36 à 59 ans		30
+ de 60 ans		4
Total	44	103

} 30 %
} 70 % dont 1 enfant majeur

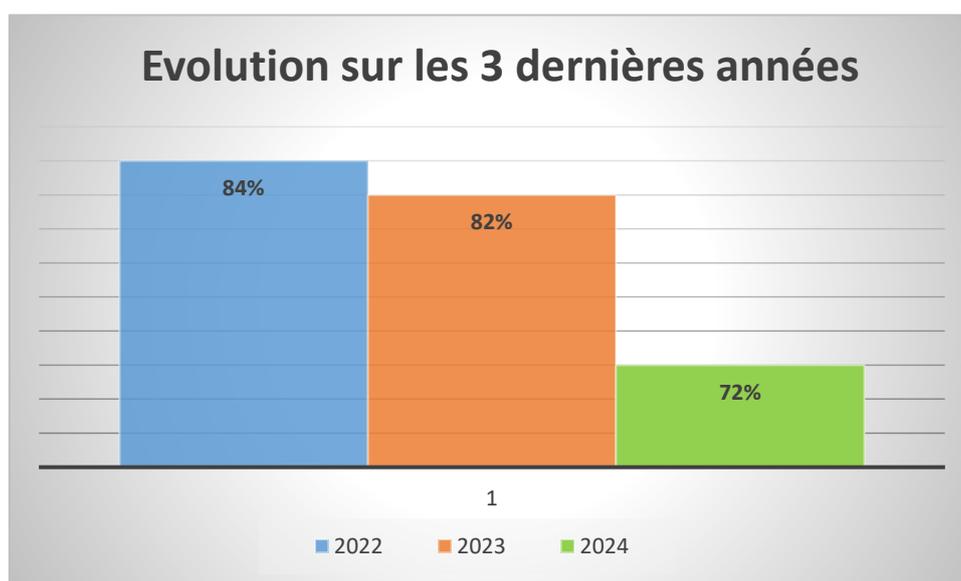
On constate que le public accueilli est particulièrement jeune puisque sur 147 personnes entrantes seules 34 ont plus de 35 ans.

A l'entrée la moyenne d'âge se situe à 25 ans pour les femmes, 25.6 ans pour les hommes.

➤ Hébergement avant la prise en charge :

Type d'hébergement	Nb familles	%
CAES	64	72,00%
Hébergement familles ou tiers	6	6.75%
Urgence / 115 / SEUIL	6	6.75%
Squats/Habitat Précaire	5	5.75%
Aucun, Errance, SDF	4	4,50%
CADA	1	1,00%
HUDA	2	2,25%
IDEA	1	1,00%
TOTAL	89	100%

Focus sur les familles hébergées en CAES avant l'admission en CADA :



Le fait marquant est la baisse de 10 points de l'accueil en provenance des CAES.

Pour rappel, l'année 2021 a vu la mise en place du nouveau SNADAR qui met en œuvre les orientations directives régionales prévues par la loi asile et immigration de 2015 et par celle de 2018. Nous avons pu constater dès lors un nombre significatif d'orientation en provenance des CAES.

Le principe de ces orientations est de transférer les demandeurs d'asile d'île de France vers les CAES en région qui eux même prennent en charge ces personnes un mois et les oriente immédiatement en local vers les structures du DNA en collaboration avec les DT OFII. Ainsi, si les orientations sont devenues exclusivement régionales grâce à ce biais, en réalité les orientations en provenance du CAES correspondent aux anciennes orientations nationales.

En 2024, nous constatons une diminution de 10 points, mais les orientations à partir des CAES restent largement majoritaire.

La proportion de personnes provenant d'une solution précaire personnelle passe elle à presque 24%. (Admission hors CAES CADA HUDA et IDEA) Nous n'avons pas d'explication confirmée de cette réalité. Une hypothèse : le nombre de demandeurs d'asile primo arrivant en 2024 a baissé par rapport à 2023 (-5,5% selon ministère de l'intérieur) entraînant peut-être une baisse des besoins de transferts de la région parisienne vers les CAES.

Enfin, on peut noter l'accueil d'une personne en coordination avec l'IDEA et l'OFII pour un jeune majeur ayant déposé une demande d'asile lors de sa minorité. Nous pouvons saluer la continuité de la prise en charge qui a été offerte à ce jeune par les institutions.

Nationalités accueillies

40 nationalités différentes accueillies en 2024.

En 2023, 27 et en 2022, 24 nationalités ont été accueillies

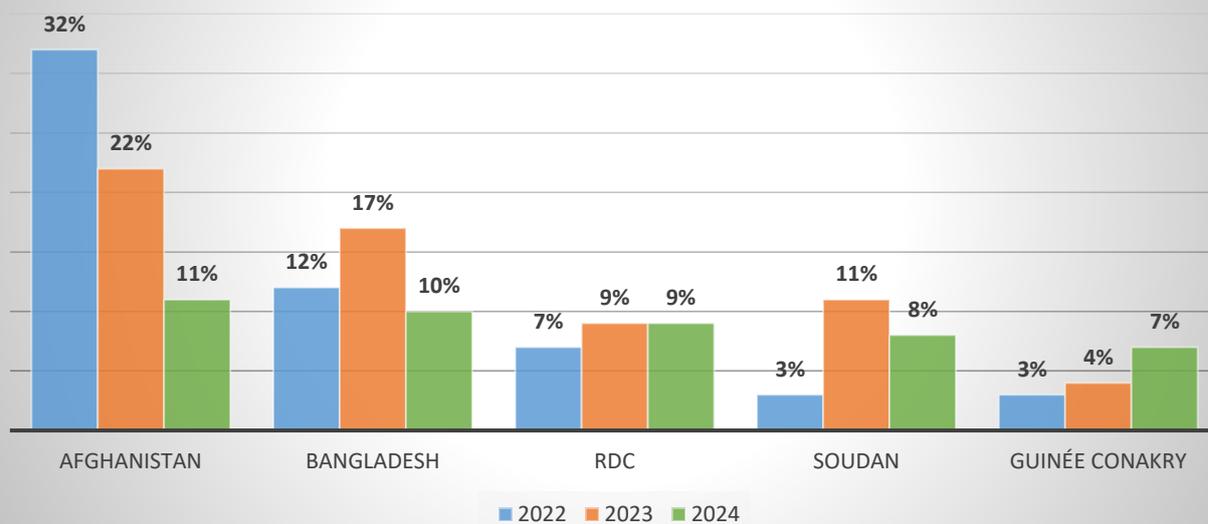
Pays	Nombre de Famille	Pourcentage
Afghanistan	10	11,25%
Albanie	3	3,50%
Algérie	2	2,25%
Angola	1	1,10%
Arménie	3	3,50%
Azerbaïdjan	1	1,10%
Bangladesh	9	10,00%
Bénin	1	1,10%
Biélorussie	1	1,10%
Cameroun	1	1,10%
Chili	1	1,10%
Chine	3	3,50%
Colombie	1	1,10%
Cote d'Ivoire	1	1,10%
Djibouti	1	1,10%
Egypte	1	1,10%
Erythrée	1	1,10%
Géorgie	2	2,25%
Guinée Conakry	6	7,00%
Kenya	1	1,10%
Liban	2	2,25%
Libéria	1	1,10%
Lybie	1	1,10%
Mali	1	1,10%
Maroc	1	1,10%
Mauritanie	4	4,50%
Mongolie	1	1,10%
Nigéria	2	2,25%
Palestine	1	1,10%
Pérou	1	1,10%
RDC	8	9,00%
Salvador	1	1,10%
Sénégal	1	1,10%
Somalie	1	1,10%
Soudan	7	7,90%
Sri Lanka	1	1,10%
Syrie	1	1,10%
Tchad	1	1,10%
Tchéchénie	1	1,10%
Venezuela	2	2,25%
Total	89	100%

On note cette année encore une très grande diversité des nationalités accueillies. Si l'Afghanistan reste la première nationalité, sa baisse en trois ans est considérable. Cela correspond à la réalité nationale car le nombre d'afghans passés au GUDA connaît une baisse de presque 40 %. Et parmi ces afghans primo demandeurs 18 % sont en procédure Dublin ce qui empêche une orientation CADA. Cette baisse est constante depuis la reprise du pouvoir par les talibans en 2021. (Source : site du ministère de l'intérieur ; les chiffres de l'asile en France)

On constate aussi une baisse de l'accueil de personne du Bangladesh après une hausse de deux années consécutives. Là encore les chiffres de l'accueil du ministère indiquent une baisse de 43% des primo demandeurs Bangladais. L'évolution de la situation dans ce pays avec la destitution de l'ancienne présidente y contribue peut-être.

Enfin, les soudanais sont un peu moins représentés que l'année dernière après une augmentation considérable en 2023. Cela correspond aux chiffres du ministère qui note une baisse de 8% du nombre de soudanais primo demandeurs. Néanmoins cela ne reflète pas un retour au calme au Soudan où le retour de la violence et de la guerre impacte particulièrement les régions ouest et sud notamment le Darfour et le Kordofan.

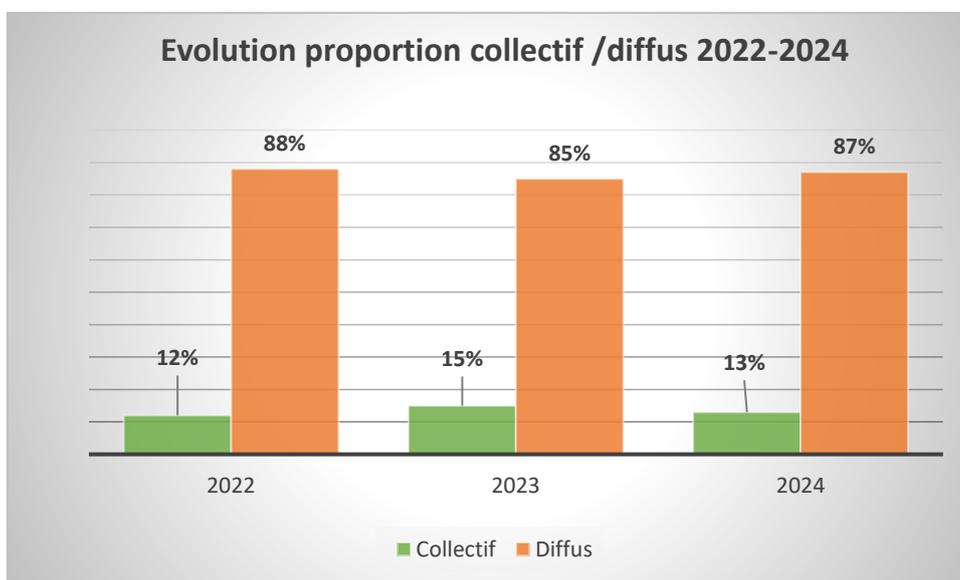
Nationalités accueillies 2022-2023-2024



V LES FAMILLES PRISES EN CHARGE DURANT L'ANNÉE

En 2024, 204 familles représentant 342 personnes ont été prises en charge au CADA. L'augmentation du nombre de personnes accueillies est à mettre en corrélation avec l'extension en année pleine.

	2024	2023	2022
Nb de familles	204	190	170
Nb d'adultes	241	226	193
Nb d'enfants	101	95	82
Total personnes	342	321	275



5.1 Compositions familiales et âges

	Nb famille	%	Collectif	Diffus
Couples avec enfant(s)	28	14%	18	10
Femmes avec enfant(s)	15	7%	9	6
Hommes seuls	161	79%	-	161
Total	204	100%	27	177

La proportion d'hommes seuls revient à son niveau de 2022. Les personnes seules représentent près de 80 % du public accueilli et ce alors que la proportion de place dédiée à de l'hébergement isolé est de 56% de notre parc. Ceci signifie que le turnover des personnes seules se fait beaucoup plus rapidement que celui des familles accompagnées d'enfants.

Compositions familiales	2024	2023	2022
Couples avec enfant(s)	14%	14%	12%
Femmes avec enfant(s)	7%	7%	7%
Femme seule	-	2%	2%
Hommes seuls	79%	77%	79%
Total	100%	100%	100%

Tranches d'âge	Enfants	Adultes
- de 3 ans	13	
De 3 à 17 ans	88	
De 18 à 25 ans		57
De 26 à 35 ans		104
De 36 à 59 ans		75
60 ans et +		5
Total	101	241

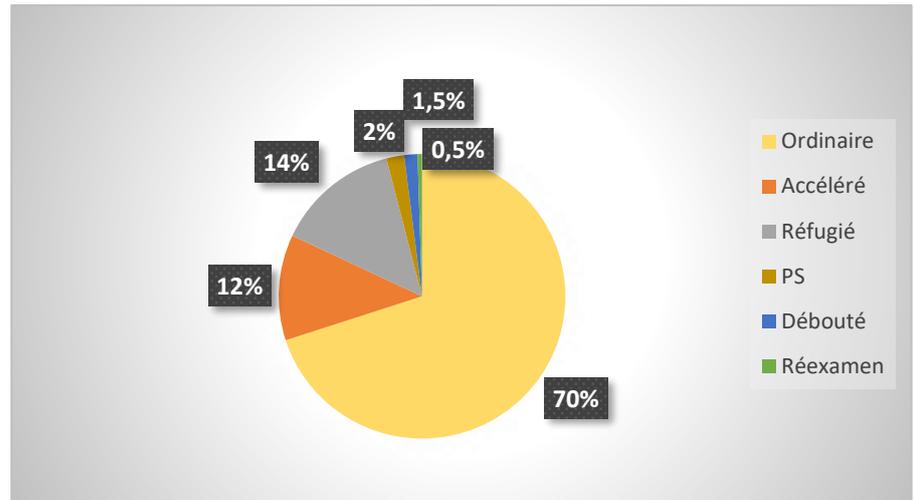
29.5% en 2024, 29% en 2023, 29% en 2022

70.5% en 2024, 71% en 2023, 71% en 2022
Dont 8 enfants majeurs en 2024

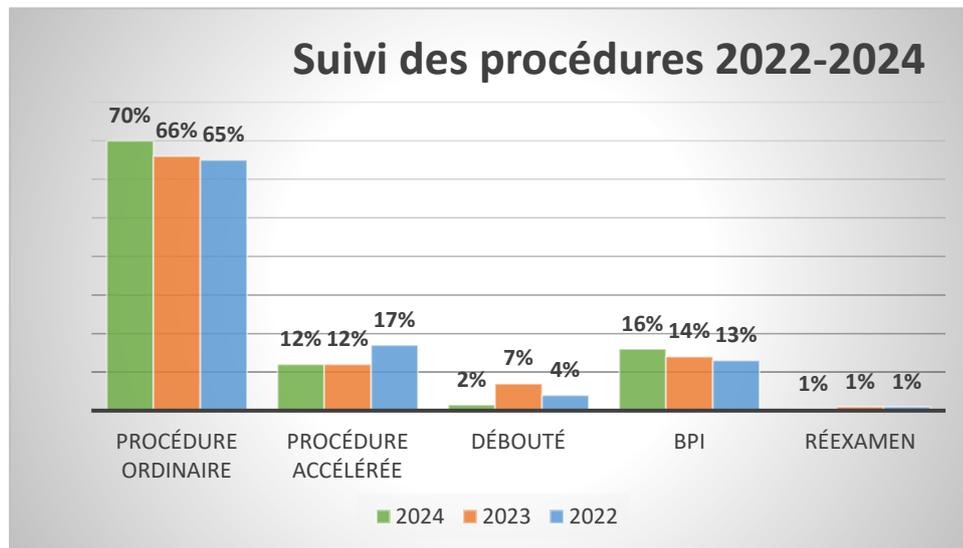
5.2 Situation administrative

Situations administratives à l'entrée ou au 31 décembre pour les familles présentes à fin d'année 2024.

Par catégorie	Familles	%
Ordinaire	143	70%
Accélééré	25	12%
Réfugié	28	14%
PS	4	2%
Débouté	3	1,5%
Réexamen	1	0,5%
TOTAL	204	100%



	2024	2023	2022
Procédure ordinaire	70%	66%	65%
Procédure accélérée	12%	12%	17%
Débouté	2%	7%	4%
BPI	16%	14%	13%
Réexamen	1%	1%	1%
Total	100%	100%	100%

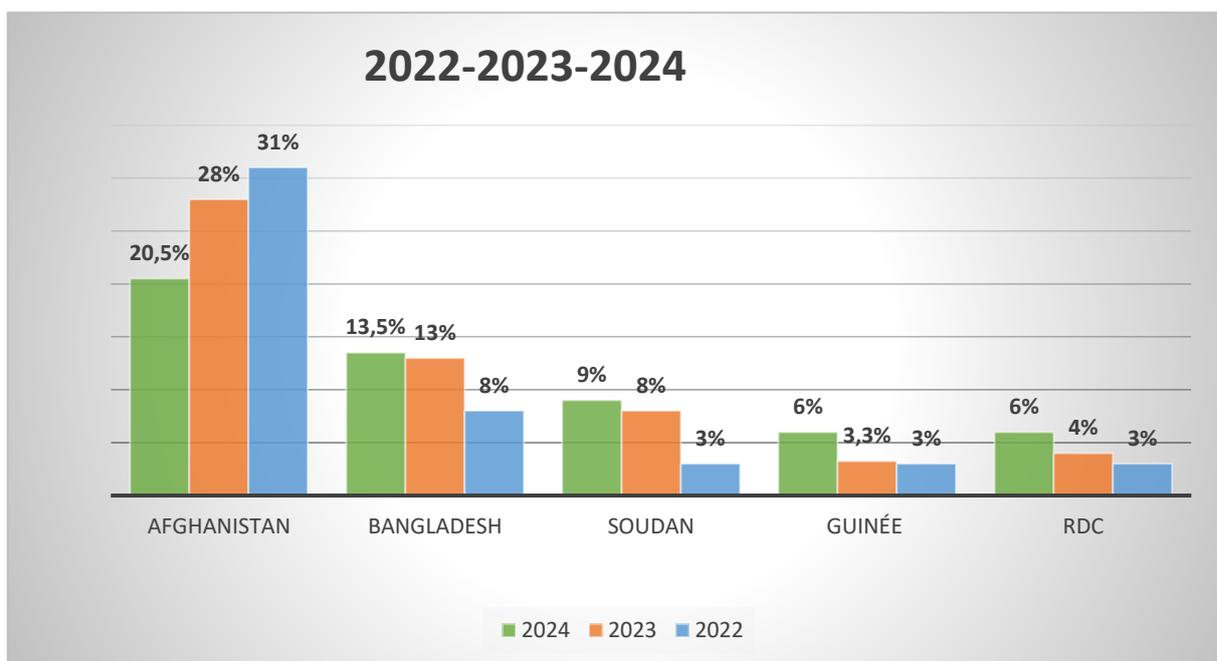


On constate une stabilité dans les proportions des personnes accueillies durant l'année avec les années précédentes. Il y a de légères variations cependant à noter : une petite progression de procédure normales vis-à-vis des procédures accélérées. Une baisse notable des personnes déboutées qui traduit un travail mené avec la préfecture pour faire sortir les personnes qui restent en indu. Une augmentation régulière du taux de BPI qui démontre des difficultés qui s'accroissent à trouver des solutions de sorties adaptées pour ce public.

5.3 Nationalités :

49 nationalités différentes ont été accueillies au CADA cette année (39 en 2023, 44 en 2022)

Comparatif sur les 3 dernières années des entrées des 5 premières nationalités



On peut constater que sur les 5 premières nationalités accueillies l'Afghanistan reste encore la première de façon habituelle bien que comme pour les admissions la proportion baisse. En revanche, contrairement à ce qui est noté dans la partie sur les admissions, le Bangladesh progresse légèrement ici, ce qui signifie que les effets de la baisse des admissions seront visibles en 2025. L'extrême violence du conflit soudanais a poussé nombre de personnes vers la recherche d'un refuge. Ils arrivent en troisième position des personnes accueillies avec une légère progression là aussi.

Pays	Nombre de famille accueillies par nationalités en 2024	%
Afghanistan	42	20,50%
Albanie	3	1,50%
Algérie	3	1,50%
Angola	1	0,50%
Arménie	8	4,00%
Azerbaïdjan	1	0,50%
Bangladesh	28	13,50%
Bénin	1	0,50%
Biélorussie	2	1,00%
Cameroun	3	1,50%
Chili	2	1,00%
Chine	4	2,00%
Colombie	6	3,00%
Cote d'Ivoire	3	1,50%
Djibouti	1	0,50%
Egypte	1	0,50%
Erythrée	2	1,00%
Gambie	1	0,50%
Géorgie	5	2,00%
Guinée Conakry	12	6,00%
Iran	1	0,50%
Kenya	1	0,50%
Liban	2	1,00%
Libéria	1	0,50%
Lybie	2	1,00%
Madagascar	1	0,50%
Mali	1	0,50%
Maroc	1	0,50%
Mauritanie	6	3,00%
Mongolie	1	0,50%
Nigéria	3	1,50%
Pakistan	3	1,50%
Palestine	1	0,50%
Pérou	1	0,50%
RDC	12	6,00%
Russie	4	2,00%
Rwanda	1	0,50%
Salvador	1	0,50%
Sénégal	2	1,00%
Somalie	2	1,00%
Soudan	19	9,00%
Sri Lanka	2	1,00%
Syrie	1	0,50%
Tchad	1	0,50%
Tchéchénie	1	0,50%
Togo	1	0,50%
Turquie	1	0,50%
Venezuela	2	1,00%
Total	204	100,00%

5.4 Accompagnement dans les démarches liées à l'asile

➤ Aide au dossier (en nombre d'adultes)

	2024	2023	2022
OFPRA aide au récit	20	19	20
CNDA recours	4	6	4
CNDA récit complémentaire	32	12	10
Demande Aide Juridictionnelle	48	50	39

➤ Convocations (en nombre d'adultes)

	2024	2023	2022
OFPRA	92 (+ 8 annulées)	84 (+ 2 annulées)	84 (+ 2 annulées)
CNDA	55 (+ 8 annulées)	28 (+ 7 annulées)	27 (+ 7 annulées)
TOTAL	147 (+16 annulées)	112 (+ 9 annulées)	111 (+ 9 annulées)

Le niveau d'activité lié à l'accompagnement à l'asile est en augmentation en 2024, signe que les efforts déployés en terme de réduction des délais de traitement des dossiers d'asile ont pu s'accroître. Pour le CADA cette réalité peut représenter un coût supplémentaire. En effet, l'aide au récit OFPRA ou CNDA ainsi que la préparation orale aux entretiens engendrent un coût d'interprétariat. Et le nombre de convocation plus important (+ 31,25%) engendre aussi une augmentation des réservations de billets et d'hébergements hôteliers à Paris.

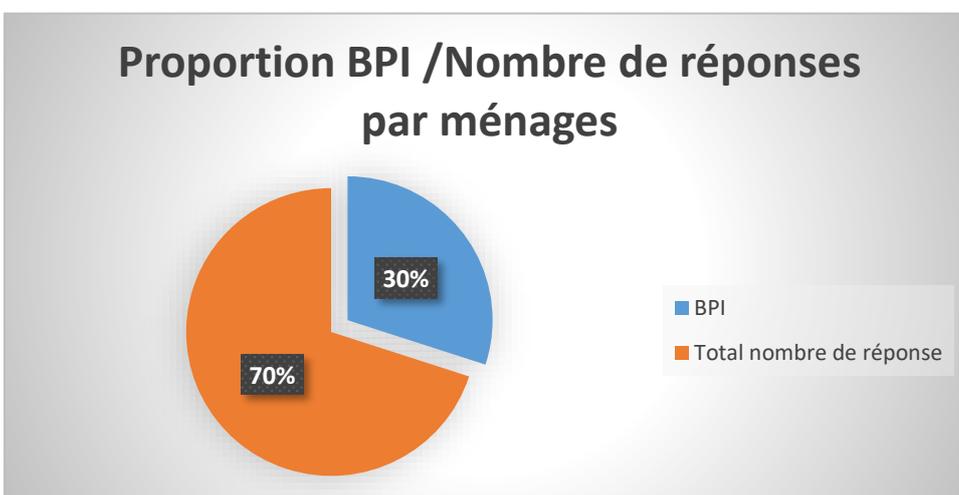
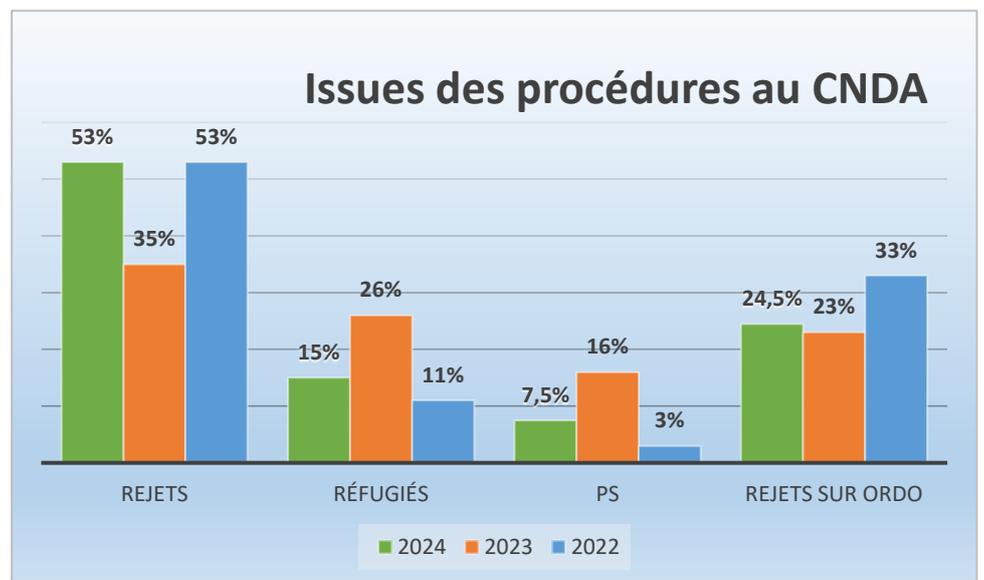
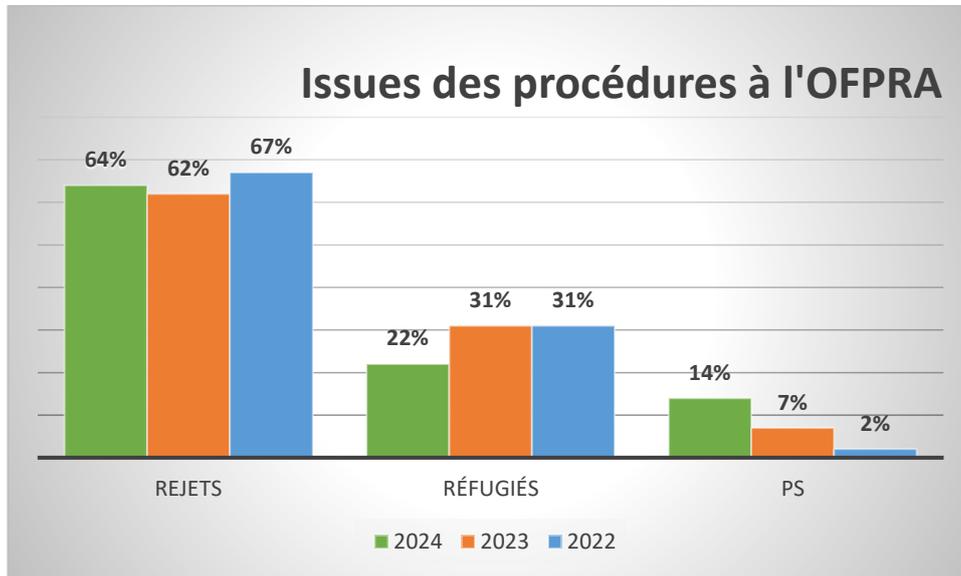
Chaque famille bénéficie avant chaque convocation d'un entretien de préparation, de l'organisation du voyage, en amont de la préparation du dossier avec l'avocat et d'entretien d'approfondissement du récit de vie si nécessaire.

		2024		2023		2022	
		Familles	Adultes	Familles	Adultes	Familles	Adultes
OFPRA	Rejet	47	52	50	55	43	49
	Réfugiés	16	22	25	28	20	23
	PS	10	11	6	6	1	1
	TOTAL	73	85	81	89	64	73
CNDA	Rejet	28	32	9	11	19	20
	Rejet sur ordo	13	18	6	7	12	17
	Réfugiés	8	9	8	8	4	4
	PS	4	4	5	5	1	1
	TOTAL	53	63	28	31	36	42
TOTAL BPI		38	46	44	47	26	29

➤ Issues de la procédure

Toutes les familles convoquées ne reçoivent pas forcément leurs réponses au cours de l'année. Les issues des procédures concernent donc autant les familles convoquées en 2024 que celles convoquées en 2023.

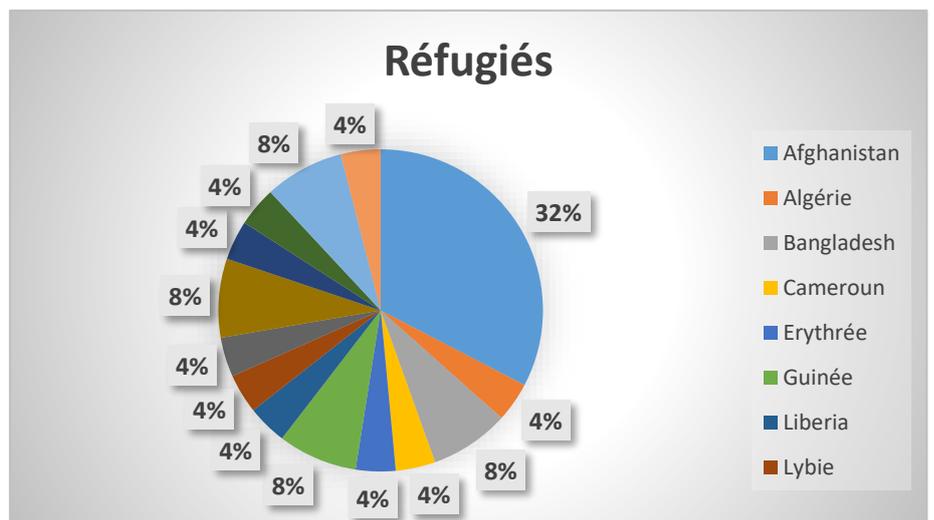
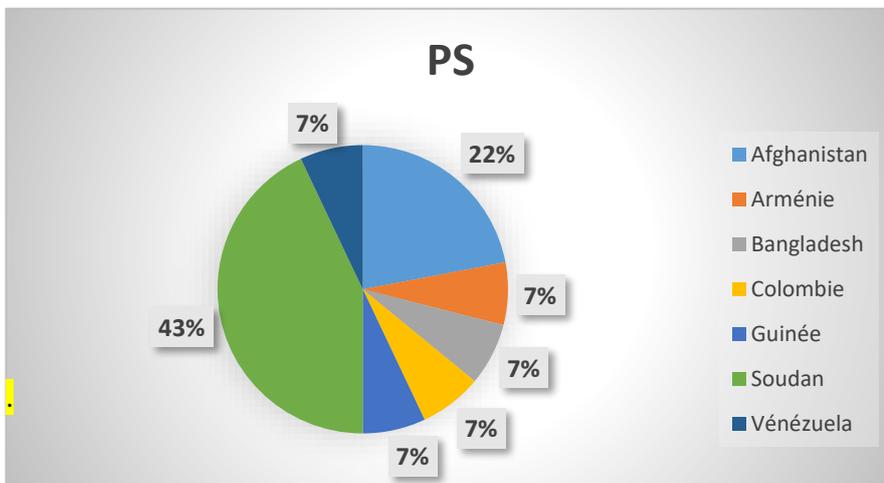
Comparatif sur les 3 dernières années



Obtention de protections internationales par pays :

Pays	Réfugiés	PS
Afghanistan	33%	22%
Algérie	4%	
Arménie		7%
Bangladesh	8%	7%
Cameroun	4%	
Colombie		7%
Erythrée	4%	
Guinée	8%	7%
Liberia	4%	
Lybie	4%	
RDV	4%	
Soudan	8%	43%
Sri Lanka	4%	
Syrie	4%	
Tibet	8%	
Togo	4%	
Venezuela		7%
TOTAL	100%	100%

En 2024, l'Afghanistan représente 29% des protections contre 47% en 2023



➤ [Orientation des publics BPI](#)

Nous avons comptabilisé pour la première année les différents types de dossiers déposés suite à l'obtention de la protection ; cela ne reprend pas les autres orientations ne nécessitant pas une demande préalable (dispositif HOPE par exemple)

Orientations SIAO et demandes de logement en 2024 :

- 44 dossiers SIAO
- 18 demandes CPH
- 19 demandes en sous-location
- 1 demande en résidence jeune
- 8 demandes HLM

Orientations AGIR :

- En 2024, 7 familles ont bénéficié d'une orientation AGIR contre 35 en 2023. Ces orientations ont été faites soit directement par le CADA soit par l'OFII

L'année 2024 a été une année particulière pour le programme AGIR ; après une montée en charge conséquente pour atteindre une file active de plus de 210 personnes, les orientations ont été suspendues en juillet 2024.

L'Etat a modifié les motifs d'entrées sur le programme et surtout a mis en place des cibles plafonds afin de respecter un cadre budgétaire.

La procédure d'accompagnement CADA / AGIR rédigée en 2023 en est devenu caduque. Les orientations ne pourront reprendre que lorsque la file active aura atteint sa cible plafond (130, contre 170 sur le marché subséquent), avec la possibilité de réaliser une entrée suite à une sortie du dispositif.

L'équipe CADA-HUDA et surtout les personnes accompagnées ont été impactées par ces changements, surtout sur l'accompagnement lié à l'insertion professionnelle et l'accès à une formation (missions qui ne font pas parties du cahier des charges du CADA et de l'HUDA).

VI INDICATEURS DE FLUIDITÉ DE L'ANNÉE 2024

La durée moyenne de présence (DMP) est en baisse pour la 3^e année consécutive pour atteindre moins de 11 mois, ce qui est peu en CADA :

	2024	2023	2022
Durée de présence moyenne (en jours)	315	332	355

	2024	2023	2022
Collectif	186	177	313
Diffus	331	391	360

Comme on l'a vu plus haut concernant les admissions cette baisse s'explique par très fort turn-over de l'année. Le taux de rotation de presque 80 % explique cela.

Néanmoins ceci implique en général une baisse du taux d'occupation car chaque entrée sortie mobilise le temps de la remise en état de logements et de l'acheminement de la nouvelle famille. Pendant ce temps la place reste vide. Néanmoins le nouveau système du DNA NG favorise un taux d'occupation important malgré un taux de rotation significatif.

A titre indicatif, la durée moyenne de présence des publics réfugiés et déboutés (toujours présents au 31 décembre 2024) était de :

	2024	2023	2022
Réfugiés & PS	502	434	471
Déboutés	736	971	1271

La DMP des BPI est importante mais elle est à relativiser. En effet, les BPI bénéficient d'au moins de 180 jours de plus à compter de leur réponse pour sortir du CADA. Il est donc normal que leur DMP soit plus importante.

Concernant la DMP des publics déboutés du droit d'asile, nous pouvons constater une baisse constante sur les 2 dernières années. Nous avons des familles déboutées et présentent depuis plusieurs années ; avec l'intervention de la préfecture ses familles sortent au fur et à mesure. En 2024, une seule est encore présente (entrée en 2018). Cette famille à elle seule représente plus de 50% des journées de présence des déboutés au sein du CADA.

6.1 Taux d'occupation et d'indisponibilité

	2024	2023	2022
Nb de journées réalisées	69571	62018	58889
Nb de journées en indisponibilité ³	639	-	-
Nb de journées théoriques	70272	64802	62780
Taux d'occupation	99 %	95,7%	93,8%
Taux d'indisponibilité	1%	-	-

Le taux d'occupation de Fuilla est de 100,13% et celui de Perpignan de 98,6%. La nouvelle procédure du DNA NG et le travail de l'équipe du CADA ont permis de réaliser cette réussite notable qu'est un taux d'occupation à 99% associé à un taux de rotation de 78%. Malgré l'importance de cette dernière donnée, nous dépassons l'objectif cible du taux d'occupation (97%).

Cette année, la DDETS nous fait mettre en place à compter du mois de mars 2024 un tableau reprenant les indisponibilités afin de vérifier la corrélation avec celles faites sur le DNA. Nous notons un taux d'indisponibilité de 1% pour un taux cible de 3%.⁴

2024	Collectif	Diffus	Total
Nombre journées théoriques	18300	51972	70272
Nombre de journées réalisées	18324	51247	69571
Taux d'occupation	100%	99%	99%
2023	92%	97%	94%
2022	95%	93%	94%

6.2 Les présences indues

Lorsque les familles prises en charges au CADA arrivent en fin de procédure, l'hébergement doit s'arrêter dans les délais suivant :

- 3 mois renouvelable une fois sur accord de l'OFII pour celles ayant obtenu une protection internationale (soit 180 jours) ;
- 1 mois pour celles ayant reçu un rejet de leur demande d'asile (soit 30 jours).

Les familles se maintenant sur l'hébergement au-delà de ces délais sont considérées en présence indue.

Ainsi en 2024 il y a eu 13352 journées en indus :

	2024	2023	2022
Déboutés	2724	4536	5192
Protection internationale	10628	9007	4502
Total	13352	13543	9684

³ Données non disponibles sur les années précédentes

⁴ Source : rapport d'orientation budgétaire 2024 des CADA

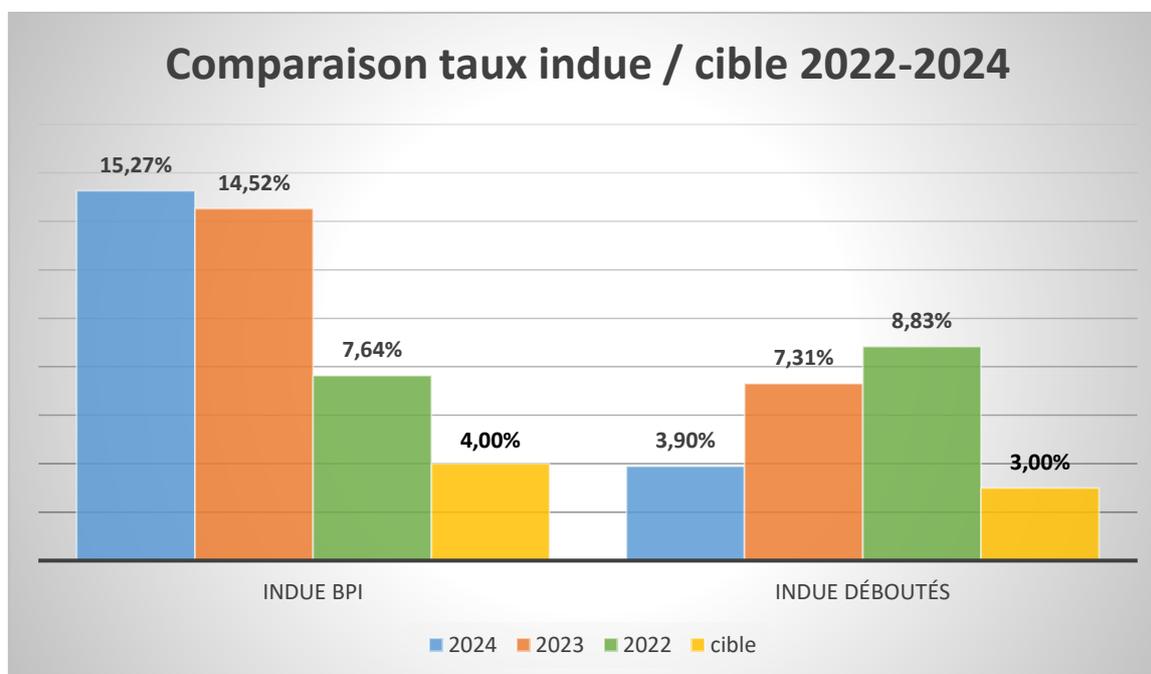
Taux d'occupation et présence indue

Si l'on déduit les journées en présence indue, le taux d'occupation du CADA passe de 99 % à 80%.

	2024	2023	2022
Journées présence indue	1 3352	13 543	9 694
Total journées réelles CADA	69 571	62 018	58 889
Total journées - présence indue	56 219	48 475	49 915
Total journées théoriques	70 272	64 802	62 780
Taux d'occupation Sans journée présence indue	80 %	74.8 %	78.4%
Taux d'occupation	99%	96 %	94 %

Le taux de présence indue de l'année est de **19,5 %** (21,8 % en 2023 / 16,48 % en 2022) :

- 3,9 % en 2024 (7,31 % en 2023 / 8,83% en 2022) pour les déboutés du droit d'asile / taux cible 4 % du public accueilli
- 15,27 % en 2024 (14,52 % en 2023 / 7,64% en 2022) pour les protections internationales / taux cible 3 % du public accueilli.



Ces taux des deux dernières années illustrent bien les difficultés croissantes que nous rencontrons à sortir les BPI de façon structurelle. En effet, les dossiers SIAO qui sont l'orientation adaptée au public BPI pour sa grande majorité, mettent dorénavant 8 à 10 mois environ avant de trouver une orientation. Ce délai peut être plus long pour des situations complexes.

Une situation représente à elle seule 4.73% des indue ; il s'agit d'une famille de 9 personnes qui est passée en présence indue à compter du 01/12/2022. Ils ont ainsi passé l'ensemble de l'année 2023 au CADA en présence indue. Cette composition familiale importante et peu fréquente diminue grandement les possibilités de trouver une solution adaptée pour leurs sorties du CADA : le SIAO, les CPH, la DIHAL, les HLM ont tous expliqué qu'ils n'avaient pas de logement adaptés pour cette famille.

Nous avons trouvé un logement HLM adapté pour cette famille qu'elle a refusé courant 2024. Ils restent donc au CADA en présence indue et nous avons été contraint de lancer une procédure d'expulsion pour cette famille de 9 personnes qui a passé l'ensemble de 2024 en indu BPI.

Par ailleurs nous avons travaillé, en justificatif de ces taux sur l'HUDA, un argumentaire visant à contextualiser cette situation :

« Il faut souligner que le travail avec une personne nouvellement BPI commence par l'accès aux documents de séjour (l'ATDA se finissant immédiatement) et aux ressources (fin de droit ADA le mois suivant dans le meilleur des cas). En effet, nous ne pouvons laisser les personnes sans droits ouverts. Le projet logement se construit en amont, mais reste complexe à finaliser pour les personnes sans mesurer quelles seront leurs ressources (sans avoir perçu de versement).

Lorsque nous travaillons le dossier de sortie il faut déconstruire les représentations, expliquer le système social français et que les personnes comprennent les différents dispositifs. Faire accepter un projet de logement réaliste car tous veulent un appartement dans un quartier ou une ville bien défini. Nous devons travailler autour de l'acceptation d'un projet « temporaire » à la sortie du DNA. En effet, les personnes ont eu un parcours d'hébergement « subi » durant la demande d'asile : SPADA / orientation CAES (ou 115) / orientation DNA et là plus part du temps en cohabitation pour les isolés. L'obtention de la protection induit pour ces personnes une liberté de choix, ce qui dans les faits n'est pas le cas. Nous devons accompagner les publics sur ce long parcours, celui auquel ils ne s'attendent pas une fois la protection obtenue.

Faire accepter des dépôts de dossier SIAO ou HLM avec réservation préfectorale relève d'un accompagnement long en soi. Ainsi, arriver à déposer un dossier SIAO ou une autre demande de logement dans le mois est très complexe pour les équipes et les personnes accompagnées.

En terme de possibilité pour les personnes d'accéder à un dispositif de droit commun les dossiers que nous pouvons déposer sont limités en effet les BPI du CADA HUDA sont pour la majorité des personnes allophones qui ne disposent pas d'un réseau professionnel, familial ou amical.

Programme AGIR : depuis le mois de juillet les orientations sont suspendues et les équipes en voient les conséquences notamment sur l'insertion professionnelle, mission qui ne fait pas partie du cahier des charges de l'HUDA (excepté l'orientation).

Les différents dispositifs de sortie mobilisés et leurs limites :

- *CPH délai d'attente de plus de 11 mois ; il n'y a que 65 places sur le département dont seulement 10 pour moins de 25 ans.*
- *CHRS délai d'attente de plus de 10 mois et grande résistance des personnes à déposer un dossier par crainte d'être orienter vers l'un d'entre eux en particulier (nombre de refus significatif du fait des conditions d'accueil).*
- *IML le délai pour les isolés entre le passage en commission et l'orientation est de 10 mois en moyenne (données SIAO 2023, le délai a dû augmenter), cela dépasse donc par conséquent la durée de séjour autorisé sur le DNA suite à l'obtention de la protection.*
- *Programme HOPE demande un niveau de français A1 que les BPI n'ont pas dans les 6 premiers mois suivant leurs statuts. De fait cette exigence exclue majoritairement le public CADA HUDA.*
- *Résidence sociale ADOMA : nombre de places limitées, délai d'attente variable mais de plusieurs mois et ne peut concerner qu'une ou deux personnes par an.*
- *La Résidence Habitat Jeune (RHJ) exige la présence d'une carte de séjour (du fait de la garantie visale). Cette orientation reste donc complexe.*
- *RHVS exige carte de séjour (du fait de la garantie visale)*
- *AIVS exige carte de séjour (du fait de la garantie visale)*

- *HLM et contingent préfectoral : les demandes sont instruites, mais les publics nécessitent un accompagnement lors de l'entrée du fait de l'accélération des procédures (droit au séjour, CAF, actualisation des divers droits, habitudes locatives (loyers / fluides) Cet accompagnement peut être mené par AGIR. Par ailleurs, les BPI de l'HUDA sont majoritairement des isolés et il y a peu de logement.*
- *La DIHAL propose uniquement des territoires très ruraux et peu accepte cette possibilité.*
- *Le logement privé avec éventuelle garantie visale : mêmes obstacles que pour l'AIVS et RHVS du fait de la carte de séjour et même obstacle que pour le HLM en terme d'absence d'accompagnement social. Mais il y a en plus l'obstacle des ressources exigées par les propriétaires donc seulement pour les personnes en emploi (CDI). Cette possibilité reste limitée (+ limite du parc).*

Ainsi, lorsque nous devons déposer des dossiers de demande de sortie nos options se limitent le plus souvent au SIAO et CPH. Par ailleurs, nous avons constaté sur les 4 dernières années une augmentation de la liste d'attente SIAO.

Les orientations CPH restent également limitées au regard du nombre de place sur le département et du système d'orientation de l'OFII (qui ne prend pas en considération l'aspect du territoire). »

VII LES FAMILLES SORTIES EN 2024

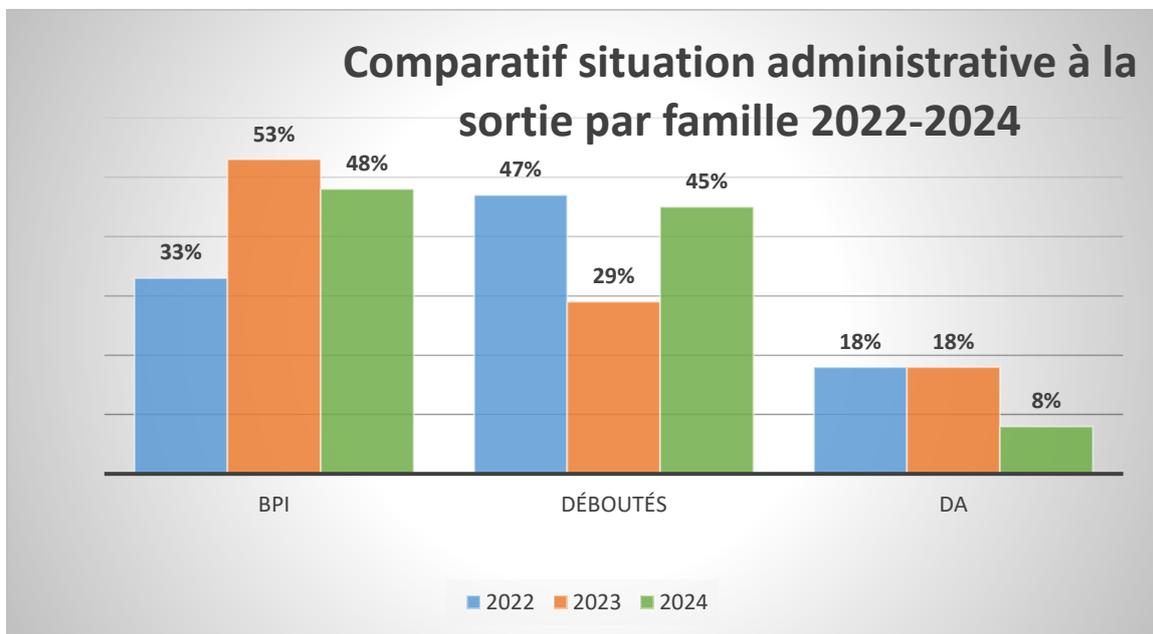
92 Familles sont sorties du CADA en 2024, représentant 146 personnes.

7.1 Situations administratives et solutions à la sortie

Cette année, le taux d'obtention d'une protection à la sortie du CADA (statut de réfugié et protection subsidiaire) est de 47 %

	2024	2023	2022
Nombre de ménages	92	77	72
Nombre de personnes	146	130	110
Taux d'Obtention d'une protection	47%	53%	33%
Taux national d'obtention de protection (OFPRA+CNDA)	44,7%	36,3%	41%

➤ Situation administrative à la sortie

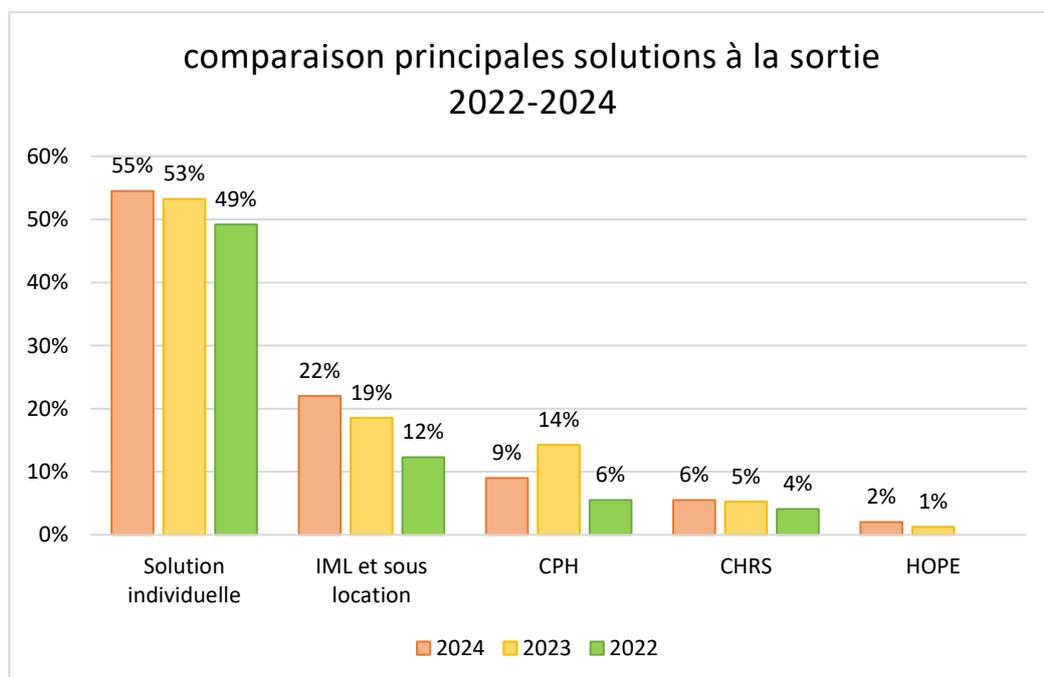


Pays	Réfugiés		PS		Déboutés		DA		TOTAL	
	Pers.	Fam.	Pers.	Fam.	Pers.	Fam.	Pers.	Fam.	Pers.	Fam.
Afghanistan	12	12	3	3	5	5			20	20
Albanie					1	1	1	1	2	2
Algérie					5	1			5	1
Arménie			6	2	8	2			14	4
Bangladesh	8	5			11	11			19	16
Biélorussie	1	1					3	1	4	2
Cameroun					3	1			3	1
Chili					1	1	2	1	3	2
Chinois	3	3							3	3
Colombie			1	1	9	3			10	4
Congo					3	3			3	3
Érythrée	1	1							1	1
Gambie	1	1							1	1
Géorgie			8	2	1	1	1	1	10	4
Guinée	5	2			2	2			7	4
Ivoirien	1	1			4	1			5	2
Liberia	1	1							1	1
Lybie	1	1							1	1
Madagascar					4	1			4	1
Mauritanie	1	1			1	1			2	2
Nigéria					2	2			2	2
Pakistan			1	1	2	2			3	3
Palestinien							1	1	1	1
Russie					6	1			6	1
Rwanda					1	1			1	1
Sénégal					1	1			1	1
Somalie			1	1					1	1
Soudan	1	1	1	1			1	1	3	3
Sri Lanka	4	1							4	1
Togo	1	1							1	1
Turquie	4	1							4	1
Venezuela							1	1	1	1
TOTAL	45	33	21	11	70	41	10	7	146	92

➤ Solutions à la sortie

	BPI	Déboutés	DA	Total	%
Solution individuelle	9	37	4	50	54,50%
IML	20			20	22,00%
CPH	8			8	9,00%
CHRS	5			5	5,50%
HOPE	2			2	2,00%
transfert CADA			1	1	1,00%
ARV		2	2	4	4,00%
Hébergé par des Tiers		1			1,00%
115		1			1,00%
Total	44	41	7	92	100,00%

80 % des sortants BPI ont pu accéder à une solution de logement ou d'hébergement



On constate à l'analyse que la solution individuelle, c'est-à-dire construite par l'utilisateur en dehors d'une intervention d'insertion du CADA représente à elle seule la moitié des sorties du CADA. Ce chiffre est similaire à celui des deux dernières années.

Si pour les personnes déboutées la contrainte guide ce choix, la solution individuelle reste tout de même la 2^e solution de sortie du CADA derrière l'IML presque à égalité avec le CPH (il est à noter cependant qu'en 2022 et en 2021 la solution individuelle occupait la première place).

Nous ne savons pas quoi penser de ce phénomène. La plupart du temps ces BPI qui quittent le CADA par eux-mêmes partent pour des raisons d'emploi en dehors du département (voir de la région), mais sans hébergement et accompagnement social construit à leur destination. Nous faisons le même constat sur les sorties CPH (première « solution » à la sortie en 2024 38%).

Si la construction en autonomie d'un parcours notamment d'emploi est une sortie très positive, la carence en accompagnement à l'apprentissage de la langue française, à l'accès au logement et à la gestion des documents de séjour est dommageable.

Comme chaque année le SIAO fournit la majorité du contingent (25/44) et le CPH (8/44) joue aussi à plein son rôle d'accueil des BPI. Ces données reprennent la proportion des sorties mais non le nombre de dossier déposé.

Nous sommes heureux de constater que deux personnes du CADA a pu sortir sur le dispositif HOPE. En effet, les critères d'accès en terme de niveau de français empêchent l'immense majorité des BPI du CADA de pouvoir bénéficier d'une orientation vers ces dispositifs d'insertion professionnelle.

Une amélioration de l'accès au français au sein des CADA faciliterait grandement la sortie du public BPI. En 2023 AGIR ABCD a repris les cours de français bénévolement au CADA. Ce partenariat a pu continuer en 2024.

Enfin, nous constatons aussi une difficulté quant à l'acceptabilité pour le public BPI de l'orientation vers des CHRS dont les conditions d'accueil sont moins favorables que celles du CADA/HUDA. EN effet, le règlement intérieur des CHRS prévoit souvent des horaires contraints. Il faut rentrer à 19 h le soir ou dormir à l'extérieur, impossibilité de recevoir des visites. Et pour certains CHRS en plus de ces contraintes il y a des chambres partagées, donc pas d'espace privatif, et souvent avec un public de la rue. Ces conditions d'hébergement dégradées par rapport à celles du CADA HUDA donnent un sentiment de recul dans leur droit et d'enfermement au public BPI. Et cela conduit à de nombreux refus d'orientation vers les CHRS. En 2024 nous avons eu 11 refus d'orientation vers un CHRS et 2 refus de dépôt de dossier SIAO pour une demande de CHRS. Cela nécessite ensuite de mettre en place des procédures d'expulsion qui sont une contrainte lourde pour notre structure et une perte de chance pour un public qui doit s'insérer en France. Aussi, puisque cette réalité vient perturber le fonctionnement de notre service, chaque refus a donné lieu à l'établissement d'un événement indésirable.

7.2 Durée de présence des sorties définitives

➤ Durée moyenne de séjour (DMS) en jours

2024	2023	2022
453	490	475

Nous notons une diminution de la DMS à hauteur de 7.55%.

Cette année encore la DMS de Perpignan est bien supérieure à celle de FUILLA. Nous n'avons pas d'explication évidente à ce phénomène. Si en 2023 il s'expliquait par le départ de ménages déboutés en présence induite de longue durée à Perpignan, il n'y a eu ce phénomène qu'à la marge en 2024. Cet indicateur pourrait signifier qu'un changement est en train de s'opérer dans les solutions de sortie des BPI. Jusqu'à 2022, les familles mettaient plus de temps à sortir que les isolés. Or, cette réalité est en train de changer et on voit des familles obtenir des orientations plus vite que les personnes isolées, notamment en IML. Or, le site de FUILLA n'accueille que des familles.

	2024	2023	2022
Collectif Fuilla	341	385	486
Diffus Perpignan	515	575	470

Durée de sortie des BPI

Le délai imposé est de 180 jours maximum à compter du terme du mois au cours duquel le BPI a reçu sa réponse positive. Ainsi le délai peut varier de 180 à 210 jours au maximum :

2024	2023	2022
303 jours	266 jours	314 jours

Durée moyenne de sortie des BPI par site

	2024	2023	2022
Collectif Fuilla	312	253	162
Diffus Perpignan	301	279	328

On constate que les délais de sortie ne diffèrent plus en fonction des sites, ce qui peut paraître étonnant car les compositions familiales accueillies diffèrent complètement. Ceci tendrait à confirmer la difficulté croissante à faire sortir des isolés.

Durée moyenne de séjour des BPI

	2024	2023	2022
Collectif Fuilla	325	455	767
Diffus Perpignan	570	531	687
Global	477	494	694

La DMS des BPI a tendance à baisser sur les dernières années. Ce qui démontre l'accélération des procédures. Nous constatons des dynamiques différents entre le collectif, dont la durée diminue de 28.5%, et le diffus qui lui augmente de 7.31%. Les compositions familiales semblent être un élément d'explication.

➤ Durée de sortie des déboutés

Le délai imposé est de 30 jours maximum à compter du terme du mois au cours duquel a été reçu la réponse négative à la demande ainsi le délai peut varier de 30 à 60 jours au maximum :

2024	2023	2022
79 jours	352 jours	65 jours

L'année 2023 était marquée par une durée extrêmement élevée de sortie des déboutés notamment dû à trois familles. Avec l'aide de la préfecture ces familles ont été sorties courant 2023 avec la nécessité de la mise en place d'un Référé Mesure Utile (RMU). On constate un retour à une durée plus proche du délai légal d'un mois à compter du terme du mois au cours duquel a été notifié la décision définitive défavorable.

BILAN QUALITATIF

INTRODUCTION

Les deux sites ayant accueillis des publics différents notamment concernant les compositions familiales et les nationalités, l'accompagnement global sera développé dans cette partie et deux autres parties sur chacun des sites reprendront les particularités.

VIII. L'ACCUEIL ET L'HÉBERGEMENT

Toutes les familles admises par le CADA sont orientées par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

En fonction de la typologie de la famille nous adaptons l'équipement du logement.

Dès lors que nous accueillons une famille nous lui remettons un dossier d'accueil comprenant : le livret d'accueil, la charte des droits et des libertés, carte de la ville (Perpignan ou Prades), un calendrier et les horaires des bus. Pour Perpignan les informations pour les cours de Français et en fonction de l'adresse du logement les magasins et l'agence de la Poste à proximité. Un kit d'accueil leur est remis (produits d'hygiène, produits ménagers, draps, serviette de bains, etc.) et un colis alimentaire d'arrivée.

Les familles qui ne perçoivent pas l'Allocation pour Demandeurs d'Asile (ADA) lors de leur arrivée, sont inscrites à la banque alimentaire afin qu'elles puissent bénéficier de colis alimentaires :

Pour le site de Perpignan : le CHRS Arc-en-ciel a un local destiné à la redistribution de colis alimentaire. Les bénéficiaires sont tous les usagers de l'ACAL qui se trouvent sans ressources ou dans une situation financière complexe. Il peut y avoir jusqu'à 2 distributions par semaine en fonction de la composition familiale. Un complément d'un ticket service par personne et par mois est attribué aux familles.

Les isolés sans ressource ont la possibilité d'opter pour les tickets services en remplacement des colis alimentaires. Le ticket service est de 7.62€. Ils ont droit à 2 tickets services par semaine pour les besoins alimentaires ainsi que deux tickets services par mois pour l'hygiène.

Pour le site de Fuilla : le centre d'hébergement Sésame de Prades a également un local. Les bénéficiaires sont tous les usagers du CHRS moyennant une petite contribution pour ceux ayant des ressources.

Qu'elles perçoivent ou non l'ADA toutes les familles sont systématiquement inscrites aux Resto du Cœur.

Malgré le montant de l'ADA elles peuvent en bénéficier pendant les campagnes d'hiver et d'été (excepté les familles de plus de 5 personnes, uniquement sur celle d'hiver).

Quelques jours après l'admission, un rendez-vous avec la référente sociale est fixé pour signer le règlement de fonctionnement du CADA. Puis dans un second temps, une rencontre est prévue avec le chef de service ou la coordinatrice (uniquement sur l'antenne de Perpignan) afin de signer le contrat de séjour. Ces rendez-vous sont systématiquement réalisés avec un interprète par téléphone (quelques fois physique).

Cependant, suite à la réforme de la carte ADA en novembre 2019, les personnes accueillies n'ont plus la possibilité de retirer de l'argent en liquide. Le CADA a donc dû s'équiper sur ses deux sites d'un terminal de paiement par carte de crédit afin de pouvoir continuer à encaisser les cautions mais aussi à faciliter certaines dépenses des personnes accueillies (notamment pour les billets de train pour se rendre à l'OFPRA ou la CNDA des enfants).

Certaines dépenses ne peuvent s'effectuer que par internet ou inversement que par de l'espèce. Nous encaissons donc les dépenses de ces familles sur les TPE et payons ces factures pour eux.

IX L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, ADMINISTRATIF ET SANITAIRE

L'accompagnement lié à l'asile

L'accompagnement lié à l'asile peut aller du début à la fin de la procédure. Ceci d'autant plus que les orientations sont de plus en plus précoces.

En effet, selon les situations (requalification et primo-arrivants) nous sommes amenés à accompagner les usagers dans la constitution de leurs dossiers OFPRA.

En amont de chaque convocation nous proposons aux personnes de retravailler leur dossier d'asile.

Il revient à l'intervenant social d'organiser le transport et/ou l'hébergement lors de convocations à Paris.

Pour chaque convocation à l'OFPRA, nous effectuons des entretiens avec un interprète (souvent via une plateforme téléphonique) afin de les préparer. Nous expliquons le dérouler d'un entretien OFPRA, la fonction de l'officier de protection et nous préparons des questions en lien avec leur récit à titre d'exemples.

A la réception de la réponse de l'OFPRA, nous lisons le courrier avec eux et expliquons par le biais d'un interprète les motifs de la décision. Selon les procédures (normale ou accélérée), l'intervenant social informe de nouveau le résident sur ses droits et l'accompagne dans les démarches qui suivent.

Si la personne veut faire appel auprès de la CNDA, nous l'accompagnons dans ses démarches de demande d'aide juridictionnelle. Nous nous mettons en contact avec l'avocat dès qu'il est désigné. Nous travaillons les recours avec les résidents afin d'envoyer les éléments à l'avocat.

Quant à la convocation à la CNDA, nous recevons les personnes concernées avec un interprète afin de leur expliquer le déroulé de l'audience et le rôle des différents participants. Nous les informons également de leurs droits (demande d'audience à huis-clos par exemple).

Au moment de la réponse de la CNDA, si l'usager a un rejet de sa demande d'asile, nous recevons la personne pour lui expliquer les motifs et les modalités de fin de prise en charge. Nous les informons sur leurs droits (Aide au retour volontaire proposé par l'OFII), et les relais locaux qu'ils peuvent mobiliser.

En cas de réponse positive (à l'OFPRA ou à la CNDA), le bénéficiaire est alors orienté sur les différents dispositifs de droit commun. Un accompagnement spécifique est proposé par le CADA (voir ci-dessous le point 10 « accompagnement à la sortie du dispositif »)

Le CADA prend également en charge le coût du transport jusqu'à Paris pour les adultes et si besoin une nuit d'hôtel (surtout pour les personnes qui sont convoquées à 9h ou résidentes à FUILLA, en effet il est impossible d'effectuer l'aller-retour FUILLA/PARIS en une seule journée)

L'accompagnement social et administratif

Le CADA est l'établissement historique et de référence d'accueil pour les demandeurs d'asile.

Néanmoins, en 2019 un nouveau cahier des charges pour l'HUDA a été publié rapprochant les missions de l'établissement et du service.

De la même façon les procédures interne d'accompagnement par le CADA ou l'HUDA et les aides matérielles ont été rapprochées pour ce qui étaient en adéquation avec le cahier des charges.

Conformément à leurs cahiers des charges les CADA HUDA de l'association ACAL accompagnent les usagers à

- l'accueil, la domiciliation, l'hébergement
- l'accompagnement administratif social et juridique
- la scolarisation des enfants
- la préparation à la sortie

Les réformes successives ayant touché le public demandeur d'asile sont venues complexifier cet accompagnement que ce soit sur le volet de la santé, des ressources ou de la procédure ou encore le rythme des entrées sorties, le CADA HUDA est impacté par les réformes de la PUMA, du SNADAR, de la carte OFII, de la dématérialisation des procédures.

Les équipes du CADA HUDA déclinent dans les bilans qualitatifs par site ci-dessous ces nouvelles réalités de l'accompagnement social en CADA HUDA.

L'accompagnement médical

Le décret n°2019-1531 du 30 décembre 2019 a imposé un délai de carence de 3 mois pour l'accès à la CSS. Nous avons dû expliquer les conséquences de ce décret.

Aussi, il a fallu tempérer les attentes en terme de soins considérés comme non urgent par la législation mais non aux yeux des résidents. Les services d'urgences ont été impactés, les résidents n'ayant d'autre choix que de se faire prendre en charge par les urgences en dehors des horaires d'ouverture de la PASS ou en cas de situation de crise.

S'il n'y a pas de droits ouverts à la CSS et qu'il y a des besoins de soins urgents, nous orientons vers la PASS de l'hôpital de Perpignan (et en parallèle nous affilions la personne à la Sécurité Sociale).

Lorsqu'elles ne l'ont pas déjà fait avant l'admission en CADA, nous continuons à orienter les personnes vers un centre de radiologie conventionné par le Centre de Lutte Anti Tuberculeux (CLAT) afin qu'elles fassent une radio des poumons (obligatoire, inscrit dans le règlement de fonctionnement).

Lorsque cela était possible, les travailleurs sociaux, plus essentiellement les Maîtres de maison, du CADA ont continué à accompagner les résidents lors des premiers rendez-vous médicaux ou pour des soins spécifiques. Du fait de la crise sanitaire, certains accompagnements n'ont pas pu se faire, l'accès à la majorité des services étant limité à une seule personne.

X. PRÉPARATION A LA SORTIE DU DISPOSITIF

Au cours de l'année 2023, l'ensemble des professionnels a cherché à élargir les différentes possibilités en terme d'hébergement proposées aux personnes bénéficiaires de la protection internationale. En effet, la saturation des dispositifs existants a permis de créer une certaine dynamique sur le territoire. D'une part, un Centre Provisoire d'Hébergement a été créé au sein de l'ACAL et d'autre part nous avons pu proposer des orientations vers d'autres établissements (HLM, Boutique Logement, Résidence sociale ADOMA, Sous-location ACAL, HOPE). Ce travail a continué en 2024. Néanmoins, certaines solutions « novatrices » de sorties demandent un minimum de maîtrise du français (notamment HOPE) ce qui n'est pas le cas de la plupart des BPI du CADA HUDA. Ainsi cette année seules deux personnes francophones ont pu être orientée vers HOPE. Ainsi, pour la plupart des BPI du CADA HUDA la seule orientation cohérente avec leur situation est le dossier SIAO. Néanmoins, les solutions du SIAO sont saturées, ce qui explique l'augmentation importante des indu BPI.

Face à cette enjeu majeur de conformité aux engagements pris par le CADA envers l'état (taux cible d'indu BPI théoriquement de 3%) nous avons lancé un groupe de travail sous la forme de ce que nous appelons une « mission transversale » dont le but est de référencer l'ensemble des solutions de sorties existantes pour le BPI et de faciliter la sortie BPI par une expertise sur cette thématique. Ce « groupe BPI » comporte des professionnels de différentes structures : le Seuil DA, le dispositif Ad Hoc CADA, l'HUDA, AGIR et le CPH. Au sein du CADA HUDA 5 professionnels (3 à Perpignan et 2 en Conflent) en font partie. Cette année le groupe BPI a concrétisé un référencement des solutions de sortie BPI et de leurs différentes conditions d'éligibilité ainsi que la création d'ateliers logement en partenariat avec le CRIA.

En octobre 2024, une rencontre a eu lieu avec les personnes en charge du suivi des demandes de contingent préfectoraux de la Préfecture ; cet échange nous a permis de repérer certaines situations complexes (plus globalement à l'ACAL pas uniquement sur le pôle asile) et de mettre en place un nouvel outil de suivi permettant de faciliter l'accès à un logement HLM. Nous espérons que cela portera ses fruits sur l'année 2025.

L'accompagnement proposé par le CADA est le suivant :

Lorsqu'il s'agit de personnes ayant obtenu un statut :

- Signature d'un courrier reprenant les modalités d'accompagnement, notamment le délai de 3 mois renouvelable une fois sur accord de l'OFII pour rester en CADA ;
- Orientation vers l'OFII pour la signature du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) ;
- Renseignement des fiches OFPRA pour l'obtention du livret de famille ou de l'acte de naissance pour les personnes seules ;
- Ouverture de droits CAF pour les plus de 25 ans
- Orientation MLJ pour les moins de 25 ans ;
- Aide à la recherche d'une solution d'hébergement : dossier unique de demande de logement social (HLM, AIVS...), demande d'hébergement via la commission SIAO⁵.

⁵ Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

Lorsqu'il s'agit de personnes déboutée du droit d'asile :

- Signature d'un courrier reprenant les modalités de sortie (un courrier du CADA et un de l'OFII) : délai d'un mois après la notification pour sortir du CADA et explication du dispositif de l'ARV et de l'ARR
- Orientation en fonction des places vers le 115
- Orientation pour les familles voulant faire une demande de réexamens vers les Associations militantes (CIMADE et ASTI).

Le départ des personnes déboutées reste toujours un moment délicat tant pour l'équipe que pour les résidents d'autant plus, lorsqu'il y a des enfants.

Lors de la signature des courriers (CADA et OFII), nous proposons systématiquement aux résidents un rendez-vous avec l'OFII afin d'avoir les informations sur l'Aide au Retour Volontaire.

XI. RÉSEAU ET PARTENARIAT ASSOCIATIF ET INSTITUTIONNEL

L'ACAL, présente sur le département depuis plus de 60 ans a su développer le partenariat dans divers champs d'intervention.

Les principales institutions et associations avec qui le CADA travaille sont les suivantes :

- Concernant le dispositif national d'accueil : L'OFII, la Préfecture, Le Pôle Régional Dublin, La DDETS.

Toutes les orientations dans notre structure se font par le biais de l'OFII régional. Nous sommes souvent en contact avec leur service afin d'organiser au mieux les orientations (en fonction des compositions familiales) et l'acheminement jusqu'à notre établissement. Nous sommes aussi en contact quotidiennement avec l'OFII de Montpellier pour l'Allocation pour Demandeurs d'Asile, les demandes de RDV pour la signature du CIR etc.

Nous sollicitons la préfecture 66, et le PRD, via des contacts privilégiés, pour obtenir des rendez-vous, pour les changements d'adresse ou les renouvellements d'attestation pour demandeurs d'asile. Ce qui favorise l'accès aux services préfectoraux de nos résidents.

- Concernant la procédure d'asile : l'OFPPRA, la CNDA, les cabinets d'avocats, la SPADAR. (CF PARTIE ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE)

- Concernant les ouvertures de droits : la CAF, la CPAM, les MLJ, Pole Emploi, La Banque Postale, Participation au SIAO : Un cadre de l'ACAL, responsable des structures insertion et urgence, est présent aux commissions hebdomadaires ; elles réunissent les acteurs de la veille sociale, de l'hébergement d'insertion et du logement accompagné et permettent une régulation sur le département des demandes d'hébergement et de logement accompagné. Les travailleurs sociaux réalisent des demandes de logement, avec les résidents statutaires, pour préparer la sortie de notre établissement. Suite à l'envoi des demandes sur la plateforme SIAO, des échanges téléphoniques sur les situations particulières peuvent être réalisés, pour une meilleure compréhension des orientations.

Convention CPAM : Une convention de partenariat a été signée en 2016 avec la CPAM dans le but de faciliter l'accès aux droits sociaux et de renforcer le service rendu aux usagers par la mise en place de circuits rapides et simplifiés. Nous avons également un partenariat privilégié pour la gestion des situations d'urgence avec la PASS⁶ du CH Perpignan. Cette convention toujours active et ce partenariat privilégié permet une plus grande fluidité du traitement des demandes et l'accès aux droits PUMA et CSS. Chaque année, nous participons à des réunions d'information et d'évaluation (recherche de pistes d'amélioration de la fluidité de nos échanges).

Une orientation vers la maison d'accès aux droits est possible si nécessaire.

En 2023, une nouvelle convention liée à un extranet permettant l'envoi des dossiers de façon sécurisée a été signée.

- En matière d'aide aux jeunes de moins de 25 ans.

Les personnes BPI de moins de 25 ans sont orientées à la MLJ. L'accompagnement est contractualisé par le biais d'un PACEA qui définit ainsi les termes du PIAL (Parcours d'Intégration par l'Apprentissage de la Langue) et le montant de l'allocation. A la suite de ce parcours, certains ont pu intégrer la Garantie Jeunes.

- Participation au « Groupe Asile » de la Fédération des Acteurs de la Solidarité Occitanie

⁶ Permanence d'Accès aux Soins et de Santé

L'ACAL est adhérente à la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) depuis plusieurs années. la Fédération a mis en place depuis 2016 des réunions trimestrielles, les « commissions asile » spécifiques pour les opérateurs intervenant auprès de ce public.

Lors de ces rencontres, nous abordons les difficultés rencontrées afin que la Fédération puisse agir au niveau régional et au national. C'est également l'occasion de rencontrer les autres collègues et d'échanger sur les pratiques.

L'ACAL est toujours très présente sur ces commissions.

- Concernant les institutions locales : Le Conseil Départemental (maison sociale de proximité, PMI) Les Mairies de Fuilla et de Perpignan.

Nous sommes en lien avec le service des sports de la mairie de Perpignan qui met à notre disposition les stades de foot de Vernet Salanque ou le parc des sports.

Concernant la santé : l'ARS, les CMP, le CMPP, le SMIT, la PASS, le CLAT, L'EMH, Le CSAPA addictions France et Aline Vinot, CH de Thuir, l'hôpital de jour du moulin à vent, la maison de Vie du Roussillon, le centre municipal de santé, les Fées Militantes (l'association pour les personnes atteintes du VIH) et le centre de planification familiale,

En matière d'addiction, nous travaillons en lien avec le CSAPA. L'année 2024 a vu aussi le lien avec l'EMPP se renforcer pour la prise en charge des personnes en demande d'asile.

Une convention avec le CLAT⁷ a été signée, elle permet une prise en charge immédiate de toutes les personnes en précarité y compris les personnes en demande d'asile pour une radio de dépistage (obligatoire pour les usagers pris en charge en HUDA). Le CLAT intervient au sein de nos locaux afin d'organiser un dépistage tuberculeux auprès de l'ensemble des familles prise en charge sur le CADA HUDA.

Les partenariats santé seront développés dans la partie accès santé de l'antenne Perpignan Agglomération.

- Selon la localisation des appartements, une collaboration régulière avec le service PMI⁸ du Conseil Départemental favorise un accompagnement spécifique autour de la parentalité.
- Concernant l'accompagnement autour de la parentalité : l'orientation peut se faire dès la grossesse et se poursuivre à la naissance par la présence d'une équipe pluridisciplinaire composée de sage-femme, puéricultrice, pédiatre et psychologue. Nous sollicitons la PMI pour un suivi médical mais aussi pour un soutien à la parentalité (lien mère enfant, suivi psychologique si besoin) au sein de leurs locaux mais aussi en fonction des besoins à domicile. Des ateliers mères enfants sont organisés et nous y orientons nos familles dans ce cadre.
Il est à noter que parmi nos familles, culturellement, l'éducation et la place de la mère et de l'enfant diffère de nos modes occidentaux. Ces femmes ont souvent besoin d'être entourées, rassurées, soutenues voir « contenues » dans leur fonction par la communauté. La PMI par leur équipe et leurs différentes missions ne remplace pas cette communauté mais permet d'y tendre.
- Concernant les associations actrices de politiques publiques : L'APEX, le CIDFF, La Croix Rouge, Solidarité Pyrénées Le refuge, Les Restos du Cœur, Le secours populaire, Le secours catholique, EMAÜS, l'atelier de Pierre

⁷ Centre de Lutte Anti-Tuberculose

⁸ Protection Maternelle et Infantile

- Partenariat local : La CIMADE, l'ASTI Welcome66, Le club de l'AS Prades, L'USAP formation, Animation Sport Emploi66, Couleurs Famille, le collectif Bienvenue aux migrants, Cultures du Cœur, le Château d'Evol, la bibliothèque d'Olette, La médiathèque de Prades, café associatif l'Entonnoir et l'Alchimie, le GISTI, Le PNR66, MADERA, l'association GERMA, Jazzèbre, Entraide Roussillon, DRECERES.

En matière d'intégration, nous avons des liens avec le Secours Catholique, le Secours Populaire, la CIMADE, l'ASTI les restos du cœur et les maisons de quartier, Welcome66, pour permettre l'accès aux cours de français, au soutien scolaire des enfants et aux évènements socio- culturels. Nous continuons à travailler avec les antennes des Restaurants du Cœur du Haut Vernet, de Cuvier, de Mailloles et Zola. Les restos du cœur organisent deux campagnes de distribution sur toute l'année. Avant chaque début de campagne, nous organisons les inscriptions avec les antennes. Lors de la campagne hivernale, les personnes peuvent bénéficier d'un colis alimentaire par semaine, alors que durant la campagne d'été, ils bénéficient d'une distribution tous les 15 jours. Aussi, nous orientons les familles ou femmes isolées vers les restos bébés du cœur, pour l'accès aux produits de puériculture et alimentation adaptée.

Par ailleurs, nous avons continué à orienter les personnes au chantier d'insertion de Dreceres pour l'achat de vélo. Ce moyen de transport a été primordial pour les personnes hébergées à Cabestany et à Perpignan. L'accès au bus reste trop coûteux pour nos bénéficiaires.

Enfin, le partenariat avec AGIR abcd a repris en mars 2023 afin de proposer des cours de français à hauteur de trois fois une heure trente par semaine sur deux groupes de niveaux. Ce partenariat précieux continue en 2024.

- *IRTS de Perpignan et La Rouatière*

Nous accueillons chaque année des étudiants en stages. De plus l'ACAL est sollicité depuis 2023 pour intervenir dans des modules spécifiques de formations des futurs travailleurs sociaux à la spécificité de l'accompagnement des publics étrangers. Des salariés du CADA HUDA sont aussi intervenants à l'IRTS.

Antenne Perpignan

L'ACCOMPAGNEMENT LIÉ A LA SANTÉ

La prise en charge de personnes en situation d'exil implique nécessairement une part d'accompagnement autour des questions de santé.

Les besoins en santé des personnes accueillies au sein du CADA HUDA de Perpignan sont inchangés par rapport à 2023.

Il nous semble que cette année il y a une stabilisation des personnes orientées par l'OFII ayant des pathologies lourdes connues et diagnostiquées avant leur arrivée.

L'OFII possède toujours un dispositif d'évaluation de la vulnérabilité des demandeurs d'asile qui se nomme MEDZO (=médecin de zone). Il établit un critère d'urgence pour orienter vers un hébergement. Malgré cela, il arrive que les évaluations de l'OFII ne correspondent pas toujours aux besoins en santé repérés par les professionnels du CADA HUDA à l'arrivée du résident.

Comme chaque année, nous planifions le nombre d'accompagnements médicaux en tenant compte de ces éléments :

- La création de l'espace partenaire de la CPAM permet un délai de traitement d'une semaine voire quinze jours.

Pendant ce délai, les personnes sont toujours orientées à la PASS : structure ne nécessitant pas d'accompagnement systématique.

- Les prises en charge de notre public par l'UMJ de Perpignan ont repris sans suspension aléatoire, à contrario de l'année précédente.
- L'ETP psychologue sur la structure a augmenté cette année

Comme en 2023, nous sommes à l'interface entre les usagers et les professionnels de santé qui ne sont pas forcément sensibilisés à l'accueil de ce public. Tout cela implique d'être en lien avec de nombreux professionnels de santé (généralistes, spécialistes divers tels que dentistes, pédiatres, psychiatres etc.) qui subissent une saturation dans le département.

La question de l'interprétariat reste également l'une des principales difficultés d'accès aux soins. Cependant, les délais d'accès à certains rendez-vous médicaux se sont réduits. L'ouverture de 3 centres de santé à Perpignan : le centre de santé des Beaux-Arts, Santé + rue Emmanuel Brousse et Santé + rue Payra ont permis d'absorber le flux de demandes d'orientation vers les professionnels de santé. De plus, ces créations de centre sont venues pallier aux demandes d'urgence étant donné qu'ils ont des consultations jusqu'à 22h en semaine et le weekend. Les attestations de droit CSS ou carte AME sont acceptées par ces structures et facilitent l'accès aux soins du public accueilli.

En fonction de l'évaluation des besoins des personnes, les travailleurs sociaux du CADA/HUDA les accompagnent lors des premiers rendez-vous médicaux à la PASS, ou pour des soins spécifiques tels que le SMIT et le CLAT du CH de Perpignan. De plus, une collaboration renforcée avec le service PMI et le centre de santé sexuelle du Conseil Départemental favorise un accompagnement spécifique autour de la parentalité et de la sexualité.

En ce qui concerne les accompagnements en santé non complexes, nous incitons les demandeurs d'asile à s'autonomiser dans leur parcours de soins.

Aussi, dans un souci d'optimisation de nos missions et la participation active des usagers, plusieurs rencontres ont eu lieu en 2024 :

- Participation de certains professionnels à un séminaire autour des « Précarités et de l'Alimentation : se nourrir : un levier d'accompagnement social et de santé » organisée par la Fédération des Acteurs de la Solidarité, la Cimade, l'ARS.
- Un partenariat avec l'Asinerie de Ponteilla s'est mis en place avec une première prise en charge d'un résident par le biais d'une approche alternative en santé mentale. Delphine Danat propose des ateliers de psychothérapie assistée par les équidés.
- Une rencontre a eu lieu avec les équipes du CSAPA afin d'échanger sur nos pratiques respectives et d'envisager d'éventuelles orientations des publics du CADA HUDA.
- Comme chaque année, Maison de Vie du Roussillon a effectué un atelier de prévention de réduction des risques sexuels
- Un dépistage a eu lieu cette année avec l'Unité Mobile du Radiologie(URM) du CLAT. Ce dernier permet d'effectuer la radio des poumons recommandée par l'ARS et inscrit dans le règlement de fonctionnement.
- Un premier atelier nutrition a eu lieu, visant à cuisiner avec le contenu d'un colis alimentaire, qui avait été distribué par la banque alimentaire
- Nous avons rencontré l'EMSP (équipe mobile santé précarité) le Chenal qui intervient auprès des publics en difficulté ou réfractaires aux soins avec leur camion équipé de matériel de premier secours
- Deux ostéopathes de l'association ostéopathe 66 sont venus au CADA lors de 7 jeudis en 2024 avec 5 créneaux de rendez-vous : 9h, 9h45, 10h30, 11h15, 12h.
- Cette année l'Equipe Mobile Psychiatrie et Précarité de Thuir a été fléché par l'ARS comme ayant la compétence d'accueil du public DA présentant des troubles psychologiques/psychiatriques. Ce qui leur a permis de renforcer leur intervention au Cada et de faciliter l'évaluation et l'accompagnement des résidents en demande.

L'UMJ (Unité Médico-Judiciaire)

En 2024, ce partenariat essentiel a repris avec fluidité. En effet, l'UMJ a rouvert ses consultations.

Ce qui a facilité nos orientations et les résidents n'ont plus eu besoin de financer le trajet pour se rendre à l'UMJ de Montpellier.

Une réunion de travail entre les services de l'UMJ et l'équipe du CADA HUDA a eu lieu le 15 mars 2024 qui a permis d'améliorer ce partenariat en répondant aux besoins de l'UMJ en terme de préparation des rendez-vous (connaissance du dossier de la personne bénéficiant de l'expertise) et des besoins du public du CADA HUDA d'être reçu par cette unité de certification des stigmates des persécutions subies.

Nous avons orienté 17 demandeurs d'asile (4 orientations CADA, 13 orientations HUDA).

Ce dernier est nécessaire pour permettre aux personnes de faire constater les blessures et sévices qu'ils disent avoir subis. Il peut être demandé par la personne elle-même, l'OFPRA ou l'avocat de la CNDA.

Ostéopathe 66

Ce nouveau partenariat a été initié par Emilie Puech psychologue sur le pôle asile.

Selon la définition de l'OMS en 2010 de l'ostéopathie « *L'ostéopathie (également dénommée médecine ostéopathique) repose sur l'utilisation du contact manuel pour le diagnostic et le traitement. Elle prend en compte les relations entre le corps, l'esprit, la raison, la santé et la maladie. Elle place l'accent sur l'intégrité structurelle et fonctionnelle du corps et la tendance intrinsèque de l'organisme à s'auto-guérir* ». Ce qui a été pertinent sur les situations d'urgences et le besoin de relâchement des participants.

Les ostéopathes ont eu le sentiment que les personnes avaient une peu d'appréhension, mais qu'ils s'étaient détendus à la fin de la séance.

Nous avons pu orienter 31 personnes vers ce nouveau dispositif.



L'Asinerie Kuleni

« Emmurer la souffrance, c'est prendre le risque qu'elle te dévore de l'intérieur »

Frida KHALO

A la suite d'un partage de mail d'un salarié de l'ACAL, le 14 février 2024, nous avons rencontré Delphine responsable de l'Asinerie Kuleni et Chloé éducatrice.

Elles nous ont présenté leur projet cible et plus particulièrement leurs actions articulées autour du parcours de soins en santé mentale (avant et après), pour permettre un repérage plus rapide et une meilleure prise en charge des adolescents, des jeunes adultes et de leur entourage.

L'Asinerie Kuleni propose également des ateliers de thérapie assistée par les équidés. Ces séances peuvent être des alternatives à des procédés de thérapies conventionnels. Ceci étant, les ateliers d'asino-thérapie n'ont pas la prétention de remplacer des espaces de soins repérés et effectifs, mais d'en être complémentaire (avant, pendant, ou après les parcours de soins).

Nous avons monté un premier projet d'accompagnement vers l'asino-thérapie pour une jeune majeure nommée N. Cette jeune fille étant sortie d'hospitalisation en unité psychiatrique du CH de Perpignan, a pu bénéficier d'une transition thérapeutique adaptée à sa situation et à sa demande.

A ce jour, cet accompagnement n'est pas pris en charge par la CPAM. Nous avons préparé un courrier de demande de financement à l'ARS co-construit avec Delphine, que nous avons ensuite envoyé à notre hiérarchie pour validation. Finalement, l'ACAL a décidé de prendre en charge la première séance d'asino-thérapie et de kinésiologie (exercé par une collègue de Delphine) à hauteur de 100 euros.

Dans ce contexte, nous avons accompagné N. vers ce dispositif.

Une première prise de contact a d'abord eu lieu avec la famille de N., N., Delphine, et nous même. Avec son adhésion, elle a pu bénéficier de sa première séance d'asino-thérapie.

N. nous fait un bilan positif de cette première séance et souhaiterait poursuivre ce mode d'accompagnement thérapeutique.

Cela lui a permis d'évoquer et de faire un lien avec son vécu familial dans son pays d'origine auprès des ânes.

D'autre part, cette thérapie en plein air avec l'âne comme médiateur, *un outil vivant apportant une contribution imprévisible, mais dirigée*, lui a offert une approche encore méconnue.

Elle semble être adaptée à sa situation personnelle.

Nous espérons qu'à terme la CPAM proposera une prise en charge de l'asino-thérapie car nous sommes convaincus que ce type de thérapie a autant sa place que d'autres, dites conventionnelles.

Les demandeurs d'asile arrivent de pays où la question de la santé mentale ne fait pas forcément partie de leur culture.

Cette approche thérapeutique pourrait-elle être une entrée dans le soin pour ceux qui sont issus de pays, de cultures et de religions différents ?

La santé mentale

L'OMS définit la santé comme « *un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ».

La santé mentale est aujourd'hui reconnue comme un enjeu de santé publique- indissociable de la santé globale- mais aussi plus largement comme un enjeu de société selon le Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles.

Les demandeurs d'asile cumulent plusieurs difficultés pouvant avoir des incidences sur leur santé : problème d'accès aux soins dans certains pays d'origine, parcours migratoire dans des conditions d'hygiène souvent sommaires et parfois évènements traumatiques subis. L'anxiété liée à l'exil, à la procédure et à l'incertitude de leur situation peut se cristalliser dans des problèmes de santé, y compris bénins en apparence.

A Perpignan, l'accès aux soins de santé mentale demeure très complexe. Les intervenants sociaux du CADA HUDA renonçaient parfois à orienter des personnes en demande car les CMP et le CH de Thuir avaient des difficultés à accompagner notre public notamment pour des raisons annoncées de restriction de budget de l'interprétariat, mais aussi à cause de la saturation des services.

Néanmoins, comme nous l'avons dit précédemment, nous pouvons à présent compter sur la présence d'une psychologue au sein du pôle asile.

Nous avons renforcé et pérennisé le partenariat avec l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité.

En effet, le cahier des charges de l'EMPP prévoit d'intervenir auprès des publics en situation de grande précarité et d'exclusion présentant des troubles psychiques, ainsi qu'auprès des acteurs de première ligne en lien direct avec ces publics. Il est donc crucial, dans un contexte d'augmentation de la précarité, de développer les formes « d'aller-vers » pour favoriser l'accompagnement de ces publics spécifiques. Les EMPP sont un acteur privilégié de ces démarches. Ils ont notamment pour particularité de faire face à une absence de demande de soins manifeste. Il s'agit alors, en s'efforçant de rechercher et d'obtenir le consentement des personnes, de les ramener vers le droit commun et de favoriser si besoin la mise en place de parcours de soins adaptés.

Un autre dispositif d'Etat lancé en avril 2022, vient aussi compléter les besoins en santé mentale.

De ce fait, l'accompagnement à la santé est une part importante de notre travail. Les temps qui y sont consacrés restent des temps privilégiés de relation avec les personnes, favorisant la rencontre, au-delà des questions liées à la procédure d'asile.

Bilan par la psychologue de son intervention au CADA HUDA :

En tant que référent, l'intervenant social coordonne les démarches liées aux soins qui peuvent être réalisées par d'autres membres de l'équipe. Ainsi, lors de l'émergence de difficultés psychologiques, les référents sociaux orientent les personnes accompagnées vers la psychologue. La fréquence, la tenue des rendez-vous et la production de notes de synthèse relèvent de la compétence entière du psychologue. Le respect du secret professionnel est engagé cependant dans l'optique de fluidifier et d'aider l'accompagnement des personnes, la psychologue peut être conviée à échanger avec le référent ou en équipe au sujet de la création de dispositifs adaptés à la personne accompagnée. Dès lors, la mission du psychologue est sur 2 versants :

-pour les personnes accompagnées : soutien psychologique, relais et accompagnement vers les instances de soins notamment psychiatriques

-pour l'équipe : soutien, aide à l'analyse des mouvements transférentiels dans l'accompagnement, éclairage des mouvements psychiques, création /adaptation des dispositifs aux singularités.

Bilan quantitatif du soin psychique en interne :

	2024	2023
Nombre de personne rencontrées	50 (21 CADA et 29 HUDA)	35
<i>Dont hommes</i>		
<i>Dont femmes</i>	30	14
<i>Dont enfants</i>	20	18
	-	3
Nombre d'entretiens	251	
<i>Dont CADA</i>	97	191
<i>Dont HUDA⁹</i>	154	
Note de suivi psychologique	9	11

Les notes de suivi psychologique sont écrites à la demande des personnes en vue d'une transmission à la CNDA.

46 % des personnes ont été reçues plus de 3 fois donc ont adhéré au suivi (contre 63% en 2023), 26 % ne sont venues qu'une fois (25% en 2023).

L'origine des personnes accompagnées est très hétéroclite.

Spécificité de la posture du psychologue dans le cadre de l'asile :

Il est clairement établi auprès des personnes accompagnées que bien que leur passé ait des conséquences sur leurs difficultés actuelles, l'objectif des rendez-vous avec le psychologue est de faire avec leurs difficultés actuelles, il n'est pas question de revenir sur leurs souffrances passées s'ils ne le désirent pas. Cet ancrage dans l'ici et maintenant permet de jalonner le travail qui peut être amorcé, il ne s'agit pas de cure analytique ou de psychothérapie intensive mais d'aide et de soutien dans leur parcours actuel. Le rappel via la verbalisation de moments traumatiques peut être délétère, en cela le psychologue a souvent recours à des médiations d'art plastique (dessin ou collage) comme travail donné à la maison pour décaler des angoisses nocturnes. Ce qui ne peut ou ne doit se dire peut ainsi être travaillé de façon détournée.

En outre, il est expliqué lors du premier entretien que le psychologue peut tout entendre et ne juge pas. Le lieu des rendez-vous est à l'extérieur du CADA/HUDA dans une structure voisine. Ce choix est soutenu par le fait de se décaler d'une parole que beaucoup vivent comme à visée évaluative. Avec le psychologue, il n'y a pas d'enjeux de vérité ou fausseté car tout ce que les personnes accompagnées disent est pris comme une vérité pour elles-mêmes.

Enfin, il est établi que s'il est demandé au psychologue de produire un écrit évaluatif des troubles, cet écrit ne sera fait que si la demande émane de la personne accompagnée. Il ne sera restitué lors d'un rendez-vous qu'à cette personne qui choisira dans l'après-coup de le transférer ou pas à d'autres instances.

Quelques repères sur les troubles rencontrés

Les souffrances psychiques sont importantes dans cette population. Les 50 personnes rencontrées m'ont toutes fait part d'insomnie et de ruminations mentales. Trois personnes présentaient des troubles dont l'origine ne peut être uniquement liée à leur parcours d'asile, ils ont un ancrage plus profond. Cependant le parcours d'exil tend à majorer les difficultés. Les souffrances des 47 autres personnes ont un lien clair avec les causes du départ et le parcours d'asile. Un tiers dispose d'une aide médicamenteuse quant aux difficultés de sommeil.

⁹ Données indisponibles pour 2023

En premier lieu, le caractère incertain de leur situation est difficile à vivre au quotidien, il n'est pas rare de voir les demandeurs d'asile se mettre en suspens, se retirer de la vie sociale, être dans une attente aux effets délétères sur la santé mentale. D'autres peuvent surinvestir le champ du faire et être dans un rapport à l'institution fait d'exigences. Mais encore la rumination mentale sert souvent de défense face à la passivation de l'attente, le champ de la pensée est surinvesti comme tentative de garder une maîtrise. Les enjeux archaïques de passivation-dépendance viennent se rejouer et conduisent à des mouvements pulsionnels parfois peu nuancés, peu subjectivés qui complexifient l'accompagnement.

De plus, la clinique de l'exil est à rapprocher de la clinique des sans-abris, elle est faite de ruptures, de difficultés d'adhésion (dans le trop ou pas assez), de répétitions d'actes mortifères (par ex : la mise en échec d'un accompagnement). Il peut être difficile d'avancer dans l'insertion car cela marque le non-retour au pays qui la plupart du temps fut quitté à regret. Les personnes accompagnées présentent souvent des difficultés à se percevoir eux-mêmes comme être unique, l'identité est mise à mal car les repères familiaux et culturels ont été massivement ébranlés. Il s'agit souvent de reconstruire un sentiment identitaire.

Le tableau clinique est fréquemment sur un versant dépressif avec perte de sens quant à sa propre existence.

Enfin, le parcours de l'exil est semé de rencontres avec l'aspect inhumain de l'être humain. Des sentiments d'effroi, d'incompréhension profonde et de culpabilité ne sont pas rares. Face à de tels traumatismes, la personne accompagnée tâche de trouver une logique, de mettre du sens car le hors sens est intolérable. Ainsi, faute de trouver une cohérence dans l'absolutisme du mal rencontré certains prennent à leur charge une responsabilité, ils se questionnent sans fin sur ce qui chez eux pourrait expliquer cela. Le film est rejoué inlassablement, la logique n'est pas trouvée et la souffrance demeure. Une sorte de loyauté inconsciente peut être à l'œuvre : il est alors difficile de s'autoriser à vivre quand des proches ont perdu la vie. Un grand nombre de demandeurs d'asile présentent des troubles somatiques qui ne sont pas corroborés par les explorations médicales. Il peut être pensé que ces somatisations sont autant de formes que prend l'anxiété, effet du traumatisme : le mal persiste voire même croît lorsque l'individu est dans une situation de relatif confort après le danger.

Autres actions de prévention liée à la santé :

Pour compléter l'accompagnement à la santé, et comme le prévoit la fiche de poste de l'AES, des ateliers de prévention nutritionnelle ont été mis en place.



Bonne santé
et prévention
des maladies



Energie



Sentiment de bien-être

Atelier Bien Manger

Deux professionnelles ont animé un atelier autour de l'alimentation et l'hygiène alimentaire cette année. Il y a eu 9 participants à cet atelier. Nous avons échangé sur l'importance de l'équilibre alimentaire avec le contenu d'un colis type distribué par la banque alimentaire. Ces temps ont eu pour but de communiquer sur les différences culturelles et réalités sociales autour des repas.

Le photo langage a été utilisé pour permettre au groupe d'exprimer ses représentations sur ce thème et de favoriser l'expression orale malgré la barrière de la langue.

L'objectif était de cuisiner un repas équilibré en mettant en avant l'importance de bien manger. Ce moment ludique a aussi permis de les sensibiliser aux règles d'hygiène alimentaire.



Pour clôturer cette après-midi, nous avons organisé un goûter qui proposait des fruits secs, des pommes, des bananes, du lait, du café, du thé, de l'eau et qui a eu un coût de revient de 1 euro par personne afin de respecter leur budget.

Les participants ont rempli un questionnaire de satisfaction créé pour cette occasion, afin d'évaluer la pertinence de cet atelier. Les réponses à ce questionnaire ont permis de déterminer que c'est un atelier cuisine qui était la réponse la plus pertinente et donc d'initier l'atelier de cuisine à venir.

Atelier cuisine

Pour donner suite à l'atelier Bien Manger, trois professionnelles ont animé un atelier cuisine dans les locaux du CADA en faveur des familles ayant droit aux colis alimentaires. Certaines denrées ainsi que leur mode de cuisson leur étaient inconnues.

A partir de la composition des colis, des recettes salées et sucrées, allant de l'entrée au dessert, ont été choisies et cuisinées ensemble (professionnelles et résidentes).

Une des participantes a eu des difficultés à goûter certains produits de culture française, peut être par méconnaissance. A l'inverse, ses enfants étant scolarisés et demi-pensionnaires, n'ont pas les mêmes freins. Il était donc intéressant qu'elle ait cuisiné les recettes proposées et qu'elle puisse, si elle souhaite les refaire/adapter à la maison.

Le repas a ensuite été partagé dans un moment de convivialité.



Transversalité santé

Au sein du CADA, une transversalité « santé », animée par deux professionnelles, a permis :

-La création d'un répertoire santé et qui est toujours en cours de dévolution pour faciliter les recherches de chaque membre de l'équipe ;

-Une veille sanitaire : Prévention canicule chez les résidents les plus fragiles que nous renouvelons chaque année (achat de ventilateurs et brumisateurs, sensibilisation aux réflexes à adopter) ;

-La prise de contact et la mise en place de nouveaux partenariats santé tels que l'Asinerie et la pérennisation d'autres comme l'EMPP, l'EMSP, le CSAPA...

Cette mission transversale a pour but d'aider l'équipe à accompagner et orienter les résidents vers les professionnels de santé compétents. Cela implique une veille et une mise à jour en santé continues.

Au vu des différentes problématiques citées ci-dessus, l'outil qu'est le répertoire de santé, permet à l'équipe d'avoir un recensement à jour et facilite l'accès aux médecins par secteur.

Depuis novembre 2023, grâce à l'extension du CADA, un poste d'Accompagnant Éducatif et Social des parcours de soins complexes a été créé.

Ses missions sont : Coordonner et accompagner des parcours de soins complexes en lien avec les intervenants sociaux, veiller au maintien du réseau/partenariat, actualiser le répertoire des professionnels de santé, être personne ressource du service sur les questions liées à la santé et la prévention santé.

Au-delà de nouer et entretenir des partenariats en santé, l'AES a su créer et fidéliser de nouveaux collaborateurs tels que des infirmiers libéraux, des kinésithérapeutes, des transporteurs ambulanciers...

Cette année, elle a effectué une trentaine d'accompagnement santé et 21 suivis qui ont nécessité un besoin spécifique de coordination sur une durée moyenne à longue.

Les rencontres

Nous avons entamé une démarche accompagnée par le CRIA afin de mettre en place des ateliers logement sur la base d'une communication plus adaptée. Plusieurs services internes à l'ACAL participent à cette élaboration.

En octobre 2024, la MLJ est venue nous présenter les évolutions des différents programmes à destination des moins de 25 ans. Il en est ressorti que les conditions d'accès se complexifient (durée de validité des API, nécessité d'avoir un compte courant contre un Livret A auparavant, etc.).

Nous avons rencontré le référent du Service Civique Réfugié, ce qui a permis d'ouvrir les opportunités de formation et d'intégration, notamment pour les moins de 25 ans. Plusieurs BMI de moins de 25 ans ont pu bénéficier de ce dispositif de service civique.

Les freins à l'autonomie et à la sortie du CADA HUDA

L'état psychique des demandeurs d'asile et BPI est un frein au changement que ce soit en terme de logement, d'emploi, de territoire, d'accompagnement social, etc.

De surcroît, la difficulté majeure pour les BPI est l'absence de document durable dans l'attente de la carte de séjour.

Les BPI ont des attestations valables 6 mois. D'une part, le format même des API¹⁰ refreine certains employeurs, le document semblant être une copie ou un document non officiel.

D'autre part, les renouvellements ne sont pas faits dans les temps ce qui bloque et clôture certains droits. De plus, même lorsque les attestations sont renouvelées à temps, certains employeurs, dispositifs et institutions exigent que le renouvellement soit anticipé.

Plusieurs résidents ont ainsi perdu leur emploi, d'autres se sont vus couper les allocations (CAF, MDPH) et certains n'ont pas pu accéder à une solution de logement conditionnée au paiement d'un loyer et donc à une stabilité des ressources.

Le second frein est la saturation des dispositifs SIAO, CPH¹¹, DIHAL¹², HLM et contingent préfectoral.

Les moins de 25 ans sans emploi ont des ressources faibles et fluctuantes, ce qui limite les possibilités de logement et de choix de vie.

Si les formations HOPE¹³ sont une solution de sortie avec une formation et un logement c'est uniquement pour les personnes isolées sans enfant.

De plus, le niveau A1 est exigé ainsi que la signature du CIR¹⁴ tandis que les délais de signature de celui-ci sont parfois longs.

¹⁰ Attestation de Prolongation d'Instruction d'une demande de titre de séjour (anciennement récépissé)

¹¹ Centre Provisoire d'Hébergement (à destination uniquement des BPI)

¹² Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement

¹³ Hébergement - Orientation - Parcours vers l'Emploi des personnes réfugiées (parcours global d'insertion qui a pour objectif d'accompagner les réfugiés vers l'emploi, le logement et l'autonomie)

¹⁴ Contrat d'Intégration Républicaine

Les actions

Le groupe dit « mission transversale Insertion des DA et BPI », est à destination des tous les résidents mais avec une tendance plus orientée vers les BPI pour des sorties positives du dispositif asile.

Nous orientons au besoin les résidents vers des dispositifs relais, tels que « Maison France Service » et les maisons de quartier.

Par ailleurs, l'équipe sensibilise les résidents aux consommations d'énergie avant même qu'ils soient BPI, tant dans un soucis d'économie qu'à des fins de sensibilité aux gestes écologiques. Mais les résidents ont du mal à s'approprier cet effort tant qu'ils n'ont pas une pratique locative concrète avec les factures qui l'accompagnent.

Des sorties repérages ont été mises en place avec des petits groupes de DA et BPI afin de localiser les administrations ou associations utiles (CPAM, Préfecture, CHU, Association caritatives, Casa Bicicleta, etc.). Ces sorties se font en bus et sont l'occasion d'apprendre à utiliser ce mode de déplacement. Elles seront développées en 2025 avec l'ajout de certains lieux comme Sankéo, l'EMPP, le centre de santé sexuelle, LGBT66, etc. Il est envisagé d'adapter ces sorties avec une participation par secteur d'habitation.

Et parce que la sortie se prépare dès l'entrée, nous avons mis à jour les informations existantes sur les offres de bénévolats et avons pris contact avec des lieux innovants comme la SPA, France bénévolat, Auxiliaires des aveugles 66, l'école à l'hôpital, Petites sœurs des pauvres et Petits frères des pauvres.

LA SCOLARISATION DES ENFANTS ET MODES DE GARDE

Lorsqu'une famille arrive avec un enfant qui a plus de 3 ans (âge à partir duquel l'école est obligatoire en France) nous accompagnons la famille pour la scolarisation.

Quand l'enfant relève du premier degré (école maternelle ou élémentaire), nous accompagnons la famille auprès d'une mairie de quartier pour procéder à son inscription (toutes les mairies de la commune peuvent procéder à l'inscription sans condition du lieu d'habitation). Il faut se présenter en mairie sur les horaires de permanence, sans prise de rendez-vous, en présence d'au moins un représentant légal et des documents nécessaires à la préinscription (documents d'identité des représentants légaux, attestation d'hébergement et de domiciliation). La mairie fera en sorte d'orienter l'enfant dans l'école de secteur, sous réserve d'une place disponible. Le fiche de préinscription est envoyée au directeur de l'école pouvant accueillir l'enfant. Lorsqu'une affectation est signifiée à la famille, nous prenons contact avec l'établissement scolaire afin de prendre un rendez-vous pour l'inscription : nous accompagnons toujours les familles pour cette rencontre afin de faciliter le premier contact et les démarches administratives. Lors de cet entretien, il est demandé aux parents divers documents : un livret de famille (l'ATDA où est stipulé l'enfant faisant office), une attestation d'assurance (à la charge de l'Association) et un carnet de vaccination à jour. La scolarisation étant prioritaire, il y a une tolérance pour mettre à jour la vaccination après la rentrée de l'enfant à l'école. Concernant la vaccination, il faut s'orienter vers les médecins (si les droits médicaux sont ouverts) ou vers le SMIT (Service médical des infections tropicales). Il faut savoir que les vaccins faits dans le pays d'origine sont valides. Pendant cet entretien, le directeur de l'école remplit le dossier d'inscription avec la famille, dans le cas contraire nous les accompagnons dans cette démarche.

Pour les jeunes scolarisés dans le secondaire, nous prenons rendez-vous auprès du CASNAV chargée de mission au sein de la DSDEN (Direction Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale) afin de passer une évaluation qui déterminera le niveau scolaire de l'enfant ainsi que son niveau en français. Suite à ce test, les jeunes de moins de 15 ans reçoivent directement leur affectation. En revanche, si le jeune a plus de 15 ans, il est reçu par le CIO (Centre d'information et d'orientation) pour établir son projet professionnel, prendre connaissance de son niveau scolaire et faire les vœux pour les établissements (l'objectif est que le jeune soit dans un collège/lycée proche de la maison au vu des conditions précaires de la famille La famille est ensuite prévenue de l'affectation de l'adolescent : nous contactons donc l'établissement afin de procéder à l'inscription. Nous soutenons la famille pour remplir les différents documents administratifs (formulaires, documents à présenter semblables à l'inscription dans le premier degré) et faisons le lien pour la première rencontre avec l'établissement. Nous prenons également contact avec l'assistant social de l'établissement scolaire pour que la famille puisse bénéficier des bourses et du fond social afin de faciliter l'accès à l'école avec le financement du matériel scolaire, du transport ou encore de la cantine.

Quand l'enfant n'est pas francophone, il bénéficie d'un soutien linguistique avec un enseignement spécifique en UPE2A (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants). L'enfant passe donc des temps en classe primo-arrivants avec des cours intensifs de français, et des temps en classe ordinaire. De ce fait, l'enfant n'est pas systématiquement orienté dans l'école de secteur ce qui peut entraîner des difficultés liées aux transports et aux frais inhérents pour le parent accompagnateur. Ces problématiques sont accentuées par l'inaccessibilité à la restauration scolaire car la situation des parents ne les rend pas prioritaires. Ils doivent donc réaliser 4 allers retours par jour pour accompagner leurs enfants dans une école hors secteur.

L'accompagnement pendant le parcours de la scolarisation est très important, particulièrement pour les familles allophones, afin que la rentrée des enfants en milieu scolaire se fasse le plus rapidement

possible. Les enfants sont un des vecteurs principaux de l'intégration sociale et culturelle des personnes accompagnées, en apprenant très rapidement le français et en s'intégrant socialement. La rentrée se faisant rapidement après l'inscription, les effets de la socialisation en milieu scolaire se font très vite sentir. De plus, l'équipe pédagogique qui entoure l'enfant est un véritable partenaire pour l'accompagnement des familles.

Nombre d'inscrits

Années	Maternelle	Primaire	Collège	Lycée	Total
2024	13	7	9	3	5
2023	2	2	0	2	6
2022	9	15	7	0	32

Le nombre d'inscrit concerne le CADA HUDA mutualisé.

D – LES ANIMATIONS SOCIO-CULTURELLES ET ATELIERS

Une vie associative locale investie

Chaque année l'ACAL participe à la collecte au profit de la Banque Alimentaire des Pyrénées Orientales. Ainsi le dernier week-end de novembre plusieurs salariés se sont portés volontaires, sur les deux journées, pour récolter des produits auprès des clients à la sortie des supermarchés.

Les personnes résidant à Cabestany ont pu profiter tout au long de l'année des cours de français proposés par la maison de quartier.

Sur les autres secteurs de Perpignan, sur le quartier du Bas Vernet peuvent profiter des ateliers proposés au sein de la maison de quartier et notamment des cours de français.

Nous continuons à travailler avec les antennes des Restaurants du Cœur du Haut Vernet, de Cuvier, de Mailloles et Zola. Les restos du cœur organisent deux campagnes de distribution sur toute l'année. Avant chaque début de campagne, nous organisons les inscriptions avec chaque antenne. Lors de la campagne hivernale, les personnes peuvent bénéficier d'un colis alimentaire par semaine, alors que durant la campagne d'été, ils bénéficient d'une distribution tous les 15 jours.

L'espace d'accueil et la domiciliation des résidents

▲ **L'accueil :**

Les résidents sont accueillis au sein du CADA dans un espace convivial avec des boissons à leur disposition, un coin jeux pour les enfants, lecture et jeux de société pour ceux qui le souhaitent.

La secrétaire se doit de veiller à la bonne organisation de « l'espace accueil » et aux règles de bienséance entre les résidents. En effet, cet espace est un lieu de rencontre entre différentes nationalités, religions, cultures où les usagers aiment à se retrouver.

Dans cet esprit de convivialité des animations gourmandes (crêpes, gâteaux, fruits) sont régulièrement organisées par l'équipe et remportent un franc succès auprès de notre public.

La secrétaire a un rôle centralisateur pour la transmission et la diffusion des informations auprès de l'équipe, de la direction et des résidents. Elle est un support administratif pour les intervenants sociaux et la direction.

▲ **La domiciliation :**

La secrétaire réceptionne, enregistre et distribue les courriers aux personnes concernées.

L'explication des courriers aux usagers est primordiale afin qu'ils se familiarisent avec nos différents organismes, CPAM, CAF, Impôts et autres.

La secrétaire est ainsi la première interlocutrice des résidents. Elle est donc en première ligne pour expliquer les courriers, rédiger certains documents, recevoir certaines revendications ou plaintes de résidents parfois excédés par des cumuls de difficultés diverses (coupure ADA, perte de carte, panne électrique, etc.).

Etant hors démarches d'asile, elle est donc souvent à une place de modérateur et parfois de confident.

Afin qu'elle soit moins isolée et moins confrontée aux réclamations des résidents, des permanences d'intervenants sociaux ont donc été mises en place.

▲ **Les permanences d'intervenants sociaux :**

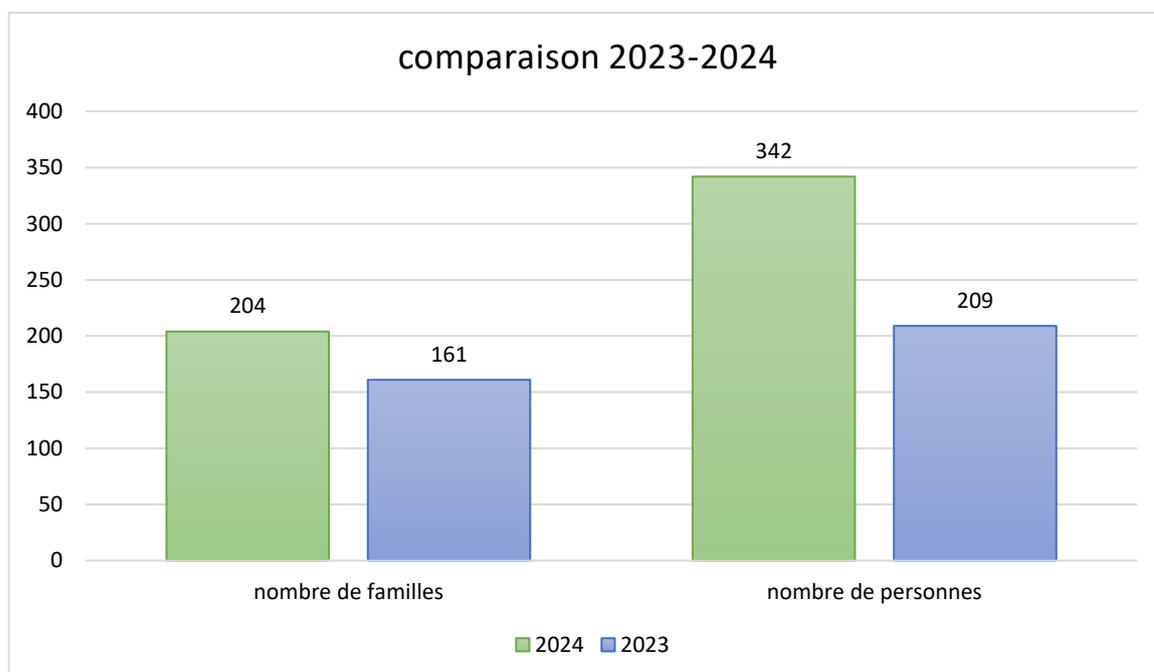
Un renfort est mis en place deux fois par semaine l'après-midi avec la présence à l'accueil d'un intervenant social pour aider les personnes à effectuer différentes formalités administratives.

Ces permanences ont pour premier objectif de permettre une prise en charge rapide des demandes ponctuelles des résidents (actualisation Pôle Emploi, etc.).

Ces permanences sont l'occasion pour certains résidents de sortir de la relation parfois exclusive qu'ils ont avec leur intervenant social. Les demandes ne passent plus par un seul interlocuteur, mais par plusieurs, ce qui peut les aider à préparer leur insertion hors les murs, à apprendre à faire confiance.

Enfin, ce mode de fonctionnement permet d'alléger la charge de travail des autres intervenants et de la secrétaire, le flux des résidents à l'accueil étant important et engendrant beaucoup de demandes et d'attention.

Ainsi, pour l'année 2024, 204 familles, soit 342 personnes, ont été prises en charge et domiciliées au CADA de Perpignan.



Bilan 2024 et objectif 2025 :

L'équipe continue de travailler à l'amélioration de l'accueil pour satisfaire au plus grand nombre et être au plus près des besoins.

Les permanences ont effectivement permis de fluidifier certaines démarches et vont continuer à se développer.

Le groupe animation va aussi continuer à utiliser cet espace afin de sensibiliser et informer les résidents sur des activités qui peuvent être organisées par le CADA ou les différents partenaires.

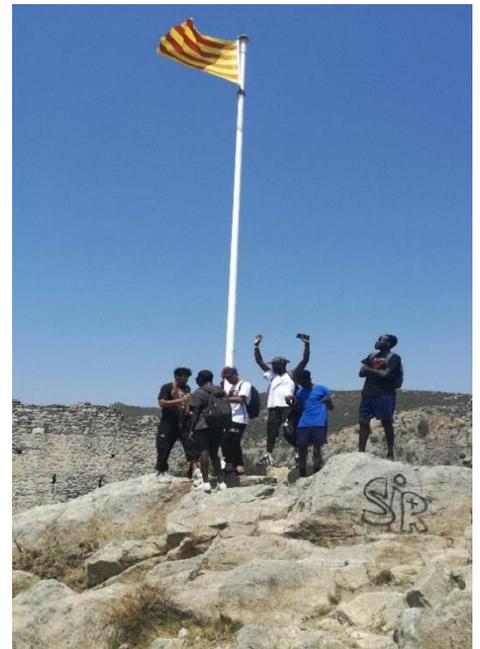
LES SORTIES ET ANIMATION

Les sorties plage et découverte du littoral tous les mercredis de mai à fin AOUT 2024

Pendant cette période, tous les mercredis un roulement de deux IS différentes s'est mis en place afin de proposer aux résidents du CADA/HUDA des sorties ludiques en dehors du quotidien et de la réalité administrative vécues difficilement par les usagers. Les personnes pouvaient s'inscrire à l'accueil. Il est à noter que nous avons veillé à faire un roulement au niveau des résidents pour que les personnes puissent participer au moins 1 fois. Ces sorties étaient proposées aux familles comme aux personnes isolées et ont toujours été très appréciées. D'ailleurs l'adhésion était forte et a pu être constatée par un faible absentéisme.

Elles ont permis de créer du lien entre résidents et un regard nouveau entre tous les participants, usagers et professionnels. De plus, le temps du repas était le moment de découvrir la culture de chacun à travers le pique-nique fait parfois d'en-cas traditionnels. Elles ont aussi permis de rompre l'isolement estival et de découvrir une partie du département, territoire où ils résident. Notamment ils ont pu visiter :

- Collioure
- Argelès
- Banyuls
- La cascade des Anglais
- Les Gorges de Gouleyrous
- Les gorges de la Guillère
- Les falaises de Leucate
-



Les sorties plages sont un moment important pour les résidents. Elles leurs permettent de se rencontrer, d'appréhender leur peur de l'eau, de faire des activités sportives et découvrir de nouveaux jeux tel que le Molky (jeux de quilles nordique).





FETE DES REFUGIES – PARC DES LOISIRS A BOMPAS

Une grande fête a été organisée sur la commune de Bompas. Comme chaque année, Mme la Maire a généreusement accepté de nous autoriser l'accès au Parc de loisirs. Cet évènement a permis de réunir tous les résidents du CADA de Perpignan et Fuilla mais aussi de l'HUDA de Perpignan et Vernet-les bains. Cet événement offre une occasion unique de rassembler tous les résidents dans un esprit de convivialité et de partage. Le repas est offert à tous, créant une atmosphère chaleureuse et détendue. Un stand de barbe à papa tenu par les résidents a été très apprécié par petits et grands.



Tout au long de la journée, nous avons proposé des activités sportives en plein air telles que, le volley, le basket et des jeux pour les enfants, créant une atmosphère ludique. De plus, un match de foot entre Perpignan et Vernet-les bains a été organisé sur le terrain de foot attenant au parc. Tout cela a facilité les échanges, favorisé la socialisation et les rencontres. La bonne humeur était à l'honneur.



Cette fête permet de créer des échanges riches et de favoriser la création de liens entre les différents résidents présents. Ce moment de partage a aussi permis de faire émerger des talents. En effet, cela a été l'occasion pour certains enfants du CADA de présenter une danse préparée toute au long de l'année lors des ateliers du mercredi après-midi. Plus d'une centaine de personnes a participé à cette journée. Cette fête a rencontré un vif succès.

Plus d'une centaine de personnes a participé à cette journée. Cette fête a rencontré un vif succès.

Sorties Femmes enfants de 0 à 3 ans

Les mamans avec des enfants en bas âge se sont réunis au parc Bir HAKEIM, afin de passer un temps d'échange autour d'un goûter. Cette action a été proposée afin que les mères dont les enfants n'ont pas de moyen de garde puissent échanger ensemble et sociabiliser les enfants.

Fête de Noël à la CASA MUSICALE

N'ayant pas pu avoir accès à une salle en décembre, nous avons reporté notre traditionnelle fête de fin d'année au 15 janvier 2025, renommée fête de début d'année.

Elle a rassemblé le CADA, l'HUDA des deux sites et le CPH à la CASA MUSICALE. Au total, 165 résidents et partenaires y ont assisté. Nous avons observé une baisse notable de 30 personnes par rapport à l'année dernière. Cela s'explique par un nombre important de convocation à l'OFPRA et à la CNDA et les diverses occupations du début d'année (travail, cours etc.)

Cette année, deux ateliers danse, enfants et adultes ont été mis en place au cours de l'année. Les enfants ont choisi une musique et ont élaboré une chorégraphie avec l'aide de deux éducatrices spécialisées du service. L'atelier adulte a été mené par les résidents tant pour les musiques que pour les chorégraphies. Les cours avaient lieu 1 fois par semaine. Ceux ont vocation à perdurer dans le temps. En effet, ces temps sont un moment pour sortir du quotidien et un moment suspendu dans le temps.



Cette journée a également lieu à un défilé des cultures préparé une fois par semaine pendant un mois. Une vingtaine de résidents ont assisté aux préparatifs, cependant tous n'ont pas souhaité participer le jour J par peur de défiler en public. Les modèles, ont marché très fièrement sur le tapis rouge disposé au milieu de la foule électrisée acclamant leur passage, en tenue traditionnelle sous une musique de leur pays et sous les flashes crépitants.





Pris par l'effervescence de l'évènement, plusieurs personnes se sont ajoutées au dernier moment.

Les enfants ont réalisé toutes les décorations de tables au cours d'ateliers avec l'aide des parents et de deux professionnels.

Ces ateliers ont généré de la bonne humeur des fous rires et des moments joyeux. De plus, nous avons assisté à une implication très forte des résidents (adultes et enfants) qui ont fait preuve d'un engagement total pour le succès du spectacle.

Aussi durant cette manifestation des résidentes ont organisé un stand de coiffure africaine. Un stand de maquillage pour enfants et de fresque a été tenu par 4 membres de l'équipe. Un stand de crêpes, un bar et un stand de gâteaux ont rendu la demi-journée très réussie aussi sur un plan gustatif.

De plus, dans le cadre de l'animation financée par le CADA-HUDA, deux ont particulièrement été appréciées des usagers : le groupe de djembé et l'intervention de deux clown pour les enfants.



Les enfants de l'atelier Break Dance de la CASA nous ont fait l'honneur d'une démonstration de leur talent. Cela a été très apprécié par le public.



L'équipe s'est beaucoup mobilisée pour la réussite de cette fête de début d'année. L'organisation millimétrée mise en place est à renouveler.

Des remerciements chaleureux vont à la CASA MUSICALE qui nous a réservé un très bon accueil et qui a mis à notre disposition deux ingénieurs du son et lumière.

Une nouvelle activité : Les ateliers RESPIRE

*L'individu agit sur la matière
et l'objet, il est un faiseur de
quelque chose, s'en valorise et
se « re-connaît »*

*L'esprit fait son
chemin, le corps
relâche la tension*

Certains résidents sont exclus d'activités de loisirs programmées par le CADA HUDA par la nature inadaptée de celles-ci aux états psychiques et physiques de ces personnes.

Nous recherchions donc une équité afin que tous aient une chance de vivre une parenthèse, une échappée mentale.

Ces ateliers ont alors été pensés à destination d'adultes empêchés par leurs conditions physiques et psychiques, isolés, submergés. La présence d'enfant est envisageable mais n'est pas l'objet et peu souhaitable car ces temps sont une parenthèse de sérénité plus délicate en présence d'enfants.

Nous avons donc développé ces activités gratuites, manuelles et artistiques, en petit groupe, hors locaux, axées sur la peinture, le dessin, la poterie ou encore la fabrication d'objets. La fréquence prévue était d'une fois par trimestre minimum, sur une demi-journée ou un journée complète selon l'activité envisagée.

De plus, nous avons souhaité que puisse être exposées les œuvres au sein du CADA HUDA et lors de temps particuliers (ex : fête des réfugiés, AG, etc.)

Les objectifs des ateliers sont nombreux :

*Repandre son souffle, S'ouvrir à des pratiques in-envisagées,
Mettre la Douleur en pause, Faire une pause partagée,
Vivre un temps pour soi, Se reconnaître des capacités
S'approprier les activités artistiques en toute liberté*

Nous avons donc organisé une première activité financée par le budget animation, avec l'appui d'une artiste, Nathalie Marie Serre, qui nous a reçu à son atelier et a mené une activité de dessin. Cette activité a vu naître des vocations, y compris parmi les personnes qui n'avaient jamais dessiné auparavant et pourtant douées de talent. Cette activité a permis de confirmer la légitimité du projet. L'objectif étant de trouver des activités gratuites, cette activité a été la seule avec financement.

Nous avons ensuite fait une sortie sur une partie du sentier de la transhumance à Saint Nazaire, avec la création d'objets créés à partir de trouvailles dans la nature.

Enfin, après un appel à l'association arts66, l'artiste Aline Filipp a proposé de nous accompagner bénévolement dans nos ateliers. Elle ainsi pu guider un groupe de résidents au dessin au pastel lors d'une sortie à l'Arboretum de Canet en Roussillon, après accord de ceux-ci.

Enfin, un groupe a pu produire des dessins au pastel après avoir visité l'exposition « Fontaine de tout bois » à la Galerie à cent mètres du centre du monde.

Chaque fois, les œuvres ont été exposées dans le CADA et les résidents concernés s'en sont trouvés très fiers avec une certaine reconnaissance de leurs art.

Seules les œuvres liées à la dernière sortie n'ont pas été exposées. Elles le seront lors de la journée d'exposition qu'organise le CADA dans le cadre de la semaine des droits de la Femme.

Des collègues se sont en effet jointes aux Ateliers Respire afin de proposer une journée exposant des dessins, peintures, chants et vidéos questionnant la vision des droits de la Femme mis en parallèles avec des Rêves de femmes.

Les ateliers Respire poursuivront ensuite leurs parenthèses afin d'offrir un instant un nouveau souffle aux résidents participants.

Cours de français au CADA HUDA

Nous proposons aux résidents des cours de français dispensés par des professeurs bénévoles de l'association AGIR ABCD.

Nous avons ainsi pu créer 4 groupes de niveaux différents.

Durant l'année, chacun composé d'une quinzaine de résidents a participé 1 fois par semaine à des cours de 1heure 30.

Des débutants qui viennent d'arriver en France et qui n'ont aucune notion de la langue, aux plus avancés qui possèdent déjà la grammaire et la conjugaison, tout est fait avec motivation et bonne humeur.

Ces cours nous ont permis, à notre niveau, de palier à l'interruption des signatures des CIR (contrat d'intégration républicaine) et donc aux cours de français dispensés sous l'égide de l'OFII, en permettant aux BPI de ne pas prendre trop de retard dans l'acquisition de la langue.

Grace aux dévouement et au travail des professeurs de français beaucoup de résidents ont énormément évolué et fait d'énormes progrès.

De plus la mixité des nationalités a permis de nombreux et enrichissants échanges au sein de ces groupes de travail.



Un grand merci aux bénévoles pour leur disponibilité et leur gentillesse.

LE VOLET JURIDIQUE DU CADA HUDA

Le CADA HUDA s'investit dans la veille juridique. Celle-ci a été mutualisée au sein du pôle asile de notre association dans un groupe de travail nommé IJPA.

Un bilan de cette instance est développé dans le bilan du pôle asile, transmis avec le présent bilan.

G -BENVINGUTS AL PAIS CATALA

De L'accueil à Perpignan à l'accompagnement au quotidien dans l'hébergement

Toutes les familles et personnes isolées admises par le CADA sont orientées par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

La capacité du CADA est de 122 places puis a augmenté progressivement au cours de l'année 2023 pour atteindre 142 places.

Pour accueillir ces personnes le CADA dispose de 41 appartements allant du T3 au T5.

L'équipe des maîtres de maison est mutualisée avec l'HUDA. Il faut donc tenir compte aussi du parc immobilier de l'HUDA (47 appartements allant du T3 au T5) pour évaluer l'ampleur du travail que nécessite le suivi et l'entretien de ces appartements.

A la suite de l'orientation, la coordinatrice et l'équipe des maîtres(ses) de maison s'entretiennent afin d'échanger sur le type d'hébergement à attribuer en fonction des premières informations concernant les personnes à accueillir. A savoir : La composition du ménage, s'il y a lieu l'âge des enfants et l'état de santé. C'est ainsi, que même si l'appartement adéquat choisi est déjà prêt concernant l'équipement général (mobilier, literie, vaisselle, ...) l'équipe des maîtres(ses) de maison vérifie une dernière fois l'état du logement puis améliore l'aménagement afin de personnaliser l'accueil et permettre aux personnes de se sentir considérées et respectées. Pour cela, des kits d'hygiène et d'entretien ainsi qu'un colis alimentaire d'accueil sont disposés la veille dans l'appartement.

De plus, des affichages d'informations concernant les adresses et numéros utiles et d'urgence ainsi que des pictogrammes de sensibilisation relatifs à l'hygiène et la consommation énergétique sont mis en place dans chaque logement.

Par la suite, grâce à des informations complémentaires telles que la date, l'heure et le lieu d'arrivée, la nationalité, le type de procédure suivi et le numéro de téléphone des personnes, un binôme intervenant social / maître(ses) de maison est composé en fonction des références.

Le jour de l'arrivée, les personnes sont accueillies par l'équipe à l'heure et au lieu fixé.

A noter d'une part, dans un souci d'organisation, de confort et de sécurité pour les personnes hébergées les accueils s'effectuent le plus généralement en milieu de semaine, ce qui permet de garder le contact les jours suivants.

D'autre part, bien que certaines personnes ou familles se rendent par leur propre moyen au CADA de Perpignan, le mode de transport le plus fréquent reste le train.

C'est pour cela qu'habituellement le duo de professionnel se déplace directement à la gare pour accueillir les personnes.

Par la suite, elles sont conduites directement dans l'hébergement où elles résideront durant toute la durée de leur procédure.

Une visite de l'appartement est effectuée. Ce temps permet aussi de faire un état des lieux.

Concernant l'outil utilisé, il a été décidé lors l'année 2023 d'utiliser un support photographique, cela dans un souci pratique afin de pallier aux éventuelles difficultés liées à la barrière de langue ou encore aux problématiques d'illettrisme. Cet état des lieux est finalisé et officialisé par la signature d'une attestation tripartite (intervenant social / maître(esse) de maison / personne accueillie).

Par la suite, une distinction est faite selon la composition du ménage. En effet, pour les personnes isolées, elles sont hébergées en colocation.

Au sein du logement, une chambre individuelle leur est réservée et l'utilisation des parties communes est mutualisée entre chaque colocataire. Lors de l'accueil au moment de la visite, le(la) maître(esse) de maison veille à expliquer l'utilisation, l'organisation des espaces de vie communs et des règles de vie en collectivité.

Concernant l'accueil des familles, elles sont hébergées dans un logement individuel. Une sensibilisation quant à l'entretien de l'espace de vie qui leur est attribué est aussi abordée.

A chaque accueil, l'utilisation des appareils électroménager est expliquée, ainsi que la présentation des différents affichages dans le logement.

Une fois l'accueil finalisé, le(la) maître(esse) de maison en collaboration avec l'intervenant social référent reste en lien permanent avec les personnes afin de les accompagner dans leur quotidien tout long de leur hébergement au CADA.

Cet accompagnement aborde plusieurs axes tels que :

- Des visites à domicile régulières dans le but d'une part de s'assurer du bien être des résidents aussi bien physique que psychologique. D'autre part, de se rendre compte de l'état général du logement et de vérifier qu'il soit conforme aux règles de sécurité. Pour cela, un lien permanent avec les agents d'entretien du bâtiment de l'association et avec les intervenants extérieur est nécessaire afin de répondre aux différentes problématiques.
- Une aide dans la gestion et l'organisation du quotidien est réalisée par le biais d'actions éducatives. Au besoin, des temps de dialogue et de médiation sont mis en place notamment au sein des colocations lorsque des problématiques conflictuelles sont repérées ou exprimées.
- Un soutien quant au repérage dans la ville est proposé. Pour cela, lors des premiers déplacements, un accompagnement peut être mis en place vers les structures administratives, médicales ou associatives.

Cependant, malgré ces moyens mis en place, on constate une dégradation des logements et de la consommation énergétique.

Un travail a été mené à cet effet en 2024 en terme d'affichage dans les appartements pour sensibiliser les personnes hébergées :

Affichage dans les appartements

Dès le début d'année 2024, il nous a paru nécessaire de réaliser un affichage dans les appartements par le biais du photo langage afin de pouvoir être compréhensible et d'amener la connaissance élémentaire de ce qui peut être fait ou non dans un logement.

Ces affichages, regroupés sous forme de tableau ou petites images plastifiées, présentent différentes préventions et aide à la compréhension de ce qui se trouve dans les appartements, par exemple le fonctionnement d'un micro-ondes et ses risques comme la présence de métal durant son fonctionnement risque de provoquer une destruction de l'appareil voire une mise en danger des personnes par une explosion. (Annexe 3)

De plus, les numéros de téléphones des professionnels ainsi que des urgences est également affiché avec l'adresse du bureau ainsi que de l'appartement auquel ils résident.

Cela suit également la logique sur les états des lieux qui sont dorénavant réalisés sous forme de photos, rangé dans un dossier dans le Commun accessible soit par un lien hypertexte.

Un document est ensuite signé confirmant la reconnaissance de l'état des lieux avec la signature du référent(e) social(e), du maître(esse) de maison et du résident.

Au cours de l'année, ces affichages ont été progressivement mis à jour par l'arrivée de nouveaux salariés, l'approche de l'économie d'énergie sur la sensibilisation de l'usage de la lumière et des fluides rentrant dans le principe de l'écologie et de l'éducation des résidents sur comment vivre dans un appartement, plus ou moins difficile selon le profil des résidents ayant en majorité un parcours très instable.

Ce faisant, un planning de ménage hebdomadaire peut être mis en place en fonction du numéro des chambres, en présence des résidents pour l'organiser. Il est envisagé de le faire systématiquement dorénavant.

Les maîtres de maisons veillent aussi à l'application des protocoles d'hygiène et sanitaire face aux épidémies de gale ou encore des nuisibles tels que les punaises de lit. Un classeur avec les différents modes opératoires est mis à disposition de tous les intervenants afin que chacun soit correctement informé.

Depuis 2023, nous avons constaté une recrudescence des punaises de lit. Cela a impacté le quotidien des résidents, des maîtres de maison, des travailleurs sociaux et de l'équipe technique avec laquelle nous travaillons en étroite collaboration et sans qui la tâche serait plus complexe.

En effet, nous sommes tous tenus à l'application de protocoles précis pour endiguer ce fléau maintenant national. Ces protocoles sont pensés en équipe et avec le référent sécurité de l'association pour être ensuite validé par le CSE et la direction. Cela permet à chaque travailleur d'organiser la gestion de cette problématique.

Une demande d'intervention est faite par l'équipe maître de maison du CADA/HUDA vers le service de gestion immobilière qui gère les demandes d'intervention des logements. Une fois la demande envoyée et traitée, nous préparons les résidents à l'application du protocole qui se décline en trois interventions espacées de deux à trois semaines. Lorsque ce dernier est terminé, l'équipe technique est en charge de changer le mobilier et de veiller au circuit d'évacuation spécifique qu'il implique.

L'année 2023 avait également été marquée par l'extension du CADA. Avant cet accroissement l'équipe était composée de trois maîtres/esse de maison dont une en CDD.

Désormais elle se consolide avec la signature d'un CDI de cette dernière. L'évolution du précédent poste de maîtresse de maison vers la création d'un poste d'Accompagnant Éducatif et social en 0.80 ETP et 0.20 MDM, et dont les missions visent à mieux coordonner les parcours de soins complexes des résidents ce qui permet de dégager du temps à l'équipe en termes d'accompagnement, de prise de rendez-vous.

Aussi sur la mission transversale "santé" l'AES tente de nourrir le répertoire santé qui a pour but de recenser les professionnels de santé par secteur géographique dans les Pyrénées Orientales. Elle a aussi le rôle de participer à l'élaboration des protocoles d'hygiène.

Être repérée par les partenaires et professionnels dans l'optique de devenir facilitateur dans les démarches liées à la santé.

Être en veille des campagnes de prévention pour accompagner au plus près le public accueilli. Les premiers mois sur ce nouveau poste sont avant tout la mise en place de repères et d'outils à adapter. Les problématiques de santé des personnes à l'arrivée au CADA /HUDA étant de plus en plus fréquentes, les accompagnements et les besoins de coordonner les parcours de soins ont été immédiats. Cela a déjà permis de bonnes prises de contact avec des professionnels de santé et des partenaires. De bonnes collaborations entre les divers professionnels se laissent entrevoir, au fil du temps, pour l'accompagnement des personnes accompagnées. (Annexe 4)

Antenne de FUILLA

Accueil et hébergement

Nous avons accueilli cette année 13 nouvelles familles et 14 familles sont sorties soit au total 27 familles présentes sur l'année 2024.

Sur les 27 familles accompagnées en 2024, cela représente 105 personnes :

- 50 adultes dont 4 enfants majeurs (de 18 à 21 ans)
- 55 enfants

Comme l'année précédente, nous nous sommes rendu compte que le chiffre d'admission et de rotation reste élevé. Les démarches liées à l'asile deviennent de plus en plus rapides.

Ce turn over important nous met face à des difficultés notamment lorsqu'il survient au même temps. Pour exemple en 2024, nous avons eu 4 familles sortantes en septembre puis 4 entrées et 1 famille sortante en octobre. Il est très difficile d'accompagner au mieux et adapter une sortie ou une arrivée dans ces conditions où tout est urgent (ouverture des compteurs quand sortie en IML, assurance logement, déménagement des familles, dossier OFPRA et CPAM, les inscriptions scolaires...).

Accompagnement à la demande d'asile

En 2024, nous avons seulement 8 familles (contre 14 l'année dernière) en procédure accélérée et donc 19 familles en procédure ordinaire. Cette année, les nationalités qui nous ont été orientées étaient différentes. Avec moins d'Albanais ou d'Arménien, notre taux de procédure accéléré a chuté.

Sur l'année, 12 décisions ont été notifiées dont :

- 5 protections internationales, dont 4 Statuts de réfugiés et 1 Protection subsidiaire
- 7 Rejet CNDA dont 3 sur ordonnance

Parmi les protections obtenues, le statut de réfugié a pu être accordé à une enfant de nationalité sri-lankaise. Cette décision a fait l'objet d'une jurisprudence CNDA. <https://www.cnda.fr/decisions-de-justice/dernieres-decisions/sri-lanka.-la-cour-accorde-l-asile-a-une-mineure-srilankaise-exposee-dans-son-pays-a-la-pratique-de-l-excision>

Nous avons pu établir un partenariat privilégié avec l'avocat ayant défendu ce même dossier. Une rencontre était prévu cet été avec aussi un avocat de Perpignan.

Nous attendions néanmoins les décrets d'application de la nouvelle loi immigration. N'étant pas encore paru, cet avocat étant basé sur Paris cette rencontre à malheureusement été annulée.

De plus, nous ne savons pas si nous aurons encore l'occasion de travailler avec lui du fait des nationalités présentes sur le CADA. Les familles seront probablement convoquées sur la chambre territoriale de Toulouse.

En 2024 Julie Isaia a intégré l'Instance Juridique du Pole Asile.

Accompagnement à la demande d'asile

Sur 27 familles accompagnées, 8 sont des familles monoparentales, des mères avec 2 à 3 enfants. L'accompagnement des familles monoparentales nous impose beaucoup de contraintes. Cela demande une organisation et des frais supplémentaires pour la garde des enfants lors des différents rendez-vous (cantine, garderie). Aussi, nous constatons une fragilité psychologique intensifiée de ces mères seules et donc des orientations CMP plus fréquentes.

Nous avons accompagné plusieurs jeunes majeurs qui étaient dans une dynamique de poursuite d'études. Nous nous sommes retrouvés dans l'impossibilité de leur proposer une solution car aucun établissement sur le Conflent ne les accueille. Pour exemple, le lycée de Bourg Madame pourrait les inscrire mais les transports scolaires ne permettent pas d'y accéder. Nous constatons alors que ces jeunes perdent l'envie et ont par la suite, plus de difficultés à se mobiliser sur des activités.

Nous constatons cette année encore, un endettement significatif chez les familles dès le deuxième mois d'arrivée. Il est lié aux convocations OFPRA pour l'achat des billets de train et hôtel des enfants, non pris en charge par le CADA. Les parents n'ont pas le temps de lier d'amitié avec un voisin pour faire garder ses enfants et n'a pas d'autres choix que de les amener avec eux.

Aussi, le prix de la cantine a « explosé » étant maintenant de **71,70 €** par mois pour un enfant, en maternelle ou primaire. A cela, peut s'ajouter 16 euros de garderie, pour les personnes ayant des enfants scolarisés à l'école de Fuilla et qui ont les transports en commun non compatibles avec les horaires de classe. Pour exemple, **une mère avec trois enfants peut avoir une facture mensuelle de 215 euros**. Le CADA peut rembourser sous certaines conditions, mais encore faut-il que la famille arrive à payer la facture. **Avec une ADA donc de 510 euros/ mois, un reste à vivre est de 295€/mois et 73€/mois/personne.**

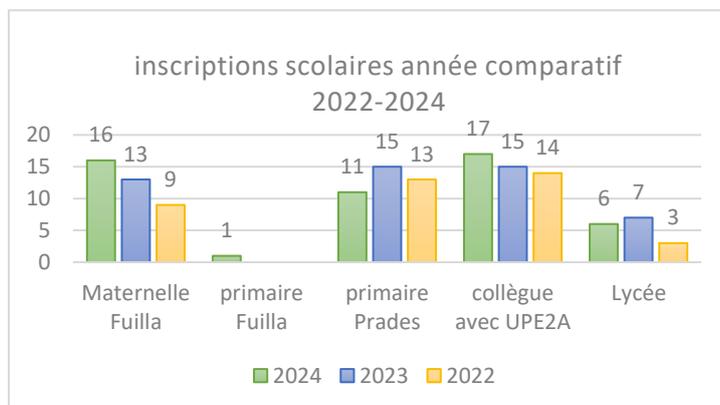
La force du collectif a créé une belle dynamique d'entraide et de soutien. Les personnes arrivent à se motiver, se donner les bons « tuyaux » notamment à l'arrivée, sont attentifs les uns aux autres. Nous avons donc vu des familles beaucoup plus ouvertes sur l'extérieur et sont moins présentes en journée sur le CADA.

Cette année, nous avons continué notre réorganisation d'équipe et notre mode d'accompagnement. Celui-ci a eu des effets positifs sur la mobilisation des usagers et leur autonomie et ceci dès leur arrivée. Nous pouvons alors adapter les accompagnements en fonction des besoins.

Suivi scolaire

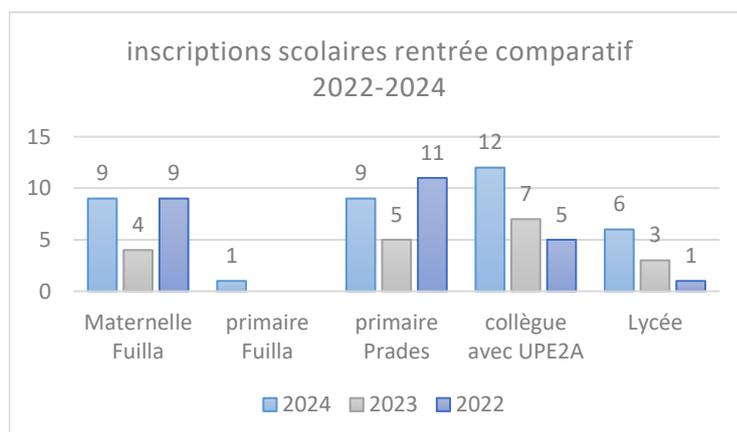
Nombre d'enfants inscrits sur l'année 2024 :

- 16 En maternelle de Fuilla
- 1 En primaire à Fuilla
- 11 En primaire à Prades (avec soutien UPE2A)
- 17 Au collège de Prades
- 6 Au lycée de Prades



Nombre d'élèves inscrits à la rentrée de septembre 2024 :

- 9 En maternelle de Fuilla
- 1 En primaire à Fuilla
- 9 En primaire à Prades avec soutien UPE2A
- 12 Au collège de Prades
- 6 Au lycée de Prades



Une distinction est faite entre les enfants inscrits sur l'année et ceux inscrits en septembre car pour chaque enfant il est nécessaire de remplir les dossiers d'inscriptions cantine, bus, collège ou primaire, demande de fonds sociaux, bourse. Le mois de juin, avant la fermeture des écoles est donc une période très dense administrativement pour les intervenantes.

Les dossiers de fonds sociaux et les facturations de cantine nous demandent une vigilance régulière car les traitements sont tardifs, oubliés, ou erronés.

Les familles ont pu déposer pour la première année une demande de bourse, pour les personnes présentes l'année précédente. Ce qui est plus avantageux financièrement que le fonds social.

Les tests des collégiens et lycéens sont réalisés désormais exclusivement par le CASNAV à Perpignan. Pour les collégiens, pour lesquels nous les faisons auparavant directement sur Prades avec le professeur d'UPE2A, cela rallonge le délai d'inscription scolaire inutilement.

LE PARTENARIAT SCOLAIRE

Chaque année depuis 2017, nous travaillons en partenariat avec le **lycée Le mas Blanc de Bourg-Madame**. En Décembre 2023 des **élèves de seconde SAPAT (Service Aux Personnes et Aux Territoires)** sont venus découvrir le CADA, son fonctionnement et ses résidents. En Mars 2024 nous avons été invités à la journée portes ouvertes avec les familles. Les résidents ont découvert Bourg-Madame, ville frontalière à l'Espagne. Le matin nous avons été accueilli avec un petit déjeuner par les élèves présents au CADA en décembre 2023. Les jeunes nous ont présenté leur filière professionnelle, les différentes salles de travaux pratiques et le fonctionnement de leur établissement. Ensuite nous avons pu découvrir les métiers lors des portes ouvertes. Le repas a été offert sous forme de buffet. L'après-midi, temps fort pour nos 2 familles, ils ont participé à la présentation des missions de l'armée de Terre.



En Décembre 2024, les nouveaux élèves de seconde du Lycée Le Mas Blanc sont revenus rendre visite au CADA. Les résidents ont pu présenter leurs affiches pays.



Comme chaque année, l'**Ecole de Fuilla** est venue à la rencontre de nos résidents. Sous forme de 3 ateliers (une projection de quelques minutes, un jeu sur le thème « dans les pas d'un réfugié » et un atelier coloriage) les enfants, instituteurs(rices) et parents ont découvert le parcours d'un demandeur d'Asile. Puis les résidents ont présenté leurs affiches pays à toute l'Ecole.



En amont de la visite du Lycée le Mas Blanc et en prévision de la visite de l'Ecole maternelle de Fuilla en 2025, nos usagers ont pu créer les affiches représentant leur pays. Plus d'une dizaine d'affiches ont été réalisées sur deux séances.

Nous continuons notre partenariat avec **les bénévoles du soutien scolaire**, présents le mercredi matin avec nos primaires de 10h à midi hors vacances scolaires. Il en va de même pour **le bénévole de FLE** tous les vendredi après-midis.

Le traitement des demandes d'affiliation ou de renouvellement de droits demeurent parfois complexes car les attestations sont erronées, ou avec des ruptures de droits entre l'attestation des enfants puis celle de la famille au complet. Les dossiers sont souvent traités de manière aléatoire d'une famille à l'autre. Il est difficile d'anticiper les attentes de l'agent instructeur (dépôt du dossier par individu ou par famille, formulaire de rattachement des enfants, ...)

L'accès aux médecins généralistes restent une problématique. En revanche, le partenariat avec la PASS fonctionne très bien ce qui permet finalement aux résidents, sans droits ouverts à la CPAM, une meilleure prise en charge car continuité et régularité des rendez-vous avec le médecin, contrairement aux rendez-vous proposés à la maison de santé. Cependant, pour les soins plus urgents, nous avons accès dorénavant aux consultations non programmées en externe de l'hôpital de Prades deux fois par semaine.

Comme prévu, depuis le début de l'année, **la psychologue de l'ACAL intervient sur des ateliers avec les enfants** (collages, pâte à sel, peinture...), tout au long de l'année pendant les vacances scolaires (1h30 par séance). Son intervention permet à l'équipe de pouvoir partager et d'avoir une vision extérieure sur certaines situations. Des autorisations entre le CADA et les parents ont été signées informant les usagers de l'intervention d'une psychologue pendant ce temps d'animation. A la suite de ses ateliers, l'équipe se réunit pour faire un retour de ses observations.

Comme à son habitude, le CLAT et le SMIT interviennent plusieurs fois par an auprès de nos résidents. Le CLAT effectue des dépistages en début de semaine pour une lecture des résultats fin de semaine. Quant au SMIT, les médecins proposent du dépistage et vaccination avec nos familles.

La PMI a repris ses visites avec seulement la puéricultrice car beaucoup de petits sont arrivés au CADA. **L'absence du médecin de PMI continue à être problématique** surtout dans les situations de fragilité parentales. L'infirmière puéricultrice ne pouvant se substituer et nous n'avons pas d'autres médecins pédiatres ni autres alternatives pour la prévention et suivi des enfants en bas âge.

Gynécologie sans frontières (GSF) est une ONG créée en 1995, sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle intervient dans des missions d'urgences [gynécologiques](#) et à l'aide au développement sanitaire à l'étranger. Depuis 2015, elle intervient également en [France](#) auprès des femmes [migrantes](#). Ainsi une convention avait été signée en fin d'année 2023 entre l'ACAL et GSF qui nous a permis de mener des ateliers de prévention et de sensibilisation. Au mois de Mai un atelier a été mis en place pour les dames puis au mois d'Août pour les adolescents du CADA. Cette même action est renouvelée en 2025



Une **Thérapeute bénévole** a proposé à nos familles des séances d'Access bars.

Une technique qui consiste à libérer des blocages émotionnels, mentaux et énergétiques par le massage crânien.

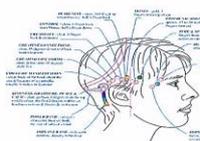
L'activation douce de points asymétriques au niveau de la tête modifie les schémas des ondes cérébrales et génère une relaxation intense proche de la méditation profonde, sans effort. Cette bénévole a reçu trois familles (6 adultes et 6 enfants) qui ont apprécié ce moment de lâcher prise.

IRIS VOUS PROPOSE BENEVOLEMENT UNE SEANCE
D' « ACCES BARS »



DUREE DE 20 MINUTES POUR LES ENFANTS ET
45 MINUTES POUR LES ADULTES

ALLONGE SUR UNE TABLE, IRIS FAIT DES LEGERES PRESSIONS SUR LE CRANE
POUR APAISER LE MENTAL ET SE RELAXER



TECHNIQUE ENERGETIQUE DE LIBERATION DES BLOCAGES

Accompagnement à la sortie

Sur les 14 familles sortantes en 2024, les solutions de sorties sont :

Pour les 7 familles ayant une protection internationale :

- 5 sorties en IML dans des délais de 4 à 9 mois d'attente, cela reste la solution la plus adaptée pour ces profils, un tremplin approprié et dans des délais convenables
- 1 sortie en CHRIS, parents d'enfant réfugiés (sortie après 8 mois).
- 1 sortie en CPH (7 mois et demi)

Pour les 6 familles déboutées :

- 1 ARV
- 5 départs en solution individuelle

Aussi une famille a souhaité arrêter la procédure d'asile, elle était en attente de la réponse à l'OFPRA et a sollicité l'ARV. Elle a déposé le dossier auprès de l'OFII mais était en attente car pas d'avion de départ pour le pays d'origine. L'OFII nous a contacté 3 mois après, mais la famille était partie par ces propres moyens. Cette situation pose question car la famille avait validé la demande d'ARV et donc le dossier a été déposé. La famille a abandonné sa procédure d'asile et l'ADA a donc pris fin. La famille a trouvé des solutions mais nous questionne néanmoins pour d'éventuelles d'autres situations similaires.

Concernant l'accompagnement de la famille d'enfant réfugiés, l'absence de documents de séjour et un réel frein à l'accès aux droits commun, autant financier que l'accès aux soins et au relogement. Ces situations sont insoutenables au quotidien car perdurent dans le temps, d'autant plus quand il y a la présence d'enfants en bas âge et que le conseil départemental n'aide financièrement que très ponctuellement.

Concernant plus particulièrement les famille BPI, nous n'avons au dernier trimestre 2024 :

- **Plus de convocations CIR** donc pas d'orientations vers des cours de français alors que les familles pourraient en bénéficier par le biais de France travail. Nous en sommes actuellement à 5 mois d'attente de signature, où les personnes sont bloquées dans leur insertion professionnelle.
- **Plus d'orientation au service AGIR**
- **Plus de renouvellement automatique des API sur l'ANEF**

Notre équipe a mis en place un « atelier logement » en Mai et « atelier Budget » en Juin. Pertinent pour nos usagers, ils ont adhéré et apprécié à ce temps de réunion. Certains d'entre eux ont même pu partager leur expérience et connaissances en la matière.

Comme chaque année, nous continuons à développer nos partenariats, nos activités, sorties et animations avec nos résidents.

- **Une année tournée vers l'environnement :**

Nous avons tenté de remettre en place le tri sélectif. Plusieurs ateliers de sensibilisation ont été mené par l'équipe et un affichage adapté à notre public a été distribué et expliqué dans les logements. Mais la gestion des poubelles jaunes à vider par l'AEB ou les membres de l'équipe devenait de plus en plus contraignant. Ayant trop d'erreurs de tri, la communauté des communes ne pouvait pas les ramasser eux-mêmes. Nous avons fait finalement retirer les containers jaunes mais les résidents gardent quand même ce réflexe et se déplacent à l'extérieur du CADA pour le tri. Nous avons mis en place en même temps un tri pour nos emballages et papiers dans les bureaux.

Aussi nous avons installé un compost.

Cette démarche de tri et revalorisation des déchets est à travailler au quotidien et à adapter en fonction des personnes présentes. Nous devons nous y repencher et voir comment mieux faire l'année prochaine.

- **Les partenaires du Conflent au CADA :**

L'association **Encima** a proposé, comme de nombreuses années maintenant, des ateliers créatifs les mercredis de Février à Juin (Ecriture, plasticien, portrait, musique). Le travail fourni par nos résidents a été exposé lors d'un festival à Marcevol.



A la suite de ces ateliers, Encima par le biais de LaClé « collectif artistique et culturel créé en 2020 et accueilli par la municipalité de Villefranche-de-Conflent, œuvre pour la création d'un tiers-lieu interdisciplinaire, composé des 3 pôles, art numérique, événementiel et administratif. Il rassemble des dynamiques et crée des synergies » Encima, Prieuré de Marcevol, Cultures du cœur, ...) ont invité nos usagers à participer au Festival « bouts de chemin » qui a eu lieu le week-end du 2 Juin au Prieuré de Marcevol. Un bus a été mis en place par ce collectif pour récupérer nos résidents, ils ont participé gratuitement à toutes les activités, ils ont été nourrit et logé sur place puis ramené le dimanche soir. Ce fût un week-end riche en émotion et en découverte.



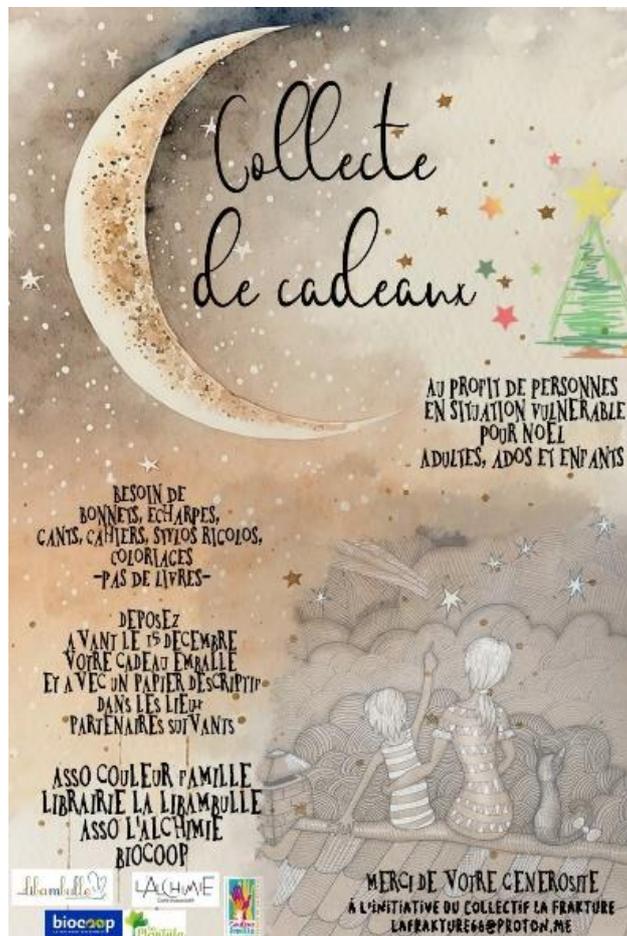
Pour la dix-septième édition du **Festival Musique et Nature de la Rotja** qui se tenait du 19 au 28 Juillet, les familles du CADA ont été invité pour la première fois à y participer. Deux familles ont confectionné des gâteaux pour la mise en vente pendant le festival et deux autres familles ont été sollicitées pour l'aide en cuisine. Boissons, nourritures et l'accès aux animations leurs ont été offert.



« **Ludo d'Aqui** », une organisation à but non lucratif a trouvé des subventions auprès de la MSA afin de soutenir la parentalité en milieu rural. Elle a choisi les résidents du CADA pour mettre en place ces activités. Plusieurs ateliers mis en place dans la grande salle ont permis aux petits et grands de s'amuser les mercredis après-midi (jeux de société de tous âges, jeux de construction, jeux en bois, cuisine et dinette, poupée, déguisements...). Malgré la barrière de la langue, ces moments ont été un réel succès.



La **Fraktur**, nouveau collectif du Conflent est venu nous rencontrer sur un temps de réunion. En partenariat avec « La libambulle » (librairie à Prades), la Biocoop La Plantula, l'Alchimie (café associatif) et « Couleur Famille », ce collectif a proposé une collecte de cadeaux sur le Conflent pour nos résidents. Ainsi fin décembre la Fraktur nous a livré plusieurs « colis cadeaux » que nous avons redistribué aux familles (écharpes, gants, jouets, peluches...).



LES ANIMATIONS ET ACTIVITÉS

Cette année le CADA/HUDA du Conflent s'est rassemblé avec le CADA/HUDA de Perpignan, au parc des sports à Bompas pour la Journée Mondiale du Réfugié. Moment conviviale et chaleureux dans un environnement propice aux échanges et au partage.



Durant l'année, l'équipe a pu mener plusieurs animations comme le temps café, atelier cuisine, atelier beauté, défi sportifs avec les jeunes, activités manuelles (peinture, pâte à sel, coloriage, collage...), confection de masque pour carnaval, randonnée à Saint Michel de Cuxa et les anniversaires de chaque mois. Pour célébrer Halloween, nos jeunes se sont maquillés avant d'aller faire la tournée du quartier. Nous avons clôturé ces temps par un gouter festif.



Cet été deux sorties au lac de Vinça ont pu être organisées. De nombreuses familles ont répondu présentes.



Le CADA de Fuilla compte actuellement plusieurs journalistes dans son effectif. L'un d'entre eux a rédigé un article publié dans un magazine du village. Il reprend l'historique et la présentation de l'établissement ainsi que les missions des IS. Il a intégré l'équipe de rédaction de la gazette du village (cf. Annexe 2).

Nous avons clôturé l'année 2024 avec les fêtes de fin d'année.

Le mercredi 11 décembre nous sommes partis au centre-ville de Perpignan en fin de journée avec 13 familles. Petits et grands ont été émerveillés par les illuminations de Noël.



Le mercredi 18 décembre nous avons organisé un repas partagé avec toutes les familles sans oublier la venue du père Noël pour la distribution des cadeaux. Pour la seconde année consécutive, les familles et l'équipe du CADA ont passé un moment chaleureux.



Cette année 2024 fut marquée par un collectif investie et dynamique. Les résidents ont participé à tous ces temps conviviaux favorisant l'intégration de nouvelles famille et une excellente cohésion.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

En conclusion de ce rapport qui décrit l'activité de notre structure on peut dire que le CADA/HUDA a connu en 2024, au plan de son fonctionnement, une année d'efficience.

Cependant les taux d'indu restent difficiles à maîtriser.

Si, en ce qui concerne les déboutés, le taux est revenu aux attendus de nos objectifs fixés par l'Etat cette année sur le CADA, il n'en est pas de même pour celui des BPI. Le taux à l'année est de 15 %. Soit bien au-delà des 3% théoriques. Là aussi ce taux est très complexe à maîtriser et ceci malgré les efforts faits en terme de création de CPH, de places IML, du programme AGIR et des dispositifs d'insertion spécifique de type HOPE. Il n'en demeure pas moins que nous connaissons une difficulté structurelle à sortir les BPI vers du logement ou de l'hébergement adapté. D'autant plus que le fonctionnement de certains CHRS du territoire est beaucoup trop coercitif pour nos publics, ce qui engendre un nombre important de refus d'orientation. Dans ces conditions cela devient « mission impossible » de respecter le taux de 3% de BPI en indu.

L'autre enjeu auquel le CADA doit se préparer, bien que celui-ci soit plus lointain, est l'échéance de l'évaluation. Celle-ci doit avoir lieu en 2026.

A charge pour le CADA de s'approprier d'ici là le nouveau référentiel d'évaluation, sa procédure et d'être prêt pour 2026.

Certains chantiers déjà en cours servent déjà cet objectif avec notamment la promotion de la démarche participative et la mise à jour du plan d'action du projet d'établissement.

Des retours de formations autour des nouvelles exigences d'évaluations seront délivrées à l'équipe du CADA HUDA courant 2025.

Il semble que l'on puisse acter que l'équipe du CADA HUDA a acquis une certaine robustesse et agilité. Que 2024 a été marquée à la fois par une accélération des délais et du contrôle mais que malgré ces contraintes le service a su remettre en œuvre des modalités d'actions collectives visant à toujours améliorer la qualité de service rendu aux personnes accueillies.

Enfin, nous devons être en veille en 2025, sur la stratégie nationale d'accueil du DNA et l'anticiper pour s'adapter. Sur la fin de l'année 2024, nous avons été concernés par la fermeture de places HUDA. Cela a généré de nombreux échanges, des incompréhensions et des craintes quant à l'avenir du service mutualisé. Courant 2025, nous pourrions transformer 40 places HUDA en CADA nous permettant de sécuriser et de stabiliser l'activité. Nous serons vigilant aux éventuels Appel à Manifestation d'Intérêt sur les années à venir, permettant dans la mesure du possible la transformation de l'ensemble des places HUDA en CADA.

Rapport d'activité établi par :

METAIS Jonathan, chef de service du CADA/HUDA Antenne de Perpignan
L'équipe du CADA/HUDA

ANNEXES



✓ Convention de Genève du 28 juillet 1951 et le Protocole de Bellagio (New York) du 31 janvier 1967, relatifs au statut de réfugié.

- ✓ Directive européenne 2003/9/CE- du 27 janvier 2003 relative à des normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile dans les Etats membres.
- ✓ Règlement européen n° 343/2003 du Conseil du 18 février 2003 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'Etat membre responsable de l'examen d'une demande d'asile.
- ✓ Directive européenne 2004/83/CE- du 29 avril 2004 concernant les normes minimales relatives aux conditions pour pouvoir prétendre au statut de réfugié ; directive dite de « qualification ».
- ✓ Règlement UE n°604/2013 du 26 juin 2013 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'Etat responsable de l'examen d'une demande de protection introduite dans l'un des Etats membres par un ressortissant de pays tiers ou un apatride (refonte). [HUDA]

- ✓ **Code de l'action sociale et des familles** : Art. L.348-1 à L. 348-4 et R. 348-1 à R.348-5
- ✓ **Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale**
- ✓ **Charte d'accompagnement** des demandeurs d'asile et des réfugiés au sein du dispositif national d'accueil du 21 juin 2002.
- ✓ **Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile** : livres VII et VIII
- ✓ **Circulaire du 24 mai 2011** relative au pilotage d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile financé sur le programme 303 « Immigration et asile » [HUDA]
- ✓ **Loi n° 2015-925 du 29 juillet 2015** relative à la réforme du droit d'asile.
- ✓ **Loi n° 2016-274 du 7 mars 2016** relative aux droits des étrangers.
- ✓ **Schéma Régional d'Accueil des Demandeurs d'Asile (SRADA) Occitanie 2016-2017**
- ✓ **Loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018**, « pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie »
- ✓ **Loi n° 2024-42 du 26 janvier 2024** « pour une immigration contrôlée, une intégration réussie »

CADA Fuilla : des communautés différentes partagent une vie commune

Le Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) de la commune de Fuilla, en Occitanie dans les Pyrénées Orientales en France, constitue un monde à part où tous les pays et continents se retrouvent au centre. Malgré la couleur de peau, la race, la religion, la culture, le statut social et les traits de personnalités, tous partagent une situation commune.

Le CADA Fuilla a pour mission principale d'accueillir et d'héberger les demandeurs d'asile ; les accompagner dans les démarches administratives et juridiques ; assurer l'accompagnement sanitaire et social ; développer le partenariat avec les collectivités locales et le tissu associatif et accompagner les demandeurs d'asile à la sortie du CADA notamment vers le logement. Le CADA Fuilla est une propriété privée de l'Association Catalane d'action et de liaisons (ACAL), qui existe depuis plus de 60 ans. Il a été créé en 1993 par la directrice Crepet Saboul, décédée l'année dernière quelques mois avant la célébration des 30 ans d'existence.



Le CADA a une capacité autorisée et financée de 50 places pour les familles (couple et enfants) ou personnes isolées avec enfants. Il compte 15 logements dont 12 de Type F1, 2 du type F3 et 1 studio Il y a deux salles d'activités : trois bureaux communs et une buanderie.

S'agissant de la collaboration entre le CADA Fuilla et l'Etat français, Frédérique Mère, intervenante sociale, rassure qu'ils suivent à la lettre le cahier des charges. Même s'ils sont une association, le cahier des charges devra être précis sur tout ce qu'ils doivent accomplir comme missions et tâches particu-

lières. Le CADA Fuilla s'est spécialisé à l'encadrement des familles et non à des personnes isolées. C'est la taille de logement qui fait en sorte que seules des familles soient reçues.

Pour Frédérique Mère, accueillir des familles c'est encore plus enrichissant qu'accueillir des personnes isolées. *« Accueillir des familles c'est encore plus enrichissant. C'est parce que tu as tous les volets de l'accompagnement : la scolarité et la parentalité. Les collègues qui accompagnent les isolés on les sent un peu en difficulté psychologique. Une famille se tient entre eux ; ils s'aident mutuellement. Les enfants aident bien les parents à tenir. Ça permet aussi de faire beaucoup d'animations différentes »,* a-t-elle fait mention.

Appelés à s'occuper intégralement des demandeurs d'asiles provenant des divers pays à travers le monde, les intervenants sociaux n'ont pas une tâche facile. La première grosse difficulté c'est la langue. Ils doivent tout de suite communiquer avec les demandeurs pour savoir comment les accompagner dans leur processus de demande de titre de séjour en France.

A cette question, Frédérique Mère répond en ces termes : *« Nous fournissons toujours un effort pour s'adapter au langage corporel et parler en fixant le regard avec un vocabulaire simple. Et maintenant avec les outils Internet qu'on a à notre portée depuis quelques années et qui évoluent encore plus, on peut communiquer beaucoup plus facilement avec Google traduction. Pour les personnes qui ne connaissent pas le français, il y a le cours de français sur Prades. Et on a un professeur bénévole sur le CADA qui vient une fois par semaine ».*

Le CADA Fuilla, un monde à part

Le CADA Fuilla est une vie à part qu'il faudrait découvrir. On note des différentes nationalités qui réunissent les cinq continents vivant ensemble dans le même complexe. Des individus ayant des points de vue divergents sur la vie, possédant différentes personnalités. Des gens des couleurs variées appartenant à différentes cultures, tribus, religion etc.

Le lien social fort observé, amoindrit les barrières linguistiques des familles vivant ensemble. Les familles forment un "Tout" indivisible. Une réponse positive d'une famille de la part de l'OFPPRA ou de la CNDA, fait la joie de toutes les autres familles au centre. Le contraire, fait le deuil général. Une famille qui a une réponse négative, se voit consolée, encouragée et conseillée pour saisir une deuxième chance. Les gens se partagent l'amour et l'espoir. Plusieurs manifestations sont organisées au centre pour une bonne intégration : les anniversaires de naissance des enfants ; les fêtes nationales etc.

Dans le souci d'assurer une fois de plus un très bon suivi des demandeurs d'asile, le CADA Fuilla sollicite une amélioration de l'accompagnement. *« S'il faut retourner en arrière au début de ma carrière ici au CADA Fuilla, on avait un assistant juridique qui s'occupait de la demande d'asile ; un intervenant qui s'occupait de l'accompagnement médical ; une intervenante pour l'accompagnement à la sortie pour l'insertion sociale et une animatrice avec une direction qui était à temps plein aussi. On a connu un glissement avec un nombre d'intervenants qui a chuté complètement »,* a conclu Frédérique Mère.

Le CADA de Fuilla est composé d'une équipe restreinte de cinq personnes.

Il s'agit de la Cheffe de service Corinne Mauri ; des intervenantes sociales Frédérique Mère et Julie Sow ; de l'animatrice sociale Maë LLECH ; d'un agent d'entretien et d'une dame de ménages.





KEEP ME CLEAN, PLEASE



NO



YES

Numéros d'urgence – emergency numbers

Numéro 	Français	English
 112	Numéro européen qui rassemble 3 numéros Urgences médicales, sécurité, incendie	European number for those 3 emergencies Medical emergency, security, fire
SAMU  15	Urgences médicales	Medical emergency
police  17	Sécurité, violence, agression	Security, violence, aggression
18  18	Pompiers Incendie, accident	firemens Fire, accident

Adresse bureau et retrait du courrier/ Mailing Address : CADA/HUDA – ACAL, Antenne Perpignan – agglomération – 90 avenue TORCATIS, 66000 PERPIGNAN

Numéros de téléphones / phone numbers Office : 04.48.10.00.20

Jonathan METAIS		Chef de service	
Sandrine ESPOSITO	Coordinatrice et intervenante sociale		06.4.....
Céleste RIBEIRO	Intervenante sociale		07.7
Aurélié DENICOURT	Intervenante sociale		06.1
Camille BURGUIERE/ Jessyca SANCHIS	Intervenante sociale		07.8
Joanna BELCHI	Intervenante sociale		07.8
Anaïs FANTIN	Intervenante sociale		07.7
Lorie TARDIF	Intervenante sociale		07.8
Maité BITANGA	Intervenante sociale		07.8
Corinne SANCHO	Intervenante sociale		06.1
Sely DRAME	Intervenant social		07.8
Samantha RENS	Intervenante sociale		06.7
Marc TRICOIRE	Intervenant social		06.4
Béhidja MAHIOUT	Accompagnatrice éducative et sociale		07.3
Rachid BOUAITA	Maître de Maison		07.8
Réza BENDAHMANE	Maître de Maison		06.0
Vanessa AGUILAR	Maîtresse de Maison		06.5
Christine BONAVENT	Secrétaire		04.4

Adresse de votre appartement/ address of your apartment

ANNEXE 4

		Fiche de poste Accompagnant éducatif et social
Nom - prénom		
Présentation du métier		
établissement/ service		
Statut		
CSP	Employée	
Contexte d'exercice		
Relation hiérarchique	Directrice, chef de service	
Relations fonctionnelles (liste non exhaustive)	L'AES travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire, elle est partie prenante de la mise en œuvre du projet de service. Elle est en lien étroit avec chaque membre de l'équipe dans la prise en charge des personnes accompagnées aux parcours médicaux les plus complexes sur lesquels elle peut être amenée à être coréférente. Elle peut aussi intervenir en soutien en fonction des besoins du service sur le plan médical.	
Interlocuteurs / partenaires externes (liste non exhaustive)	Equipe du CADA-HUDA, réseau associatif, Préfecture, OFII, CPAM, partenaires sociaux et médico-sociaux / partenaires médicaux (PASS, SMIT, hôpital, IDE, CLAT)	
Conditions d'exercice		
Lieu de travail principal	CADA-HUDA, 90 AVENUE LOUIS TORCATIS, 66000 PERPIGNAN	
Déplacements	très fréquents, véhicule personnel en cas d'absence de véhicule de service	
Horaires	Poste d'AES occupé à 80%. Sont identifiés les lundis mercredis jeudis et vendredis de 9h à 17h avec une heure de pause à 12h30.	
Obligations	Respect du droit et de la place de l'utilisateur au regard de la loi 2002-2 / CONFIDENTIALITE ET SECRET PARTAGE	
Conditions d'accès au métier		
Aptitudes professionnelles pré-requises	Pratique de la relation d'aide, sens de l'organisation, autonomie, pédagogie, s'inscrire dans une démarche d'équipe et de transversalité. Facilités relationnelles, adaptabilité. Sens de la médiation, Conscience des enjeux liés à l'interculturalité. Capacité à respecter les procédures, savoir prioriser les tâches à effectuer en fonction des urgences.	
Diplômes requis	DEAES / DIPLOME ASSIMILE (DEAVS)	
Expérience professionnelle souhaitée	Débutant accepté	
Missions générales du poste		
Coordonner et accompagner des parcours de soin complexes. Veiller au maintien du réseau/parteneriat. Actualiser le répertoire des professionnels de santé. Etre personne ressource du service sur les questions liées à la santé et la prévention santé		
Missions	Activités	
Accueil et évaluation	participer à l'entrée des personnes dont la situation de santé a été signalée par les orienteurs	

	peut aider / conseiller à préparer l'hébergement en fonction des besoins signalés en amont de l'admission
	participe à l'évaluation des besoins de santé avec le travailleur social à la demande de celui-ci / en cas de MEDZO cet co évaluation est systématique
	VAD régulière chez les personnes concernées
	information conseil et orientations sur l'offre de soins du territoire
veille sanitaire / partenariat / prophylaxie	maintenir une veille sanitaire sur les offres de soins du territoire
	nouer et entretenir des partenariats avec les principales structures de santé en lien avec le CADA HUDA (notamment les partenaires hospitaliers)
	participer aux commissions FAS santé migrants
	organiser des ateliers de prévention concernant l'hygiène de vie
	organiser des ateliers collectifs sur le parcours de soins en France
	tenter de développer le réseau partenarial dans le domaine du bien être pour les personnes
	sensibiliser les collègues et usagers aux protocoles sanitaires internes (punaises de lit, galle)
Accompagnement des parcours de soins les plus complexes	
	Suite à l'évaluation commune une décision de coréférence peut être mise en œuvre
	L'AES prend toute mesure nécessaire au suivi des besoins en santé des personnes dont elle a la co référence
	A ce titre elle va être amenée à prendre attache et accompagner les personnes vers les différentes structures médicales dont les usagers auraient besoin. Une coordination rigoureuse entre l'IS référente et l'AES est absolument nécessaire
	Une coordination harmonieuse entre l'IS référente et l'AES est un besoin essentiel à l'accomplissement de cette mission
	- si la situation le nécessite, accompagner sur les actes de la vie quotidienne
L'animation	- Développer des activités, des ateliers en lien avec les besoins des usagers et les intervenantes sociales positionnées sur cette mission transversale
Travail d'équipe	- Assurer le lien quotidien avec l'équipe dans la transmission des informations nécessaire au bon fonctionnement du service
	participation aux missions transversales du service
	- Participer aux réunions d'équipe
Accueil de stagiaires	Contribuer à la professionnalisation des étudiants en formation
Perpignan, le	
Association Catalane d'Actions et de Liaisons	
Siège : Immeuble le Tennessee – 6 bd JF Kennedy – 66100 PERPIGNAN	
SIRET: 776 187 742 00049	Tél: 04.68.68.20.50 - Fax: 04.68.68.20.51 – Mail l: acal@acal.asso.fr